

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Table des matières

EDITO 3

HAUT NIVEAU 5

LES SERVICES EN CHARGE DU SUIVI MÉDICAL 34

SPORT SANTÉ..... 40

LA FORMATION 40

L'ACCUEIL 48

LA COMMUNICATION..... 52

SANTÉ- SECURITÉ AU TRAVAIL 62

RGPD..... 64

SERVICES SUPPORTS..... 64

COMPTE FINANCIER 2022 (rapport de l'ordonnateur) 76

ÉDITO

La présentation du rapport d'activité du CREPS au moment du Conseil d'administration est toujours un moment phare dans la vie de l'établissement puisqu'il permet de revenir sur l'ensemble des actions qui ont été menées l'année précédente.

Le rapport d'activité du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur 2022 en est encore la preuve. Assurément l'année 2022 est une année de reprise après deux années fortement perturbées par la crise sanitaire liée à la Covid-19 même si l'établissement a pu, grâce à la mobilisation de toutes ses équipes, traverser ce moment compliqué sans trop de heurts.

L'année 2022 a été le début réel du déploiement de la Maison Régionale de la Performance (MRP) et des actions qu'elle doit mener au plus près des préoccupations des sportives, sportifs médaillables aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) et de leurs entraîneurs. Cet accompagnement sera progressif jusqu'à l'échéance de Paris 2024 mais également pour les Jeux d'hiver de Milano-Cortina 2026. La MRP a également identifié les forts potentiels pour les éditions à venir des JOP et accompagne les athlètes identifiés.

Des budgets importants ont été mobilisés tant pour améliorer les conditions d'entraînement que pour aider les sportives et sportifs dans leur parcours de vie professionnelle et personnelle. Ce travail et cet effort quotidien ne se relâcheront pas en 2023.

Ce travail important mené au sein de l'établissement s'appuie bien entendu sur les 3 sites du CREPS et en particulier sur les départements du haut niveau et leurs équipes qui continuent également ce travail d'accompagnement auprès des jeunes accueillis dans les pôles. Ces actions mutualisées apportent un bénéfice non négligeable à l'ensemble de parties prenantes du dispositif qui rayonne sur l'ensemble du territoire en partenariat avec les collectivités.

C'est dans cet axe là que l'établissement s'inscrit dans la politique menée au sein de la Conférence régionale du sport en espérant pouvoir tenir la place qui doit être la sienne, en tant que véritable acteur territorial, dans la réflexion stratégique menée au sein de l'instance.

Car au-delà du secteur du haut niveau et de la haute performance c'est également dans celui de la formation professionnelle que le CREPS tient également un rôle prépondérant sur le territoire mais aussi au plan national.

L'activité du département Métier-Emploi-Formation (MEF) est toujours cadencée par la loi pour « Liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018 et en particulier autour du travail pour l'obtention de la certification Qualiopi. C'est un investissement important de toutes les équipes du MEF dans une démarche d'évaluation permanente et de qualité des formations délivrées aux stagiaires accueillis au sein du CREPS.

Ce travail n'a pas diminué le reste de l'activité du MEF tant dans le cadre de l'organisation de ses formations « classiques » que de celles en environnement spécifique où la qualité des enseignements est totalement reconnue. Le versant international est toujours développé et a d'ailleurs permis en 2022 d'organiser avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur une action de partenariat avec l'Algérie.

Un travail a d'ailleurs été ouvert avec les services de la Région pour faire évoluer la convention Partenariat Public Public conclue avec la Région lors des prochaines années.

L'activité du MEF s'est également portée sur des cursus de formation issus directement des politiques publiques développées dans le cadre de l'Aisance aquatique et du Savoir rouler à vélo.

Enfin, le dispositif Parcoursup est toujours fortement développé au sein de l'établissement mais invitera à ouvrir une réflexion pour les années à venir sur le périmètre à y accorder après 5 années de fonctionnement.

La fonction accueil a contribué sans aucun doute à l'embellie « financière » du CREPS en 2022 en retrouvant le niveau d'avant 2020 voire en le dépassant. Cela s'explique par les efforts de toutes les équipes de l'établissement mais aussi par un certain nombre de travaux d'amélioration du bâti et la révision de la classification tarifaire des hébergements.

C'est de bon augure à l'aube des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pour lesquels les équipes du CREPS travaillent pour accueillir sur les trois sites un certain nombre d'équipes de France mais également de délégations étrangères dans le cadre des Centres de Préparation des Jeux. Les évolutions d'espaces et les améliorations structurelles ne pourront que bénéficier aux publics accueillis.

Mais 2022 a apporté également son lot de difficultés, en particulier en ce qui concerne les problématiques énergétiques qui sont apparues en raison du conflit armé en Ukraine. Ce drame humain a également mobilisé l'établissement car il a été question, à quelques reprises, d'accueillir de des familles ou des sportifs ukrainiens.

Les contraintes imposées dans le cadre de la sobriété énergétique ont mobilisé tous les personnels puisque des instances de concertation ont été mises en place afin de faire des propositions pour le quotidien du CREPS afin d'engager l'établissement dans une politique d'économie. Rapidement les équipes en charge des finances ont pu prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter des répercussions trop fortes au niveau budgétaire, ce qui a été très efficace.

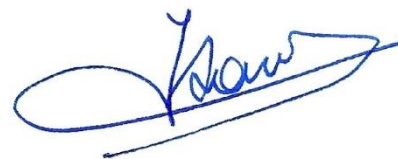
Cette vigilance toujours aussi accrue et responsable pour limiter nos contraintes budgétaires a encore porté ses fruits puisque le résultat de l'exercice budgétaire 2022 fait apparaître un solde bénéficiaire important et permet de retrouver un résultat positif, quasiment identique aux résultats d'avant 2020.

Je tiens à citer les collègues qui ont quitté l'établissement en 2022, en particulier Patrick Fréville, directeur adjoint responsable du site d'Aix-en-Provence, parti en retraite et remplacé par Loïc Gourdon, et Lionel Vialon, responsable du département Métiers-Emploi-Formation, parti sur d'autres missions fédérales, remplacé par Arnaud Echilley.

Encore cette année, je tiens à remercier toutes les équipes du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur pour leur investissement sans faille et la qualité des relations instituées au sein de ce grand établissement qui doit être encore mieux reconnu à la hauteur de son action tant sur le plan territorial que national.

2023 sera encore une année pleine de projets et de réalisations qui sont portés avec beaucoup de détermination et professionnalisme par les équipes du CREPS.

Bonne lecture !



Jérôme Rouillaux

Directeur du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur

HAUT NIVEAU

La Mission "Sport de Haut Niveau"

L'année 2022 a été à de multiples raisons, l'année du renouveau.

Renouveau post-Covid avec la première saison scolaire et sportive non impactée par des restrictions ou des confinements dans l'organisation des examens ou des compétitions nationales et internationales.

Renouveau dans le fonctionnement sportif des structures fédérales d'accompagnement de nos jeunes sur l'établissement avec toutefois une légère baisse des effectifs accueillis (-23). Il est à noter que cette baisse n'est pas en corrélation avec la grande stabilité qui s'applique dans le nombre de structures des Parcours de Performance Sportif des Fédérations (PPF). Globalement le nombre de structures installées au sein du CREPS Provence-Alpes -Côte d'Azur reste équivalent (une structure en plus). L'observation du profil des structures labellisées implantées au CREPS, montre aujourd'hui une stabilité et un ancrage des structures du programme « Excellence » d'un PPF, et la montée en qualité d'un certain nombre de structures « Accession » que l'on peut espérer voir rapidement intégrer le programme « Excellence ». Cette évolution d'effectifs est une conséquence directe du Covid qui n'a pas permis aux jeunes sportifs de s'illustrer en compétition et n'a pas permis le recrutement habituel dans les Pôles de l'établissement. 2023 devrait en revanche s'appuyer sur une saison sportive "normale" et voir ces chiffres se rétablir pour permettre le positionnement régional et national de l'établissement et son rôle majeur dans le "programme d'accession et d'excellence" des fédérations sportives se confirmer.

Enfin, renouveau avec la première année pleine de fonctionnement de la Maison Régionale de la Performance (MRP), qui permet à l'établissement d'assumer entièrement sa vocation de Centre de Ressource, d'Expertise et de Performance Sportive sur la totalité du territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette mise en place s'est accompagnée dès la première année (18 mois dans la réalité), d'une évolution sensible des sportifs identifiés sur le territoire par l'Agence Nationale du Sport (ANS), voyant les sportifs référencés Cercle Haute Performance (médaillés potentiel lors des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été et d'hivers) passer de 36 (29 JOP d'été – 7 JOP d'hiver) à 48 (38 JOP d'été – 10 JOP d'hiver), et les sportifs identifiés comme sélectionnables dans des grands rendez-vous mondiaux et jeunes sportifs à fort potentiel (intégration de l'équipe de France dans les deux ans) de 81 à 88.

Sur le plan sportif, ce retour à la « normale » en compétitions a permis aux sportifs de l'établissement de s'illustrer à nouveau jusqu'au plus haut niveau international avec de nombreux titres et podiums lors des Championnats du Monde ou des Championnats d'Europe.

Il faut donc ici saluer le travail de l'ensemble des équipes qui ont su réagir après la période troublée que nous avons connu en 2020 et 2021, que ce soient les entraîneurs des structures, mais également tous les personnels qui les accompagnent au quotidien, qui ont su rebondir et relancer les sportifs vers la réussite.

Résultats sportifs internationaux des sportives et sportifs des pôles et suivis par la MRP

ATHLÉTISME

- **Ryan ZEZE** - Vice-champion d'Europe élite avec le relais 4 fois 100m

BADMINTON

- **Yohan BAEBIERI** - Vice-champion d'Europe U19
- **Elsa JACOB** - Vice-champion d'Europe U19, Champion d'Europe U17

CYCLISME

- **Pauline FERRAND-PREVOT** :
 - Championne du monde élite de VTT XCO
 - Championne du monde élite de VTT XCC
 - Championne du monde élite de VTT XCM
 - Championne du monde élite de gravel
 - Vice-championne d'Europe élite de VTT XCO

ESCRIME

- **Keren AYE** - 3eme au Circuit Européen M17 à Poznan

GYMNASTIQUE

- **Benjamin OSBERGER**- 1^{er} étape coupe du monde senior finale sol- Varna (Bulgarie)-mai 22
- **Léo SALADINO**-3^e en équipe aux Jeux Méditerranéens-Oran-juillet 22
- **Anthony MANSARD** – Vice-champion d'Europe junior sol - Munich 12-21 août
- **Anthony MANSARD / Lorenzo SAINTE-ROSE / Romain CAVALLERO /Axel BRECHE** – Vice-champions d'Europe junior en équipe Munich 12-21 aout
- **Lorenzo SAINTE-ROSE** – 1^{er} aux finales sol et saut-Gymnasiales Caen Mai
- **Romain CAVALLARO** – 1er concours général, arçons et barre fixe et 2^e aux barres parallèles - Gymnasiales Caen Mai
- **Hugo CARMONA**– 2^e sol et 3^e aux anneaux - Gymnasiales Caen Mai
- **Axel BRECHE/HUGO CARMONA/Romain CAVALLERO, Justin LABRO et Lorenzo SAINTE-ROSE** - 1er en équipe- Gymnasiales Caen Mai

NATATION ARTISTIQUE

- **Angeline BERTINELLI** - Vice-champion d'Europe Junior
- **Shirine GUERMOUD** - Vice-champion d'Europe Junior
- **Manon VENTURI** - Vice-champion d'Europe Junior
- **Marine PEREA** - Vice-champion d'Europe Jeune
- **Lou THUILLIER** - Vice-champion d'Europe Jeune, champion d'Europe Jeune en Duo Mixte
- **Romane TEMESSEK** - Vice-champion d'Europe Jeune

NATATION COURSE

- **Christophe BRUN** - 3^e aux Jeux Méditerranéens-Oran-juillet 22
- **Mattéo ROBBA** - Vice-champion du monde junior relais 4X100NL et bronze- relais 4 nages LIMA-championnats du monde junior-aout 22

PARALYMPISME

- **Elise MARC** - Championne du Monde de para-triathlon en catégorie PTS3

PARA-NATATION COURSE

- **Agathe PAULI** – 4^e championnats du monde para-natation sénior 400NL

PENTATHLON MODERNE

- **Karl FURDERER** - Champion d'Europe individuel et en équipe, Champion d'Europe en relai Homme, Champion du monde en relai Homme, Vice-champion du monde en équipe
- **Florent SCHOEN** - Champion d'Europe en équipe
- **Diego LAVILLAT** - Champion d'Europe en équipe, Champion d'Europe en relai Homme, Médaille de Bronze aux mondiaux par équipe
- **Axel FLEUROT** - Champion d'Europe en équipe, Champion du monde en relai Homme, Vice-champion du monde en équipe

SQUASH

- **Brice NICOLAS** - Finaliste championnat d'Europe par équipe junior -19
- **Ninon LEMARCHAND** - Finaliste championnat d'Europe par équipe junior -19
- **Maceo LEVY** - Finaliste championnat d'Europe par équipe junior -19
- **Antonin ROMIEU** - Finaliste championnat d'Europe par équipe junior -17

TAEKWONDO

- **Aurèlie BUTTARELLI** - Médaille de bronze à l'Euro Multigames - 46kg
- **Imène ZANZI** - Championne des Gymnasiales en junior -44kg
- **Yandric NGUILLA** - Médaille de bronze à l'Euro Multigames - 68kg
- **Tama TAPATU** - Médaille de bronze à l'Euro Multigames +78kg
- **Uggo BARRUOL, Tama TAPATU et Thibault CLABAUX** - 3eme au TURKISH OPEN 2022

TIR

- **Noé GUEZ-AUGER** - 3^{ème} coupe du monde junior équipe mixte carabine-Suhl
**Noé est décédé accidentellement 1 mois après son premier podium international*

TIR A L'ARC

- **Mila FREMERY DELESTAN** - Vice-championne d'Europe cadette en individuel

TRAMPOLINE

- **Morgan DEMIRO O DOMIRO, Florestan RIOU** - Champions d'Europe par équipe sénior Rimini-Juin 2022
- **Josuah FAROUX** - 3ème aux Championnats du monde en équipe synchronisé-Bakou- nov 21
- **Florestan RIOU** - Vice-champion du monde jeunes (-21 ans) en synchronisé, 4e en individuel- nov 21
- **Anaïs BRECHE** - 3ème coupe du monde en équipe synchronisé-Arosa-Juillet 22

TRIATHLON

- **Léo BERGERE** - Champion du monde et d'Europe élite en individuel

- **Emma LOMBARDI** - Championne du monde élite de relais mixte
- **Léo BERGERE et Emma LOMBARDI** - Champions d'Europe élite de relais mixte
- **Emma LOMBARDI** - 3^{ème} du championnat d'Europe élite en individuel
- **Emma LOMBARDI** - premier podium sur une manche du championnat du monde élite (WTCS) en terminant 2^{ème} sur la manche de Cagliari (ITA)
- **Valentin MORLEC et Paul GEORGENTHUM** - Champions du monde U23 de relais mixte
- **Pablo ISOTTON** - 5^{ème} du championnat du monde junior en individuel

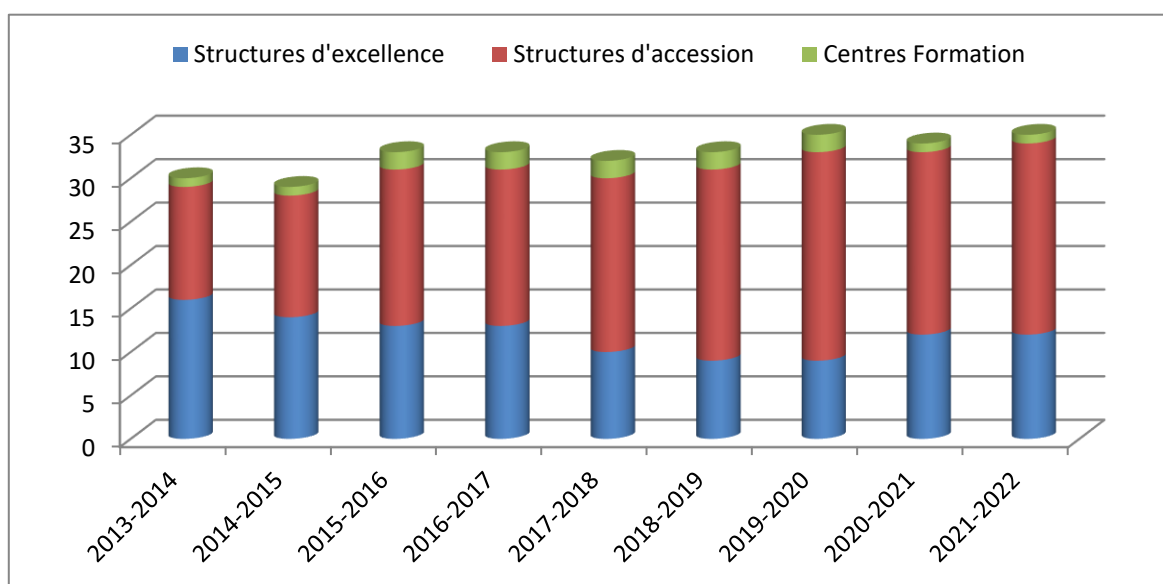
VOILE

- **Ange DELERCE et Timothée ROSSI** - 3^e Championnats du monde match race U23-Pornichet-juillet 22
- **Alice VANDI et Juliette BOURGEOIS** - 3^e Championnats d'Europe 420 catégorie U17
- **Zou SCHEMMELE et Jean-Philippe BOUDARD** - 6^e Championnats du monde 420-OMAN-dec 21

Par ailleurs **34 titres et 46 podiums nationaux élite et jeunes** ont pu être glanés.

Évolution des structures d'entraînement au sein de l'établissement depuis 2013

| | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Structures d'excellence Ex-Pôle France et France jeunes | 16 | 14 | 13 | 13 | 10 | 9 | 9 | 12 | 12 |
| Structures d'accession Ex-Pôle Espoirs et Structures associées | 13 | 14 | 18 | 18 | 20 | 22 | 24 | 21 | 22 |
| Centres Formation | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 |
| Totaux | 30 | 29 | 33 | 33 | 32 | 33 | 35 | 34 | 35 |

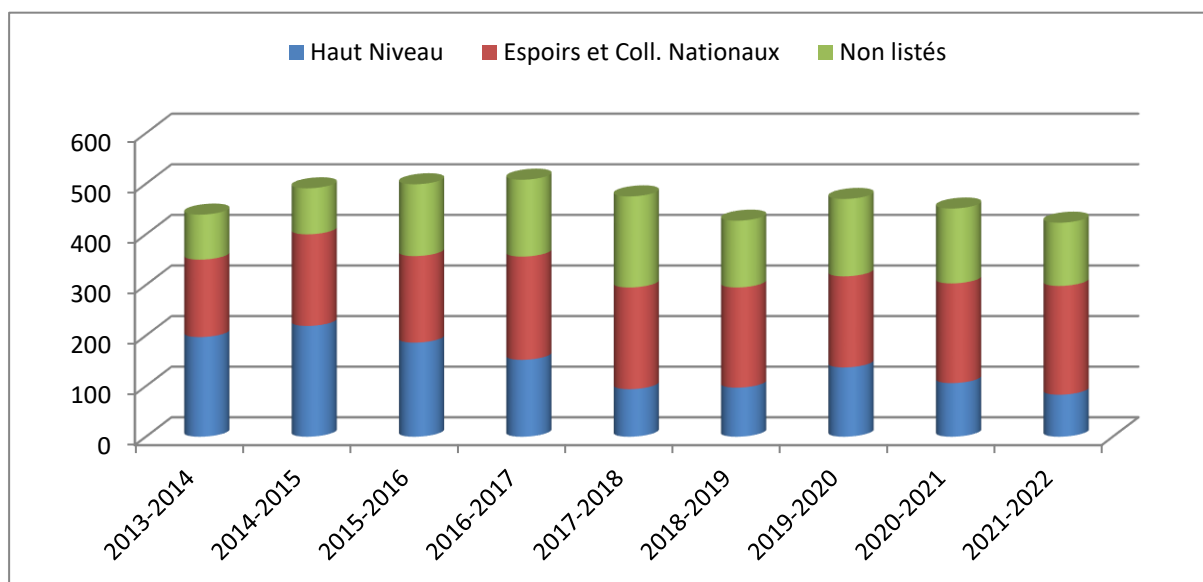


Au niveau des effectifs des sportifs cette saison 2021-2022, il est possible de constater plusieurs points particuliers :

- Une perte d'une trentaine de sportifs sur l'effectif global.
 - ➔ Une conséquence directe de l'année perturbée par le Covid 19 qui n'a pas permis aux jeunes sportifs de réaliser des performances permettant l'accès à une structure du PPF fédéral.
- Une chute de la proportion des sportifs listés dans les catégories "haut niveau".
 - ➔ Ce taux très bas de sportifs engagés dans "l'excellence sportive" (20%) est probablement le plus bas niveau qu'ait connu l'établissement, mais cette situation s'explique par l'absence quasi généralisée de compétitions nationales et

internationales en 2021 dans nombre de disciplines, qui n'ont pas permis à nos jeunes d'exprimer leur progression en compétition et d'accéder à ces listes de haut niveau basées sur le niveau international.

- Une nette augmentation de l'accueil de sportifs du Cercle Haute Performance, listés dans les catégories "haut niveau", extérieurs à l'établissement.

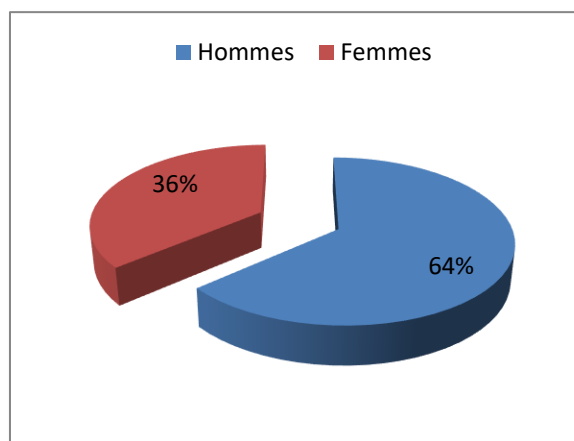
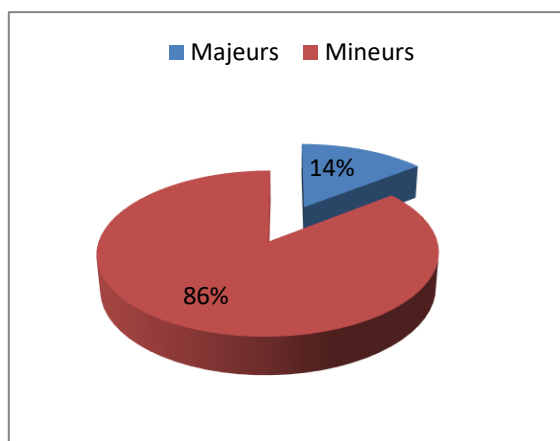


| | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|----------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Haut Niveau | 197 | 219 | 186 | 152 | 94 | 97 | 137 | 106 | 83 |
| Espoirs et Coll. Nationaux | 153 | 181 | 171 | 204 | 201 | 198 | 180 | 197 | 215 |
| Non listés | 89 | 91 | 142 | 152 | 180 | 132 | 153 | 148 | 125 |
| Totaux | 439 | 491 | 499 | 508 | 475 | 427 | 470 | 451 | 428 |

Dans l'analyse de l'évolution des effectifs, nous avons annoncé l'an dernier que le Covid 19 aurait très probablement des conséquences dont nous ne mesurons pas encore la portée. Ces conséquences se mesurent aujourd'hui dans nos effectifs et le classement de nos jeunes sportifs accueillis, malgré la stabilité du nombre de structures de l'établissement.

Cette légère baisse d'effectifs touche les trois sites de façon globale (-5 à Aix en Provence, -10 à Antibes et -8 à Boulouris).

La saison 2021-2022 propose de nouveau une stabilité par rapport aux années antérieures sur les répartitions entre les majeurs et les mineurs internes, comme celle entre les sportives et les sportifs. Les variations sont minimales et non significatives.



VIE QUOTIDIENNE ET ORGANISATION DES SITES

Les trois départements "sport de haut niveau" ont pendant cette année 2022 de retour à la normale, poursuivi leurs travaux d'amélioration de l'organisation de la mission, notamment sur les aspects de gestion et d'optimisation des aménagements scolaires et Universitaires.

L'accompagnement scolaire est un des atouts majeurs de l'établissement et cette année encore, le taux de réussite au BAC a quasiment atteint les 100%. Ce brillant résultat est à porter au crédit du travail conjoint de l'établissement avec l'éducation nationale. Sur le suivi post BAC, un taux de réussite de l'ordre de 80% est enregistré avec toutefois un nombre conséquent de réorientations qui pourraient probablement mieux être accompagnées en amont par des conseils sur les filières et l'orientation.

Un travail important a également été mené sur l'amélioration et la réorganisation des services dédiés aux sportifs de haut niveau et aux équipes de France, en raison des sollicitations de plus en plus régulières de la MRP et des fédérations pour accompagner des sportifs du Cercle Haute Performance sur des expertises développées sur chacun des sites (voir chapitre MRP).

Aix-en-Provence

L'évolution des effectifs des sportifs accueillis dans les structures sur le site d'Aix-en-Provence est en augmentation, particulièrement en ce qui concerne les internes. L'organisation et le suivi des sportifs sont de ce fait plus importants dans la gestion quotidienne. La convention avec le CROUS, pour l'hébergement à la Résidence Pauliane, est indispensable pour accueillir l'ensemble des sportifs majeurs internes. L'organisation interne du département Sport de haut-niveau a été impactée, sur la deuxième partie de l'année par le départ de l'adjointe au responsable du département. Le remplacement sera effectif à compter du mois de février 2023.

- Continuité d'accompagnement et de formation des assistants d'éducation (AED) : positionnement par rapport à la posture et à la fonction en début d'année lors de la prise de fonction. Mise en place d'entretiens professionnels en cours d'année pour les accompagner dans leurs parcours professionnels et de formation. Travail de cohésion de groupe régulier pour l'ensemble des personnels du département Sport de haut-niveau
- Continuité d'aménagement du lieu de vie « le stud » par l'acquisition de mobilier et d'équipements de détente (acquisition d'un babyfoot). Ouverture en journée, accessible aux internes et externes avec plusieurs espaces : repos, travail, télévision...

- Mise en place de soirées de vie collective « internat » les mercredis soir (soirées de jeu, de sensibilisation, d'animation...). Une soirée à thème est organisée chaque veille de vacances scolaires
- Actions de sensibilisations et de prévention mises en place pour chaque structure HN et par tranches d'âge des sportifs
- Réunions périodiques du département Sport de haut-niveau (DSHN), organisation de temps d'échanges et thématiques avec les entraîneurs des structures – Identification de la Maison des entraîneurs comme lieu du DSHN
- Continuité du « lab de la perf » avec un nouveau groupe de 5 entraîneurs et préparateurs physiques, temps de partage d'expériences mis en œuvre une fois par mois.
- Enfin, la montée en puissance de l'action de la Maison Régionale de la Performance a mobilisé des ressources humaines du département Sport de haut-niveau notamment sur les prestations de préparation physique.

Le site d'Antibes a été lourdement impacté en fin d'année 2021 par un drame humain, plusieurs abandons en cours d'année (choisis ou subits) par des sportifs « fragiles », qui ont été particulièrement impactés par la longue période qualifiée d'anxiogène (attentat basilique Nice, périodes de confinements successives, déclenchement de la guerre en Ukraine).

- Une action renforcée au niveau psychologique et le recourt à une nouvelle professionnelle ont permis de répondre à une première situation de crise par la mise en œuvre d'une cellule psychologique sur le site afin d'accompagner tous les acteurs d'une structure installée dans les murs. Cette action a été mise en œuvre en lien avec le référent fédéral national de la discipline, un référent du bureau « éthique, sport et lutte contre les violences dans le sport » au ministère chargé des sports et les services hospitaliers de Nice et Antibes.
- Une prise en charge psychologique renforcée a été mise en place auprès des sportifs qui en avait besoin en lien pour certains avec les centres hospitaliers ou des professionnels de santé extérieurs à l'établissement.
- Création d'un questionnaire « bien-être » avec les professionnels de santé pour renforcer la détection de profils "à risque" au moment des commissions d'entrée en structure.

La fin d'année a également été marquée par le dramatique décès accidentel d'un sportif de la structure de tir, victime d'un chauffard le 26 juin dernier. Ce drame a fortement impacté la fin d'année scolaire. Des cellules d'accompagnement psychologiques ont été mises en place conjointement au lycée et au CREPS au lendemain du décès et des accompagnements individuels ont eu lieu au CREPS auprès des sportifs du groupe d'entraînement mais également auprès du staff de cette structure.

De janvier 2022 à juin 2022, le référent du site sur la prévention des violences dans le sport, ainsi que la responsable du département ont beaucoup interagi avec le bureau de l'éthique et de la protection des publics du ministère chargé des sports au sujet de la gestion des 2 événements dramatiques qui sont intervenus en courant d'année 2022 mais également dans le cadre du suivi d'un signalement effectué fin 2021.

Par ailleurs, le site d'Antibes, de plus en plus sollicité pour son expertise et son savoir-faire dans l'accompagnement au profilage et à la réathlétisation des sportifs, se voit souvent contraint dans l'espace « préparation physique » dédié. Ce rayonnement contribue très régulièrement à l'accueil de sportifs de haut niveau et professionnels internationaux et de stage Equipe de France.

Cela a été le cas par exemple pour les équipes de France de basketball 3X3, de gymnastique artistique masculine (GAM) Juniors, de hockey sur gazon, de voile ILCA mais aussi pour des sportifs à titre individuel : Nedim REMILLI (Handball), David SMETANINE (Natation Handisport) ou encore Kevin TILLIE et Jenia GREBENNIKOV (EDF Volley)

Concernant le site de Boulouris, le cycle 2021-2022 a été marqué par de nombreux mouvements de personnels au sein du département du sport de haut niveau. Le calendrier des départs puis des remplacements de postes a significativement impacté l'équipe en place qui a dû travailler dans une configuration restreinte plusieurs mois. La qualité de l'accompagnement proposé au quotidien auprès des sportifs s'est donc vue mise à mal durant cette période, même si l'essentiel du suivi a pu être poursuivi. Voici la synthèse de ces différents mouvements de personnel :

- Réorganisation du secteur de la préparation physique à partir de février 2022 pour un retour à la normale (1 ETP et un 70% ETP) ;
- Réorganisation de la cellule « suivi scolaire et vie quotidienne et post-bac » à partir d'avril 2022 avec l'arrivée d'une nouvelle collègue, dont l'expérience en tant qu'ex CPE au collège de Saint Raphaël est très utile ;
- Création d'un poste d'assistant éducatif concernant les aspects de la vie quotidienne, du suivi de l'internat et des animations en septembre 2022 ;
- Changements de postes au secrétariat médical et à l'assistance administrative du DHN ;
- Création de poste de kinésithérapeute à 50% en septembre 2022 ;

Par ailleurs, le site de Boulouris est un lieu privilégié d'accueil des équipes de France, et l'amélioration des prestations d'accompagnement et l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques incite certaines fédérations à y implanter ses stages équipe de France de façon récurrente. C'est le cas avec les fédérations françaises de **Cyclisme et de Taekwondo** avec lesquelles une convention jusqu'en 2024.

Pour l'ensemble des 3 sites des investissements sur fond propres avec le soutien de l'ANS à hauteur de 80%. Pour l'année 2021-2022 il a été possible d'acquérir de nombreux équipements en lien avec la performance, renforçant de ce fait l'attractivité du site en matière de sport de haut niveau. Quelques exemples de ces équipements :

- Concernant les salles de musculation : appareil ischio-lombaire, banc de développé décliné, un banc inclinable, cage polyvalente de squat, machine à ischios, machine à mollets, banc quadri, machines iso-inertielles, presse à 45 degrés bi podale, rack de rangement pour les haltères, vélos type Keiser, une armoire de rangement spécifique.
- Concernant la préparation physique : appareil permettant le travail sous occlusion.
- Concernant les services médicaux : acquisition d'un appareil à ondes de choc, échographe musculo squelettique.

(voir également la partie investissements)

SCOLARITÉ ET FORMATION

Aix-en-Provence

- Liens privilégiés avec les établissements scolaires (collège et lycée de proximité) très favorisants et facilitateurs pour un travail de suivi et d'accompagnement de qualité
- Organisation des emplois du temps privilégiés par les établissements scolaires permettant des entraînements biquotidiens - Mise en place progressive de rattrapages et de cours de soutien pendant la journée pour diminuer les cours du soir et favoriser le repos et la récupération
- Continuité des réunions et temps d'échanges entre enseignants et entraîneurs
- Réunions hebdomadaires avec les CPE du lycée Emile ZOLA afin d'assurer le suivi et l'anticipation des absences des sportifs ainsi que l'organisation des sessions de rattrapages d'épreuves et/ou d'examens
- Développement des relations avec Aix Marseille Université (AMU) pour améliorer l'accueil des sportifs postbac (aménagements, rattrapages, allègements, tutorat, cours de soutien...)

Antibes

- **Le lycée Audiberti**

Un dispositif d'accompagnement sur mesure au lycée et des ajustements permanents.

Le lycée propose des aménagements scolaires qui garantissent un large choix de spécialités pour les classes réservées aux sportifs. Certains parcours sont individualisés. Le recours au CNED permet l'accès à des combinaisons de spécialité non compatibles avec les emplois du temps des classes SHN. Dans ce cas de figure, l'établissement prend à sa charge les frais d'inscription au CNED et propose un tutorat avec un enseignant pour accompagner l'élève. Tous les sportifs peuvent bénéficier de cours de soutien avec des enseignants du lycée en journée ou le soir au CREPS. Les emplois du temps prévoient des amplitudes maximales de cours sur les plages horaires 8h00-13h00 ou 10h00-15h00.

Résultats au bac :

Nombre d'élèves en réussite / élèves inscrits : 94% (17 candidats pour 16 admis)

Nombre de mentions au l'examen : 38% (6 mentions pour 17 candidats)

Tendance, évolutions et perspectives

La réforme du baccalauréat complexifie l'examen avec des épreuves dès le mois de mars pour les élèves de terminale. Des difficultés déjà perçues sur l'année 2020-2021 se sont confirmées. L'absence aux épreuves de spécialité renvoie automatiquement le candidat sur la session de remplacement (septembre) qui implique de rester actif scolairement durant la trêve estivale qui reste une période intense sur le plan sportif (championnat d'Europe et championnat du monde junior). La publication des résultats se faisant mi-septembre, l'accès aux études supérieures est décalé.

- **Le Collège FERSEN**

La communauté pédagogique du collège FERSEN reste mobilisée pour maintenir l'accueil des sportifs les plus jeunes dans de bonnes conditions malgré la diminution constatée des effectifs (les 24 sportifs du pôle espoirs basket étaient scolarisés au collège). Le nouveau Principal arrivé en septembre s'est inscrit dans cette continuité et comme l'année précédente, il a fallu attirer son attention sur le statut de nos sportifs à ne pas confondre avec les publics des sections sportives.

L'effectif était composé de 7 collégiens dont 4 internes dont le niveau scolaire était bon voire excellent.

100% de réussite au Brevet.

À retenir sur la formation scolaire et post bac :

- Maintien des aménagements performants mis en place en particulier au lycée Audiberti (exemplaire et performant) et au collège Fersen
- Maintien de très bonnes relations avec les établissements scolaires.
- Une veille permanente sur le projet individuel de chaque sportif et un accompagnement systématique des scolarisés et à la demande pour les post-bac.
- Une filière BTS aménagée pour les SHN au lycée Audiberti
- Des cursus post bacs aménagés en interne dans la filière aquatique. Un cursus BPJEPS activités de la natation aménagé sur 2 ans et des adaptations de cursus BNSSA et secourisme.
- La filière STAPS à distance maintenue avec de petits moyens pour un effectif très ciblé.
- Un taux d'abandon en études supérieures important, concernant en particulier les nageurs gymnastes et basketteurs.

Boulouris

- Le secteur de l'accompagnement des formations (scolaires et post-bac) est resté en forte tension entre septembre 2021 et fin avril 2022
- La nouvelle organisation mise en place entre avril et septembre 2022 a rapidement donné des signes de grande satisfaction dès la fin du cycle 2021-2022.
- La qualité des aménagements d'emploi du temps est restée très bonne et performante dans tous les cursus suivis.
- 96% de réussite au baccalauréat (21 sur 22) dont 81% de mentions et 100% de réussite au diplôme national du brevet.
- De très nombreuses réussites dans les cursus post-bac et passages en classes supérieures
- Signature d'une convention de collaboration avec l'école My Business School basée à Fréjus pour développer une offre post-bac sur le territoire.



LA MAISON RÉGIONALE DE LA PERFORMANCE

Installée en septembre 2021, la Maison Régionale de la Performance (MRP) a tardé à prendre son rythme de croisière, les Conseillers Haut Niveau Haute Performance la constituant étant nommés petit à petit (Les deux premiers, issus de l'ex DRJSCS en mai 2021, novembre 2021 pour deux autres, janvier 2022 pour un autre, et la dernière en mars 2023). Toutefois, le fait d'avoir travaillé sur la préfiguration de ce nouveau dispositif en interne avec les collègues responsables des départements du Sport de Haut Niveau (RDDSHN) et en externe avec ceux de la DRJSCS de l'époque qui allaient être les premiers à rejoindre la MRP, a permis d'être très rapidement opérationnel.

La MRP a pour vocation, en étant placée auprès du Directeur Général du CREPS, d'accompagner le sport de haut niveau sur le territoire Provence-Alpes-Côte d'Azur en reprenant les missions qui incombent jusqu'alors à la DRJSCS pour les sportifs sur listes ministérielles de haut niveau, mais également, en tenant compte des directives de l'ANS d'accompagnement personnalisé des sportifs médaillables aux Jeux Olympiques et Paralympiques et des sélectionnables, faisant partie respectivement des Cercles Haute Performance et Cellule de Performance.

Sur le territoire, cela représente près de 1 700 sportifs suivis par la MRP, allant des aménagements scolaires des structures fédérales qui accueillent les sportifs, en passant par le suivi socio-professionnel, pour aller jusqu'à la personnalisation du suivi des 140 meilleurs (en 2022) en leur proposant, en soutien de la fédération, des dispositifs adaptés à leurs besoins et aux besoins de leurs entraîneurs dans le cadre de la montée en compétence concernant la culture de la haute performance.



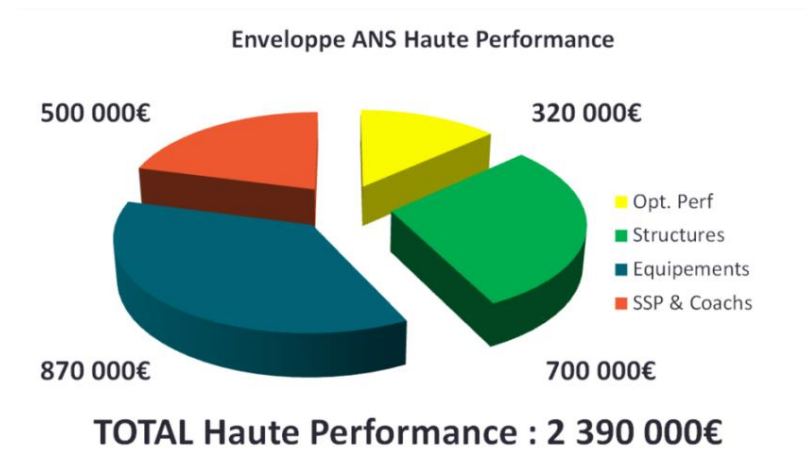
Ces trois cercles les plus performants (Jeunes à fort potentiel, Sélectionnables et Médaillables) ont bénéficié des services d'optimisations de la performance qui interviennent sur les champs suivants :

- Profilage, Préparation physique et Réathlétisation
- Médical et soins de prévention
- Aspects mentaux de la performance
- Paralympisme
- Montée en compétence de l'encadrement
- Recherche
- Suivi socio Professionnel

L'organisation permet de répartir les 140 sportifs du Cercle HP et Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur les 10 agents impliqués dans la MRP, qui font appel en cas de besoin aux compétences transversales des conseillers en charges des différents secteurs sollicités.

En 2022, l'ANS a consacré 320 000 € à l'accompagnement personnalisé des sportifs de ces trois listes les plus performantes et 500 000 € sur leur suivi socio-professionnel et l'accompagnement à la montée en compétence de leurs entraîneurs.

En plus de ces dispositifs spécifiques, des moyens ont été consacrés aux structures fédérales du territoire (500 000€ pour les pôles accession) et aux équipements fédéraux structurants de haute performance (870 000 € dont 400 000 € sur le Parc VTT Cross-Country Olympique du site de Boulouris). L'enveloppe globale 2022 a donc représenté près de 2,4 millions d'euros.



Accompagnement des structures fédérales et suivi pré-BAC

Ce dispositif a vocation à soutenir les Projets de Performance Sportives des fédérations à travers les pôles d'accession au sport de haut niveau implantés en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En plus des 17 centres de formation des Clubs Professionnels, notre région repose sur un maillage important de structures (74) d'accueil de sportifs de haut niveau. Il s'agit de noter que l'attractivité de notre territoire favorise l'implantation de 18 structures d'excellence pour 56 structures d'accession.

Sur le plan qualitatif, le taux de réussite au baccalauréat est de quasiment 100% pour 266 élèves (32 mentions très bien). L'effort de ces dernières années a reposé sur la concentration des sportifs sur une vingtaine d'établissements scolaires qui portent une attention toute particulière à la conduite du double projet. Sur le plan sportif les taux de sorties des filières d'accession vers le niveau supérieur (structures d'excellence et CFCP) sont de l'ordre de 32%. Plus d'une centaine de sportifs ont obtenu un titre national cette année et plus de 120 ont été sélectionnés en équipe nationale.

Cet accompagnement nécessite un lien fort avec les instances de l'Éducation Nationale (Rectorat, IPR EPS, chefs d'établissements...) qui sont en responsabilité des établissements qui sont en support de la scolarité de ces jeunes sportifs. À la rentrée 2022, un travail de réécriture de la convention d'accueil des sportifs de haut niveau, tripartite EN/DRAJES/CREPS, a été engagé pour repréciser le cadre d'accompagnement des SHN par les établissements de l'Éducation Nationale (CNED règlementé, aménagement des examens et accompagnement des sollicitations de report des examens pour les SHN, dérogation à la carte scolaire, HSE de soutien ...). Cette convention permet également de tendre vers une harmonisation entre les deux rectorats de la Région sur les critères d'attribution des moyens dédiés à l'accompagnement et au soutien scolaire.

L'instruction de ce dispositif de soutien des structures d'accession, à travers le suivi des dossiers de demande de subvention à l'ANS via le Portail de Suivi Quotidien des Sportifs (PSQS), se fait de février à juin de l'année pour des subventions qui sont versées aux structures avant la rentrée scolaire. En 2022, ce sont 36 structures de niveau accession nationale qui ont été soutenues au travers des crédits de l'ANS sur instruction des dossiers par la MRP. Les structures fédérales d'excellence relèvent désormais directement des fédérations qui reçoivent des enveloppes (plus de 400 000 €) spécifiques à ces pôles. Cela représente environ 1 300 sportifs qui ont, soit bénéficié d'un accompagnement sur un parcours protégé au sein d'un établissement scolaire, soit d'une prise en compte via le dispositif du CNED règlementé. 1 996 jeunes en structures ou hors structures ont sollicité la considération du régime dérogatoire à la carte scolaire, action coordonnée entre la MRP et les 6 DSDEN. Cette mesure permet aux sportifs d'être scolarisés dans l'établissement au plus proche de leur lieu d'entraînement.

Par ailleurs, un travail a été engagé avec les collectivités afin de partager les critères communs de soutien des structures d'accession et d'excellence du territoire.

Il n'en reste pas moins qu'il est nécessaire de continuer à améliorer la prise en considération du statut des sportifs de haut niveau par les services de l'EN afin d'optimiser les conditions de conduite d'un double projet de qualité au sein des établissements scolaires concentrant les volumes de sportifs les plus significatifs. Ce réseau, dont une vingtaine d'établissements scolaires sur l'ensemble du territoire concentre l'accueil de pratiquement 900 sportifs, nécessite un soutien fort de l'Etat pour stabiliser les savoir-faire des équipes (professeurs, CPE et personnels de direction). A ce titre, une note sera rédigée en 2023 afin de valoriser ces compétences au sein du réseau des établissements accueillant des structures des PPF fédéraux afin d'établir des profils à identifier lors des mouvements des personnels.

Suivi socio-professionnel et accompagnement post-BAC

Qu'ils soient dans une structure de performance fédérale, dans un centre de formation de club professionnel ou sportif isolé, la région Provence Alpes Côte-d'Azur compte près de 2 000 sportifs listés.

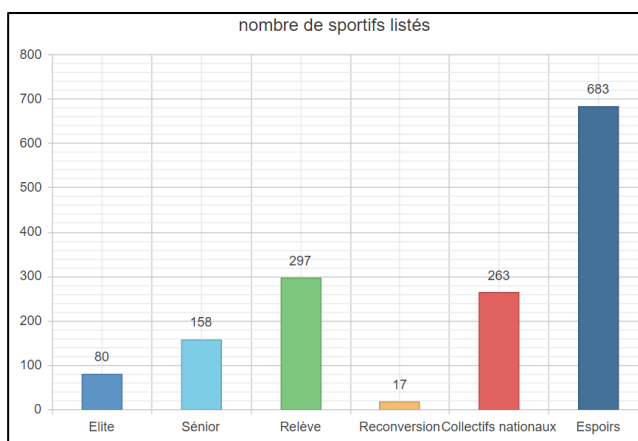
En 2022 pour la première année, 2 conseillers Haut Niveau Haute Performance œuvrent sur le suivi Socio Professionnel des Sportifs de Haut Niveau au sein de la MRP Provence Alpes Côte d'Azur : ils se répartissent respectivement l'ouest de la région (départements 13, 84, 04, 05) et la partie est (83, 06).

La mission relative à l'accompagnement Socio professionnel bien qu'orientée prioritairement sur les sportifs les plus performants, ne se limite pas aux seuls sportifs de haut niveau. Elle concerne également les sportifs inscrits sur les listes espoirs et collectifs nationaux du territoire (soit 60% de l'effectif listé). L'accompagnement s'organise de manière individualisée pour les sportifs sur listes ministérielles (hors CREPS). Il se concrétise à la marge par la mobilisation de dispositifs et/ou de crédits.

Par conséquent, il est assez difficilement quantifiable. Cependant, quelques données chiffrées sont précisées ci-après.

La formation en université

Les responsables SHN des universités (AMU et Toulon) ont été rencontrés. La MRP est positionnée dans le cadre de la commission SHNU. Les échanges sur des situations individuelles sont établis principalement lors des difficultés d'entrée en formation ce qui représente un volume d'une vingtaine de sportifs identifiés. Un défaut de contact subsiste avec les universités de Nice et d'Avignon avec lesquelles l'identification des référent SHN reste difficile malgré nos sollicitations.



Les examens

Pour des raisons principalement liées à des déplacements internationaux, le passage des examens des SHN a pu s'organiser à distance de manière très ponctuelle. Or ces dernières années, les offres de formation en distanciel se sont multipliées. Les sportifs étudiants se positionnent désormais plus vers des formations correspondant à leur projet de vie et non plus uniquement en fonction des aménagements proposés par les établissements. Ainsi cette année, des solutions en interne et en externe ont par exemple pu être trouvées pour la surveillance d'examens de 2 sportifs.

La Direction Régionale Académique de l'Information et de l'Orientation (DRAIO)

Il a été également nécessaire d'accompagner les sportifs inscrits sur liste ministérielle dont les vœux n'ont pas été satisfaits sur ParcoursSup et de travailler avec le rectorat et les établissements pour que ces sportifs puissent intégrer un parcours choisi. Le lien avec la DRAIO est désormais établi sur les 2 académies d'Aix Marseille et de Nice ce qui a permis de positionner une douzaine de SHN sur des parcours de formation facilitant leur double projet, dont 7 + 3 orientés vers la saisie de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES).

Le travail sur la mise en place des contrats pédagogiques reste laborieux. Les deux conseillers de la MRP ont invité les étudiants SHN à faire les démarches auprès des référents de composantes. Toutefois, les aménagements restent au « bon vouloir » des référents de filière. Sur l'ensemble des SHN (hors CREPS) ayant mobilisé la MRP pour des difficultés d'aménagements seul 1 étudiant sur l'université d'Avignon n'a pas pu être accompagné. Par ailleurs, différentes structures d'orientation et d'information ont sollicité avec succès pour l'orientation des sportifs de haut niveau.

Des évolutions en 2022

Les deux conseillers de la MRP en charge de ce secteur ont également été à la rencontre de psychologues de l'EN au sein de CIO pour permettre l'orientation de 3 SHN ; à la rencontre d'écoles (salons de l'étudiant et salons Studyrama), comme l'IFMK de Marseille (filière kinésithérapie très appréciée des sportifs, mais difficile à aménager) ou encore à la rencontre d'entrepreneurs (Fonds de dotation, Salon Go-entrepreneurs)

Les parcours de formation SHN-AFDAS

500 sportifs ont été contactés par mail par l'AFDAS avec une présentation du dispositif. Cet accompagnement de sportifs dans le « parcours de formation AFDAS » permet de financer des parcours d'études aménagés jusqu'à une professionnalisation partielle du sportif en se cumulant pour les meilleurs d'entre eux avec le dispositif de contrat professionnels de l'ANS. Malheureusement, ce dispositif qui a débuté en 2022 reste encore opaque et la MRP n'a pas toujours d'information et de lisibilité dans la concrétisation de la demande ou d'attribution des crédits. Toutefois, plus de 30 sportifs de la région en ont été bénéficiaires.

L'insertion professionnelle et de l'aménagement de l'emploi

| Dispositifs | Nombre de sportifs |
|-------------------------|--------------------|
| Armée des champions | 32 |
| CAE déconcentrée | 3 |
| CAE Nationale | 7 |
| CI Nationale | 2 |
| CIP déconcentrée | 10 |
| CIP Nationale | 3 |
| Décharge de service | 5 |
| Emplois SHN | 9 |
| Police | 6 |
| Poste INSEP | 3 |
| Total général | 80 |

Le dispositif « emplois SHN », créé en 2021 par l'ANS a été reconduit en 2022. Les 8 emplois SHN 2021 (7 sportifs et 1 entraîneur) ont fait l'objet en 2022, d'une évaluation de la part de la MRP. Cette évaluation a permis de mettre en lumière certaines défaillances et 2 emplois n'ont pas été reconduits.

La MRP a fait de la primo information sur ce dispositif d'emploi SHN pour une dizaine de structures (Accompagnement dans la mise en place avec le club employeur).

Malgré un intérêt certain, 2 freins ont été rencontrés :

- Les responsabilités pour les petites structures qui ne s'engagent pas comme employeur
- Le montant jugé trop important du reste à charge employeur.

Seules 13 conventions d'aménagement d'emploi (CIP/CAE déconcentrées) ont été signées sur le territoire. Ce chiffre est en nette diminution mais s'explique en partie par l'augmentation de ces mêmes dispositifs nationaux et la sécurisation des SHN sur d'autres types de dispositifs tels que l'armée des champions. À noter malgré tout qu'une CIP n'a pu aboutir malgré l'important accompagnement de l'employeur, car ce dispositif est lourd et peu adapté dans le cadre des entreprises de taille modeste. Par ailleurs, deux conventions pourtant finalisées n'ont pu être signées. L'une par choix de la fédération, l'autre par changement de projet du SHN.

La reconversion

Les deux conseillers de la MRP en charge du suivi socio-professionnel ont été formés à la méthodologie d'accompagnement à l'insertion professionnelle avec l'utilisation du livret de compétences. Toutefois, seuls deux sportifs de haut niveau en reconversion ont été dirigés par la MRP vers la société Forma com pour leur bilan de compétence et l'élaboration de leur projet d'après carrière.

Le cadre de vie

La MRP participe quand elle est sollicitée, aux commissions d'attribution de bourse de la collectivité territoriale (Conseil Départemental 13 le plus actif). Un travail avec l'ensemble des collectivités a débuté en 2022 pour éditer un guide des aides aux sportifs de haut niveau attribué par l'ensemble des différentes collectivités territoriales de la région. En effet, les demandes de renseignements sur les aides financières sont nombreuses, et le travail sur la lisibilité des différentes aides qui sont proposé est nécessaire.

En 2022, la MRP a signé une nouvelle convention avec le CROUS Aix-Marseille pour permettre la mobilisation de places d'hébergement dérogatoire aux critères sociaux pour les sportifs hors CREPS. Comme les années précédentes, le CROUS est extrêmement facilitant et a satisfait à l'ensemble des demandes des SHN. Les 19 bénéficiaires issus de 3 fédérations (judo, voile, cyclisme) sont hébergés sur 6 résidences universitaires, toutes à proximité soit de leur lieu d'entraînement, soit de leur lieu d'études.

Malgré in fine un faible nombre de bénéficiaires, les ajustements incessants sur ces différents dispositifs mobilisent un temps très important entre les mois de juin et de septembre et nécessitent des ressources spécialisées que nous n'avons pas en interne, ni à la MRP, ni au CREPS (juriste pour la sécurisation des dispositifs d'emplois aménagés des SHN, assistant social pour sécuriser les situations précaires ...).

Par ailleurs, il semblerait intéressant de créer (en partenariat avec le CROS et la région) un webinaire sur le "marketing sportif et l'utilisation des réseaux sociaux", qui sont des points incontournables dans la carrière d'un sportif de haut niveau aujourd'hui.

Le plan « Team Voile 2024 »

Compte tenu de la situation particulière de la voile sur le territoire avec, de plus, l'organisation de l'intégralité des épreuves des jeux olympiques à Marseille, la MRP a conduit un travail spécifique de caractérisation des situations socio professionnelles de 24 SHN listés comme potentiels sélectionnables au Jeux Olympiques de 2024. La diversité des statuts, le coût lié à l'activité de performance (matériel, transport) a conduit à proposer un « Plan Voile » de soutien spécifique. Le premier volet du plan a consisté à mobiliser une enveloppe dédiée (52 000 €) au financement de prestations d'optimisation de la performance en faveur de SHN voile identifiés.

Le second volet relatif à la mobilisation de partenaires a été décliné par le CROS par l'intermédiaire du fond de dotation. L'impact de ce dernier dispositif n'est pas encore mesurable à ce stade. Ce second volet devra être renforcé dans le cadre de la Conférence Régionale Du Sport et de la Conférence Des Financeurs.

Optimisation de la performance

Le secteur optimisation de la performance est assumé de façon transversale par trois conseillers en charge des secteurs "Préparation physique et aspects médicaux", "Aspects mentaux de la performance", "Montée en compétence de l'encadrement", "Paralympisme" et "Recherche". Ces deux derniers secteurs n'ont pas pu bénéficier de conseiller stable en 2022.

Préparation physique et aspects médicaux

La dimension physique est un secteur sensible et incontournable de la performance. Il est donc primordial d'accompagner ce secteur en termes d'expertises mises à disposition pour les sportifs qui n'en sont pas dotés ou pour les entraîneurs qui souhaitent monter en compétence. Cet accompagnement est destiné tant aux sportifs du Cercle Haute Performance (CHP) qu'aux sportifs du Cercle Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les sportifs et les entraîneurs qui ont besoins d'expertises dans ces domaines, sont orientés vers les unités de préparation physique ou le médical d'un des trois sites de l'établissement qui sont sous la responsabilité d'experts qui ont développé leur compétence en accompagnant au quotidien les sportifs du CREPS. Lorsque leur situation géographique ne permet pas de se déplacer vers l'un de ces trois sites, il incombe à l'équipe de la MRP de trouver une expertise la plus proche possible en envisageant parfois un mix préparation physique en local et stage sur le CREPS avec un versant formation du préparateur physique lorsque c'est nécessaire.

Un travail important a également été effectué sur 2022 avec les 6 préparateurs physiques du CREPS, tant sur les compétences mutuelles qu'il était nécessaire de partager pour que les trois sites proposent des expertises dans l'ensemble des secteurs de la préparation physiques (protocoles de profilage, Wattbikes, Tests ...). Il leur a également été permis de suivre des colloques ou des formations à l'INSEP leur permettant une montée en expertise.

Toutefois, les trois sites conservent tout de même des spécificités comme la capacité de travailler en thermo-training room à Antibes, l'unité de Wattbikes proposant huit postes de travail, développée en partenariat direct avec le fabricant sur Aix-en-Provence, ou le travail de rééducation/réathlétisation post blessure en partenariat avec le Centre Européen de Rééducation Sportive (CERS de St Raphaël) sur Boulouris.

Par ailleurs en 2022, l'ANS a permis d'équiper les trois unités de préparation physique et les départements médicaux de près de 200 000 € de matériel dédié à la haute performance pour compléter ce qui était déjà proposé sur les années passées (matériel de musculation de pointe, échographie portable, appareil à onde de choc, appareil de cryothérapie ...).

Les actions engagées ont concerné les secteurs suivants :

- Profilages physiques (46)
- Actions d'athlétisation préventive (14)
- Actions de réathlétisation (9)
- Actions de préparation physique (63)
- Accompagnement vers structures privées ou publiques spécialisées dans la préparation sportive, notamment les trois sites du CREPS (63)
- Coordination avec les préparateurs physiques du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur pour actions d'accompagnements pour les sportifs extérieurs au CREPS (46)

- Coordination sur actions générales, échanges de pratiques et investissement de matériel de préparation physique auprès de préparateurs physiques du CREPS (6)
- Achat de petit matériel du domaine de la dimension physique pour sportifs extérieur au CREPS
- Soins en kinésithérapie (actions de récupération, prévention, médical)
- Soins en cryothérapie
- Soins en ostéopathie
- Soins en chiropractie
- Actions en diététique et Nutrition
- Actions vers spécialistes médicaux en traumatologie
- Aide aux prises de rdv et délai pour IRM, scanner, radio,...
- Constitution de réseau d'expertise dans le domaine de la préparation physique
- Expertise et conseil auprès d'entraîneurs et de sportifs
- Relations/coordination avec responsables fédéraux des équipes de France et référents de l'ANS

L'ensemble de ces actions ont concerné près d'une centaine de sportifs avec un accompagnement plus personnalisé d'une quarantaine d'entre eux (dont 16 sportifs appartenant au Cercle Haute Performance de l'ANS) qui ont exprimé un besoin spécifique dans le champ de la préparation physique. Toutefois, pour la plupart des sportifs, ce secteur est maîtrisé par l'encadrement du sportif et aucun besoin spécifique n'est exprimé, sauf du conseil et de la veille sur les appareils et les dispositifs les plus récents dans ce champ.

Aspects mentaux de la performance

La dimension psychologique de la performance, bien qu'appréhendée avec de plus en plus d'intérêt, reste souvent le parent pauvre de la préparation des sportifs de haut niveau. Pourtant, tous ont conscience que le jour J, « c'est la tête qui va faire la différence » car tous sont prêts physiquement. Ce secteur avait pour vocation à répondre aux besoins des sportifs et des entraîneurs en constituant un réseau d'intervenants experts et en proposant des actions de formation.

Les actions engagées en 2022 auprès des sportifs et des entraîneurs :

- Engagement et suivi des accompagnements de sportifs par des intervenants externes : Marie WATTEL, Aurélien Fabre, Charles RIHOUX, Adam SIAO, Nathalie BENOIT, Nicolas SAVAN AIRA, Emma LOMBARDI,
- Accompagnement personnel en PM : Aurélie RICHARD, Aude COMPAN, Mathilde LOVADINA, Laurent VAGLIA, Caroline CRUVEILLER.

Les actions engagées en 2022 en lien avec la préparation mentale :

- Suivi du projet de recherche sur la carte d'identité perceptivo cognitive avec l'AMU et création du programme "Mission cognition"
- Renforcement de l'usage de casque 3D pour l'entraînement des habiletés perceptivo cognitives
- Conseils et informations en réponse aux différentes sollicitations des fédérations.
- Mise en place du réseau RARES
 - Capitalisation des expériences des autres MRP
 - Réunion de lancement et la mise en place du réseau des PM

Montée en compétence (niveau national / régional)

Ce pan est un travail indispensable de la haute performance, puisqu'il permet, en faisant monter en compétence l'encadrement des sportifs (entraîneurs, mais également l'ensemble du staff qui peut entourer avec le sportif). Cela permet d'espérer voir à moyen termes, une évolution du sportif lui-même. Mais également d'ancrer encore plus l'entraîneur dans la culture de la haute performance, en lui permettant d'accompagner dans l'avenir d'autres sportifs vers le haut niveau.

Ce dispositif comprend un volet national (Plan coach 2024) qui concerne une trentaine des entraîneurs du territoire, et un volet local qui concerne tous les entraîneurs des cercles haute performance, Cellule de performance, jeunes à fort potentiel et l'ensemble des entraîneurs des 74 structures fédérales et Centres de Formation Professionnels du territoire. Ce dispositif local se décline sous diverses formes :

- Des Web café, espaces d'échange entre pairs sur des thématiques que les participants partagent pour avoir des avis de collègues.
- Des colloques thématiques permettant un travail en atelier avec les entraîneurs.
- Des tables rondes sur des champs de compétence permettant des échanges entre staff de ces champs (médical, handicap et haute performance, gestion du stress ...).

Actions engagées en 2022 :

- Suivi et intervention avec le staff olympique fédération de surf.
- CCS Dimension mentale et performance (présence d'un entraîneur du CREPS)
- Lancement du Lab de la performance (2 sessions proposées)
- Supervision de Régis Gautier (entraîneur paranatation).
- Suivi accompagnement par intervenant externe de Quentin Coton et Yoris Grandjean (entraîneurs de Florent Manaudou)
- Préparation et animation de 2 web café avec une quinzaine d'entraîneurs à chaque édition
- Préparation et animation du colloque national de Noël avec Véronique Richard : "Créativité et adaptabilité". Vingt-cinq entraîneurs et auditeurs présents
- Publication dans la revue « Réflexion Sports »

Actions concernant les aspects psychologiques engagées avec le RGI

- Pilotage du dispositif d'accompagnement du déploiement et du développement de la dimension mentale : Animation et participation aux travaux des 3 groupes (socle commun d'éducation à la dimension mentale, Formation des entraîneurs, Labs de la performance).

RECHERCHE

Projet HEROES

La finalisation de cette recherche débutée en 2019 est en cours. Pour rappel cette recherche est centrée sur l'hygiène de vie du sportif autour de l'entraînement (Sommeil, alimentation, hydratation, utilisation des supports numériques ...). Une journée de restitution a été organisée sur le site de Boulouris auprès des entraîneurs des structures du CREPS le 27 septembre 2022 avec la présence d'un grand nombre d'acteurs du HN et a constitué un véritable temps fort.

Ce rendez-vous a débuté par la présentation du projet permettant de revenir sur le cadre théorique (i.e., le modèle socio écologique) ainsi que les stratégies d'intervention pour la promotion de la santé (i.e., créer des environnements favorables, réorienter les services de santé, développer les aptitudes individuelles, renforcer l'action communautaire et élaborer une politique de santé publique à destination de nos jeunes sportifs).

Ensuite, les résultats préliminaires ainsi que des observations complémentaires ont été présentés, permettant ainsi d'obtenir un premier inventaire de l'ensemble des facteurs favorables et défavorables à la santé des sportifs (cf. compte rendu Aurélia CHRETIEN 21/10/22) afin d'envisager des actions et des supports pédagogiques en direction de trois cibles identifiées :

- Les sportifs eux-mêmes
- Les entraîneurs qui les accompagnent dans la performance au quotidien
- Les parents qui les accueillent le week-end avec des comportements parfois paradoxaux

Mission Cognition

Cette mission a débuté au printemps 2022 et a concerné principalement le site d'Aix en Provence (à partir de 2023, elle concernera les trois sites et l'ensemble des sportifs du Cercle Haute Performance). L'objet de cette action de recherche est constitué de l'évaluation (profilage) des capacités cognitives des sportifs de haut niveau au long de leur apprentissage (des plus jeunes en pôle, au plus haut niveau) et interdisciplinaire.

Réflexions sur l'organisation de la recherche sur le CREPS Provence Alpes Côte d'Azur

La mise en place de la MRP au sein de l'établissement, avec un conseiller en charge de cette thématique, va nécessiter d'engager une réflexion sur une réelle politique d'organisation de l'axe recherche à l'échelle des 3 sites et du territoire pour assurer la diffusion des informations en provenance du réseau des référents scientifiques du Réseau Grand INSEP et du Groupe Développement et Recherche, en concertation avec le conseiller en charge de la montée en compétence de l'encadrement, et réfléchir à la mise en place de projets concertés.

La conseillère haute performance en charge du volet recherche deviendra le pivot autour duquel doit s'articuler toute une organisation avec des ramifications sur chacun des sites, au bénéfice de tous les entraîneurs du territoire.

LE DISPOSITIF DE FORMATION POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU : LE DISPOSITIF STAPS DEMATERIALISE 2015-2022

Depuis plus de dix ans, le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, tant sur Aix-en-Provence que sur Boulouris, essayait de trouver des solutions pour que les sportifs Post-BAC, souhaitant poursuivre des études STAPS et continuer à s'entraîner en biquotidien, puisse le faire. Le site d'Antibes, grâce à la proximité avec l'Université arrivait à s'organiser avec des aménagements négociés.

Les étudiants inscrits dans le cursus STAPS rencontraient des difficultés à concilier leur projet sportif et leur projet de formation (importantes contraintes quotidiennes de déplacements sur Marseille et sur Nice, prise en compte insuffisante de leurs statuts particuliers de SHN...).

Fort de son expérience dans la mise en place de différents cursus à distance, le Département du SHN du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité privilégier l'unité de lieu du sportif, « confort » indispensable pour la qualité du projet sportif et l'accès à la Haute Performance. Afin de pouvoir accueillir une promotion complète en L1 chaque année (minimum 15 étudiants imposé par U. Nice), il a été nécessaire d'ouvrir ce dispositif au bassin des deux sites du CREPS (Grand Pays d'Aix pour le site d'Aix-en-Provence et Fréjus/Saint-Raphaël pour le site de Boulouris). Toutefois, ce dispositif étant unique en France, l'établissement reçoit depuis deux-trois années des sollicitations fédérales (Cyclisme, Badminton, Athlétisme) pour accueillir des sportifs de haut niveau extérieurs à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et qui s'inscrivent au CREPS dans le but de suivre leurs études à travers ce dispositif.

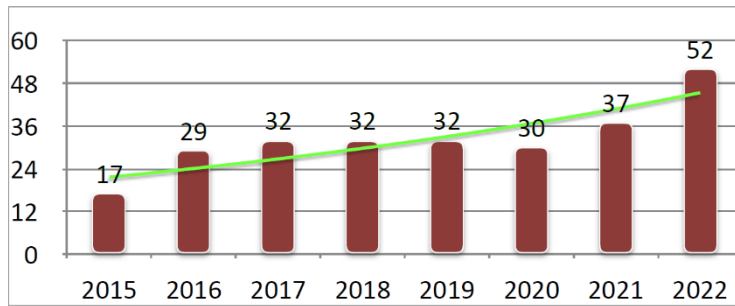
C'est depuis 2015, après partenariat Recherche avec l'Université de Nice qu'il a enfin été possible de débloquent la situation en ouvrant une première année de Licence STAPS en non présentiel sur Aix-en-Provence à 17 jeunes sportifs.

Cette année 2021-2022

En 2022, l'effectif accueilli a connu une forte augmentation avec à 52 étudiants alors que les années précédentes l'effectif moyen était de 30/32 étudiants. Ce changement est lié à des demandes tardives.

| STAPS CREPS PACA | | | | | | | | |
|------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| L1 | 17 | 19 | 19 | 18 | 11 | 15 | 20 | 27 |
| L2 | | 10 | 9 | 8 | 13 | 5 | 11 | 16 |
| L3 | | | 4 | 6 | 8 | 10 | 6 | 9 |
| Total sportifs | 17 | 29 | 32 | 32 | 32 | 30 | 37 | 52 |

Les effectifs sont en constante évolution mais les limites de capacité d'accueil du nombre d'étudiants en L1 ont été atteintes cette année. En effet, le taux de recrutement reste trop conséquent (notamment en L1 vers L2) à assumer pour un dispositif couteux et chronophage même si l'effectif diminue entre chaque année de promotion de L1 à L3. On note 10 à 30 % de déperdition d'étudiants entre la L1 et la L2 et la L2 et la L3, liée aux redoublements et aux réorientations, soit sur le même cursus de formation mais dans une autre université pour des raisons sportives, soit par un changement de cursus universitaire.



Pour la rentrée 2022, ce sont donc 52 sportifs qui ont été acceptés dont 27 en L1, 16 en L2, 9 en L3.

Les résultats de ces étudiants sont, comme chaque année, très largement supérieurs à la moyenne de l'Université de Nice qui se situe à

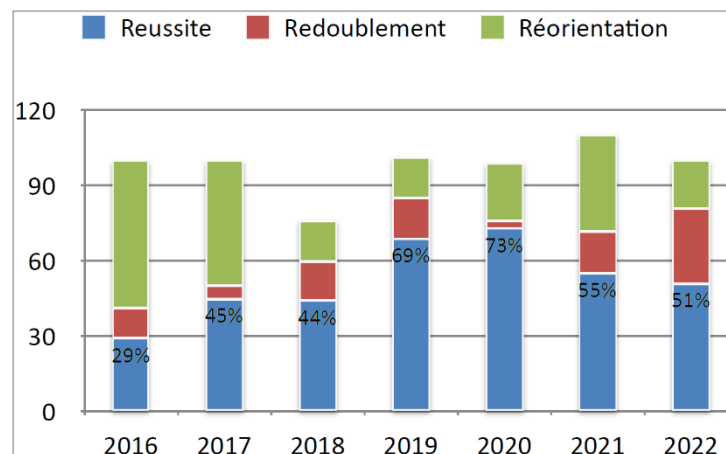
moins de 40% de réussite en première année. Toutefois, la répartition par site montre des résultats à pondérer en raison de l'accueil d'un grand nombre de sportifs de Centres de Formation de clubs professionnels (notamment à Aix) qui vient amoindrir la réussite des sportifs, notamment en 2022.

En effet, les sportifs issus de Centres de Formation sont la plupart du temps des pré-professionnels (en handball et en rugby essentiellement) et ont tendance, pour certains, à moins s'investir dans leurs études, ou sont amenés à être très régulièrement en déplacement avec les professionnels, ce qui perturbe leur engagement étudiant. Ceci entraîne un grand nombre de réorientations qui, de fait, implique une baisse du pourcentage de réussite.

Le tableau ci-dessous permet de voir les taux de réussite de l'ensemble des deux sites réunis. À pondérer avec le taux de réorientation ou abandon importants. De plus, cette année 2021/2022 un grand nombre de L1 ont été accueillis (5 de plus que l'an dernier avec déjà une chute de résultats en L1), notamment sur Aix-en-Provence. Cela a conduit à de nombreux échecs qui risquent de conduire à durcir les règles d'entrée dans ce dispositif afin de le conserver.

Cette principale raison explique le taux de réussite encore inférieur à l'an dernier.

| STAPS CREPS PACA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----------------------|-----------|------|------|-----------|------|------|-----------|------|------|-----------|------|------|-----------|------|------|-----------|------|------|-----------|------|------|
| | Juin 2016 | | | Juin 2017 | | | Juin 2018 | | | Juin 2019 | | | Juin 2020 | | | Juin 2021 | | | Juin 2022 | | |
| | Réu. | Red. | Réo. | Réu. | Red. | Réo. | Réu. | Red. | Réo. | Réu. | Red. | Réo. | Réu. | Red. | Réo. | Réu. | Red. | Réo. | Réu. | Red. | Réo. |
| L1 | 5 | 2 | 10 | 7 | 0 | 6 | 6 | 3 | 10 | 10 | 4 | 4 | 5 | 1 | 3 | 8 | 2 | 5 | 10 | 5 | 5 |
| L2 | | | | 3 | 1 | 5 | 5 | 2 | 2 | 7 | 0 | 1 | 10 | 0 | 2 | 4 | 1 | 1 | 8 | 3 | 1 |
| L3 | | | | | | | 3 | 0 | 1 | 5 | 1 | 0 | 7 | 0 | 2 | 4 | 2 | 2 | 1 | 3 | 1 |
| Réussite | 29 % | | | 45 % | | | 44 % | | | 69 % | | | 73 % | | | 55 % | | | 51 % | | |
| Redoublement | 12 % | | | 5 % | | | 16 % | | | 16 % | | | 3 % | | | 17 % | | | 30 % | | |
| Réorientation | 59 % | | | 50 % | | | 41 % | | | 16 % | | | 23 % | | | 38 % | | | 19 % | | |



Seul dispositif en France dans ce format de formation spécifique, la convention de partenariat avec la faculté des Staps de Nice doit être réactualisée afin de le consolider. Elle devra faire apparaître l'organisation concrète de ce dispositif et le rôle de chacune des institutions. Un travail est engagé pour la présenter au CREPS et à la faculté des STAPS à la rentrée 2023.

Par ailleurs, ce dispositif touchant de plus en plus de sportifs HN et de structures professionnelles, et la capacité d'accueil du CREPS ne permettant pas d'accompagner efficacement tous les étudiants dans les meilleures conditions, notamment ceux les plus en difficulté ou, à fortiori les moins motivés, il devient indispensable de mieux réfléchir au recrutement.

Pour la première fois, il semble incontournable d'être plus sélectif dans le recrutement et de mettre en place une commission de sélection dans le respect des procédures liées au dispositif ParcoursSup.

En lien avec les éléments évoqués précédemment, les axes de travail à privilégier en priorité :

- ✓ Réfléchir et améliorer le dispositif de sélection des candidatures des étudiants, avec plus d'exigences avec les partenaires du CREPS, en lien avec la sélection de l'université.
- ✓ Mettre en place un lien de responsabilité avec le département HN du CREPS et le dispositif dans le suivi des athlètes inscrits en pole (et avec la MRP pour les sportifs extérieurs).
- ✓ Consolider les points forts du dispositif (Suivi individualisé des sportifs/ Réussite aux partiels, gestion du double projet...).
- ✓ Réfléchir aux passerelles avec les formations existantes au CREPS pour les étudiants en échec ou en réorientation.
- ✓ Enfin, étudier l'ouverture d'un tutorat en Master haute performance (après L3), ce qui aurait un sens dans le cadre de l'insertion professionnelle des étudiants sportifs de haut niveau qui pourraient également s'orienter par exemple vers le Professorat de Sport.

EFFECTIFS TOUTES STRUCTURES PERMANENTES D'ENTRAINEMENT DU CREPS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR au 1er janvier 2022

| AIX EN PROVENCE | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------|----------------------|------------|-----------|------------|-----------------|--------------|--------------------|-----------|-----------|----------|------------|------------|-------------|------------|-----------|------------|------------|
| Type de structure | DISCIPLINE | EFFECTIF | | | Nbre d'internes | | LISTES DE SPORTIFS | | | | | | | FORMATION | | | |
| | | Garçons | Filles | Totaux | Total | Dont mineurs | Elites | Séniors | Relève | Reconv. | Espoirs | Coll. Nat. | Non Classés | Scolaire | Univ. | Form. Pro. | Vie Active |
| Excellence | PFR PENTATHLON | 7 | 2 | 9 | 8 | 8 | | | 2 | | 7 | | 0 | 8 | 1 | | |
| Excellence | France SQUASH | 8 | | 8 | | | | 5 | 3 | | | | | | 3 | 1 | 4 |
| Excellence | France NAGES PALME | 6 | 6 | 12 | | | | 4 | 4 | | 1 | 2 | 1 | 8 | 2 | 3 | |
| Excellence | TAEKWONDO | 6 | 4 | 10 | 9 | 9 | | | 2 | | 6 | 2 | | | | | |
| Excellence | HANDBALL EXCELLENCE | 1 | | 1 | 1 | 1 | | | | | 1 | | | 1 | | | |
| Accession | NATATION ART MIXTE | 0 | 17 | 17 | 3 | 3 | | | 2 | | 15 | | 0 | 16 | 1 | | |
| Accession | NATATION COURSE | 4 | 7 | 11 | 6 | 6 | | | | | 6 | | 5 | 11 | | | |
| Accession | RUGBY | 10 | 5 | 15 | 12 | 11 | | | | | 12 | | 0 | 14 | 1 | | |
| Accession | WATER POLO | 4 | | 4 | 1 | 1 | | | | | | | 1 | 4 | | | |
| Accession | ESPOIR BASKET | 14 | 12 | 26 | 19 | 19 | | | | | 26 | | 0 | 16 | | | |
| Accession | BADMINTON | 5 | 7 | 12 | 8 | 8 | | | | | 4 | | 8 | 9 | 3 | | |
| Accession | HANDBALL ACCESSION | 19 | | 19 | 11 | 11 | | | | | 16 | | 3 | 19 | | | |
| Accession | ESPOIR MIXTE FLEURET | 15 | 4 | 20 | 7 | 7 | | | | | 9 | | 11 | 10 | 9 | | |
| Accession | ESPOIR SQUASH | 6 | 3 | 9 | 5 | 4 | | | 8 | | | 1 | | 8 | 1 | | |
| Accession | GYM GAM | 6 | | 6 | 1 | 1 | | | | | 2 | | 4 | 5 | 1 | | |
| Extérieurs | | 3 | | | | | | 1 | 2 | | | | | | | | |
| | TOTAUX | 114 | 67 | 179 | 91 | 89 | 0 | 10 | 23 | 0 | 105 | 5 | 33 | 129 | 22 | 4 | 4 |

| ANTIBES | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------|---------------------|-----------|-----------|------------|-----------------|--------------|--------------------|----------|-----------|----------|-----------|------------|-------------|-----------|-----------|------------|------------|
| Type de structure | DISCIPLINE | EFFECTIF | | | Nbre d'internes | | LISTES DE SPORTIFS | | | | | | | FORMATION | | | |
| | | Garçons | Filles | Totaux | Total | Dont mineurs | Elites | Séniors | Relève | Reconv. | Espoirs | Coll. Nat. | Non Classés | Scolaire | Univ. | Form. Pro. | Vie Active |
| Excellence | PF TRAMPOLINE | 4 | 2 | 6 | 0 | 0 | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 3 | 0 | 2 |
| Excellence | PF GAM | 22 | 0 | 22 | 0 | 0 | 1 | 1 | 10 | 1 | 8 | 1 | 0 | 13 | 3 | 0 | 0 |
| Excellence | CE NATATION | 21 | 16 | 37 | 4 | 2 | 2 | 1 | 4 | 0 | 6 | 3 | 21 | 21 | 8 | 1 | 0 |
| Accession | PE dériveur | 5 | 7 | 12 | 2 | 2 | 0 | 0 | 4 | 0 | 3 | 0 | 5 | 8 | 1 | 0 | 3 |
| Accession | DRE DERIVEUR | 11 | 6 | 17 | 2 | 1 | 0 | 0 | 3 | 0 | 2 | 0 | 12 | 5 | 10 | 0 | 0 |
| Accession | CRE Tir | 4 | 5 | 9 | 7 | 7 | 0 | 1 | 0 | 0 | 7 | 1 | 1 | 8 | 0 | 1 | 0 |
| Accession | CE NAGE AVEC PALMES | 0 | 4 | 4 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 2 | 1 | 0 | 0 |
| Centre Formation | BASKET | 21 | 0 | 21 | 9 | 9 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 19 | 13 | 4 | 0 | 0 |
| Extérieurs | | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| | TOTAUX | 89 | 40 | 129 | 24 | 21 | 5 | 9 | 23 | 1 | 28 | 6 | 58 | 70 | 31 | 2 | 5 |

| BOULOURIS | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------|--------------------|-----------------|------------|------------|------------------------|--------------|---------------------------|-----------|-----------|------------|------------|------------|-------------|------------------|-----------|------------|------------|
| Type de structure | DISCIPLINE | EFFECTIF | | | Nbre d'internes | | LISTES DE SPORTIFS | | | | | | | FORMATION | | | |
| | | Garçons | Filles | Totaux | Total | Dont mineurs | Elites | Séniors | Relève | Reconv. | Espoirs | Coll. Nat. | Non Classés | Scolaire | Univ. | Form. Pro. | Vie Active |
| Accession | CAF NATATION | 8 | 7 | 15 | 7 | 4 | | | 1 | | 3 | | 11 | 10 | 5 | | |
| Accession | CNET ATHLETISME | 4 | 4 | 8 | 8 | 0 | | | | | 6 | 2 | | | 7 | | 1 |
| Accession | PE ATHLETISME | 2 | 2 | 4 | 1 | 1 | | | | | 2 | | 2 | 4 | | | |
| Excellence | PE HANDBALL M | 4 | | 4 | 4 | 4 | | | | | 4 | | | 4 | | | |
| Accession | PE HANDBALL M | 17 | | 17 | 9 | 9 | | | | | 14 | | 3 | 17 | | | |
| Accession | PE TENNIS DE TABLE | 6 | 2 | 8 | 6 | 6 | | | | | 4 | 3 | 1 | 8 | | | |
| Accession | PE TIR A L'ARC | 5 | 4 | 9 | 9 | 9 | | | | | 9 | | | 9 | | | |
| Accession | PE TRIATHLON | 9 | 3 | 12 | 2 | 0 | | 3 | 2 | | | | 7 | 1 | 6 | | 5 |
| Accession | PE VOLLEY BALL F | | 15 | 15 | 14 | 14 | | | | | 5 | 10 | | 15 | | | |
| Excellence | PF SOFTBALL | | 8 | 8 | 6 | 4 | | | | | 4 | 4 | | 4 | 4 | | |
| Excellence | PF TRIATHLON | 1 | 1 | 2 | | | 2 | | | | | | | | 1 | | 1 |
| Excellence | PNPO ATHLETISME | 5 | 3 | 8 | 1 | | | 4 | 1 | | | 1 | 2 | | | | 8 |
| Centre Formation | CFCP HANDBALL | 10 | | 10 | 6 | 0 | | | | | | | 8 | | 8 | 2 | |
| Extérieurs | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | TOTAUX | 71 | 49 | 120 | 73 | 51 | 2 | 7 | 4 | 0 | 51 | 20 | 34 | 72 | 31 | 2 | 15 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | EFFECTIF | | | Nbre d'internes | | LISTES DE SPORTIFS | | | | | | | FORMATION | | | |
| | | Garçons | Filles | Totaux | Total | Dont mineurs | Elites | Séniors | Relève | Reconv. | Espoirs | Coll. Nat. | Non Classés | Scolaire | Univ. | Form. Pro. | Vie Active |
| | 3 SITES | 274 | 156 | 428 | 188 | 161 | 7 | 26 | 50 | 1 | 184 | 31 | 125 | 271 | 84 | 8 | 24 |
| | | | | | | | 83 | | | 215 | | | | | | | |
| | | | | | | | 298 | | | | | | | | | | |

PARTICIPATION RESEAU GRAND INSEP :



L'année 2022 a été l'année du renouvellement du Label Grand INSEP. Décidé lors d'un Comité stratégique du Grand INSEP en 2021, le niveau de label par couleur a été abandonné au profit d'un label unique, jugé plus lisible sur l'ensemble du territoire.

Du 2 au 5 mai une équipe d'évaluateurs est venue sur les 3 sites afin de vérifier si le cahier des charges du label était respecté. Cela a été l'occasion de nombreux échanges entre les évaluateurs et les personnels du CREPS dont les missions sont directement concernées par l'activité du réseau.

L'ambition du Grand INSEP reste toujours de « Garantir l'environnement de la performance du SHN » et de son encadrement « où qu'il vive, où qu'il s'entraîne, où qu'il se prépare à gagner ».

Le label grand INSEP 2021-2024 est une marque de qualité accordée aux centres qui répondent aux exigences de la performance sportive de haut niveau. Cette marque s'inscrit dans une dynamique collaborative d'amélioration continue. Le label grand INSEP est construit autour de quatre piliers structurants : « Bien s'entraîner », « Bien se soigner », « Bien vivre », « Bien se former ».



Autour de ces quatre piliers gravitent des champs d'optimisation de la performance : la dimension physique, la dimension mentale, l'innovation et la recherche (« Bien s'entraîner »), le médical-paramédical (« Bien se soigner »), le bien-être des Sportifs de Haut Niveau (SHN) et l'accueil des sportifs internes et des stages de haute performance (« Bien vivre »), le suivi socio-professionnel et la formation des SHN (« Bien se former »).

Sur la version 2016-2021 du label, les infrastructures sportives et d'accueil étaient au centre des candidatures. La version 2021-2024 du label a évolué vers de nouveaux critères de labellisation, orientés cette fois majoritairement sur les personnes ressources pouvant accompagner les SHN. Ainsi, s'assurer qu'un centre met bien à disposition, sur site ou à proximité immédiate, toutes les ressources humaines nécessaires pour l'optimisation de la performance des Sportifs de Haut Niveau.

Le process de labellisation répond à des exigences bien précises. Une fois que le centre est labellisé, il intègre donc officiellement la dynamique du réseau grand INSEP.

Par courrier du 12 septembre 2022, le directeur général de l'INSEP, Fabien CANU informait le directeur du CREPS que le Comité Label s'était positionné positivement sur l'octroi du label Grand INSEP 2021-2024 pour le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses 3 sites.



Le 18 octobre 2022, une cérémonie officielle a été organisée sur le site de Boulouris où Fabien CANU a remis le label à Jérôme ROUILLAUD entouré de ses équipes en présence de Sportifs de Haut Niveau (SHN), d'élus locaux.



Cérémonie de remise du label Grand INSEP le 18 octobre 2022 au CREPS, site de Boulouris.

À moins de deux ans des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le réseau grand INSEP compte désormais trente centres labellisés. Ces centres ont pour mission première d'accompagner les SHN et leur encadrement vers l'excellence. La campagne de labellisation 2021-2024 s'inscrit donc pleinement dans l'ambition de fédérer, faire travailler en réseau et favoriser la progression des centres d'entraînement sur l'ensemble du territoire

Dans le cadre des activités de rayonnement de l'établissement les activités et travaux avec le Réseau Grand INSEP se sont poursuivis, principalement avec des visioconférences.

Le volume horaire cumulé des trois sites du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, mobilisé au bénéfice du réseau grand INSEP, s'élève à 1 143 heures, celle du site d'Aix-en-Provence à 480 heures et celle du site de Boulouris à 155 heures, celle du site d'Antibes à 508 heures.

- Institutionnel : 20 demandes de mobilisation.
- Groupes de travail : 10 de mobilisation.
- Séminaires : 10 demandes de mobilisation.
- Formations /Témoignages / Expertises : 1 demande de mobilisation

Les équipes ont été mobilisées sur :

- Les conseils stratégiques et les bureaux du conseil stratégique
- Le comité Label
- Les assises du Réseau Grand INSEP
- L'Audit Label Grand INSEP - CREPS de Nantes
- La Conférence internationale Dimension physique
- Le séminaire Accompagnement de la performance sur la dimension physique
- Le séminaire national Dimension physique
- Le séminaire médical et paramédical du grand INSEP (un professionnel de chaque site)
- La formation Réathlétisation/Témoignage/expertise
- Le groupe de travail Ethique et Intégrité
- Le groupe de travail Dimension mentale RGI – COPLAB
- Le groupe de travail Groupe ressources Dimension mentale
- Le groupe de travail Lab de la performance
- Le groupe de travail EMA 6 et jury
- Les web conférences ASPC

LES SERVICES EN CHARGE DU SUIVI MÉDICAL

AIX-EN-PROVENCE

Le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose sur le site d'Aix-en-Provence d'un centre de santé (CDS). Depuis le 29 novembre 2018, il est agréé par l'agence régionale de Santé (ARS) et conventionné par la CPAM 13 depuis le 1^{er} avril 2019.

L'équipe pluriprofessionnelle assure l'accueil et le suivi quotidien du public, des sportifs du CREPS et hors CREPS. Une partie de l'équipe a été renouvelée entre 2021 et 2022. Le médecin responsable du service a pris ses fonctions le 1^{er} mai 2022 après 10 mois de vacance de poste en raison des difficultés pour le recrutement d'un médecin à plein temps.



Le CDS s'est engagé à appliquer les tarifs conventionnés, mettre en place la subrogation pour les actes réalisés et à utiliser la télétransmission des feuilles de soins électroniques (FSE) à la CPAM 13. Il s'est doté du logiciel labellisé « MAIDIS » qui est une solution intégrée pour la gestion des CDS incluant le dossier médical, la télétransmission et la facturation des actes. En avril 2022, les professionnels du CDS ont été sensibilisés par une formation courte à l'utilisation du logiciel pour la facturation. Néanmoins il reste indispensable de compléter cette formation de l'ensemble des utilisateurs et des nouveaux arrivants à l'usage des modules opérationnels métiers afin d'optimiser les possibilités du logiciel.

Le centre de santé est ouvert de 7h à 20h du lundi au jeudi et de 7h à 18h le vendredi. Ouvert pour le public extérieur, il contribue à renforcer l'offre de soins du territoire en proposant quotidiennement des plages de soins non programmés. Une priorité reste cependant donnée aux pensionnaires du CREPS.

La crise sanitaire du COVID a continué d'impacter l'activité médicale du CDS. Les différentes vagues de l'épidémie ont affectés le public et les professionnels du CREPS. Toutes les mesures sanitaires ont été mises en place par l'équipe médicale dans le respect des décisions prises en CHSCT et indiquées dans les plans de continuité d'activité.

L'année 2022 est caractérisée par la prise de fonction de nouveaux professionnels : secrétaire, infirmière, médecin, kinésithérapeute. Quelques ETP restent à pouvoir dans le secteur de la kinésithérapie (0,5 ETP). Cette équipe doit être stabilisée pour inscrire son action dans la durée auprès des sportifs du CREPS en lien avec le département du sport de Haut Niveau, les entraîneurs et la MRP. Ces recrutements ont permis de proposer une offre de soins complète pour le public du CDS, dont les sportifs de pôles à partir de mai 2022.

Les secrétaires médicales ont pour missions : l'accueil physique et téléphonique du public, la gestion des prises de rendez-vous, la négociation des rendez-vous pour les examens spécialisés nécessaires, l'intégration des résultats des examens complémentaires par le système SCORR. Elles assurent aussi le suivi des flux financiers, l'encaissement hors numéraire et la télétransmission des actes réalisés.

Par sa nouvelle structuration, le centre de santé apporte une réponse de santé complète au public et notamment aux sportifs de haut niveau (SHN) dans un cadre réglementaire sécurisé qui permet :

- Dans le cadre des conventions signées avec les fédérations sportives, les ligues sportives régionales, de réaliser les examens de prévention liés au suivi médical réglementaire (SMR), les actions de prévention en lien avec la préparation physique et l'optimisation de la performance

sportive, la réathlétisation après blessure pour accompagner le plein retour à la discipline sportive et des actions de prévention et d'éducation à la santé. Il est organisé des consultations médicales, des examens de biométrie, des bilans et des suivis psychologiques et diététiques ainsi que la gestion de l'optimisation de la performance sportive.

- Les SHN peuvent recevoir des soins sans délais en cas de blessure ou de maladie sur leur site d'entraînement et d'hébergement. Ces soins relèvent de l'assurance maladie et bénéficient d'une subrogation de paiement pour la part relevant de la CPAM +/- la part mutuelle. A cet effet, le public doit avoir en sa possession, lorsqu'il consulte au CREPS, sa propre carte vitale et une attestation de carte mutuelle à jour. Il est demandé de présenter ces documents à chaque consultation au centre de santé, comme dans toute structure de soins.

L'offre de soins comporte des consultations médicales, des soins infirmiers, des soins de kinésithérapie, la réathlétisation des sportifs blessés en lien étroit avec les préparateurs physiques.

L'infirmière assure un accueil matinal des sportifs suspects de maladie, effectue un diagnostic infirmier et réoriente vers les consultations médicales adaptées en cas des besoins.

Le kinésithérapeute à temps plein assure la coordination de la continuité des soins de rééducation avec les kinésithérapeutes vacataires.

Le centre de santé dispose d'une unité de récupération qui permet l'utilisation des bains chauds, bain froid, balnéothérapie et sauna en fonction des besoins à des fins thérapeutiques.

| TYPE D'ACTES | Nombre |
|---|--------|
| V.M. et suivi médical réglementaire (de mai à décembre) | 70 |
| Consultations médicales (de mai à décembre) | 415 |
| Prélèvements tests RT PCR - Autotests COVID | 43 |
| Actes infirmiers | 250 |
| Actes kinésithérapie (soins) | 2668 |
| Bilans psychologiques | 116 |
| Suivis psychologiques | 215 |
| Bilans diététiques | 135 |
| Suivis diététiques | 56 |

Quand des soins urgents sont nécessaires, les services du CREPS organisent le transfert vers les services des soins compétents par tous moyens adaptés en fonction de la gravité de l'état de santé et des moyens des services de secours.

Le changement de structuration du centre de santé a été concomitant de l'épidémie de COVID, puis des départs de la secrétaire, de l'infirmière et du médecin dont le poste est resté vacant pendant presque une année scolaire. Cette conjoncture a mis un frein à l'accompagnement de cette mutation et du travail de pédagogie indispensable auprès des responsables des pôles, du DSHN et plus généralement de l'ensemble des usagers. Plus de trois ans après, il persiste des freins à ce changement. Une modification des conventions sera mise en place pour préciser les modalités des différents champs d'intervention et des offres du centre de santé tant dans le domaine de la prévention que dans le domaine du soin.

La nouvelle organisation devrait à terme dégager des ressources qui permettront d'augmenter le niveau de technicité du plateau technique du centre de santé du CREPS au profit de l'ensemble du public de CDS. Un premier pas a été réalisé fin 2022 par l'acquisition d'un échographe avec le soutien de la MRP et de l'Agence nationale du Sport (ANS). D'autres besoins sont identifiés : renouvellement du matériel de dépistage visuel et auditif, équipement de matériel de rééducation isocinétique etc.

L'équipe du CDS est aussi mobilisée pour des actions de prévention et de santé publique auprès des sportifs du CREPS : prévention des blessures, des troubles du comportement alimentaire, troubles du sommeil, dépistage des troubles psychologiques des adolescents, prévention du dopage, des maltraitances, des conduites à risques et éducation à la santé etc.

Des réunions de coordination hebdomadaires de l'équipe du CDS sont organisées autour de situations individuelles de sportifs afin de coordonner et d'optimiser la prise en charge. Des réunions de coordination médicale hebdomadaires sont organisées afin de définir la stratégie et l'accompagnement coordonnés, entre l'équipe médicale et l'équipe de préparation physique pour les sportifs blessés, dans leur retour au terrain et l'accompagnement à l'optimisation de la performance sportive.

La présence d'une réathlétiseuse au sein de l'équipe médicale permet l'articulation et le relais entre le domaine du soin et le retour à la pratique de la discipline sportive en cas de blessures. Elle intervient aussi dans la prévention des récives, mets en place le processus de maintien de la condition physique générale. Cette offre est une valeur ajoutée pour les sportifs blessés. Elle permet de réduire le temps d'immobilisation, de limiter le déconditionnement, et ainsi favoriser le retour au terrain dans les conditions optimales. Les conclusions de ces réunions sont partagées dans le respect du secret médical avec les entraîneurs sportifs et via le logiciel PSQS.

Un travail régulier avec le DSHN a été mis en place à l'arrivée du nouveau médecin afin de favoriser l'articulation des interventions du CDS et du DSHN. Le médecin du CDS a participé aux réunions de recrutement des nouveaux sportifs afin de préparer l'entrée en pôle et aux réunions de bilan des pôles avec tous les entraîneurs.

Le CDS facilite l'accès aux soins des sportifs du CREPS en développant des relations privilégiées avec les acteurs de la santé du territoire :

- Le public est orienté vers les structures médicales de proximité : hôpital privé de Provence, Hôpital d'Aix-en-Provence, Clinique AXIUM, consultations médicales spécialisées publiques et privées....
- En cas de besoins d'examens complémentaires, Il peut organiser la prise de rendez-vous programmés dans des établissements de soins ou chez des spécialistes. Il appartient aux parents de prendre en charge les coûts liés à l'examen. Le CREPS peut aussi organiser le déplacement pour se rendre au RDV à condition que le sportif dispose de sa carte vitale, sa carte mutuelle et d'un moyen de paiement et d'une autorisation parentale.
- Pour les prélèvements biologiques la personne en charge des prélèvements au laboratoire de proximité se déplace au CREPS pour effectuer les prélèvements le matin
- La pharmacie du pont de l'Arc effectue la délivrance des traitements médicaux. Un AED assure l'accompagnement physique du SHN
- Dans sa mission d'enseignement et de transmission des savoirs et savoir-faire, le CDS accueille des stagiaires kinésithérapeutes, médecins du sport, diététicienne, psychologue sur la base de conventions avec les organismes et établissements de formation.

Le centre de santé s'inscrit dans l'action générale des acteurs du réseau du Grand INSEP (RGI) porté par le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques. L'ensemble des sites du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur étaient représentés au regroupement organisé à Houlgate. Une présentation conjointe de l'offre du CREPS a été réalisée par les professionnels des équipes médicales d'Aix-en-Provence, Boulouris et Antibes.

L'action du CDS, en partenariat avec la MRP contribue à l'accompagnement médical de la préparation aux Jeux des sportifs identifiés notamment pour les sportifs paralympiques.

Dans la perspective de l'accueil de délégations étrangères pendant les phases de préparation aux Jeux l'offre du CDS doit être valorisée auprès des responsables de ces délégations (ex : accueil des sportifs canadiens para triathlètes en juillet 2022).

ANTIBES

Départ du médecin responsable du service en juillet 2021 : difficultés pour un recrutement à 50% ou en vacances. Le site a cruellement souffert de l'absence d'un médecin de septembre à novembre 2022 suite au désistement d'un premier professionnel qui n'a pas été en mesure de répondre aux besoins.

Une convention a été signée avec un cabinet de médecine générale à proximité immédiate du site pour faire face durant cette période aux demandes. Les sportifs blessés ont également été pris en charge par un établissement de médecine du sport en périphérie d'Antibes, ce qui a nécessité la mobilisation de ressources humaines et matérielles importantes pour accompagner les sportifs.

L'arrivée d'un médecin du sport début novembre pour une permanence par semaine sur site couplée à la possibilité de prise en charge en cabinet extérieur par le même professionnel et le recours au service orthopédique du centre hospitalier d'Antibes a couvert en grande partie les demandes.

L'implication de l'infirmière et sa capacité à mobiliser son réseau, en particulier à l'hôpital constitue une plus-value indéniable pour la bonne marche du service.

| TYPE D'ACTES | Nombre |
|---|-------------|
| Consultations médicales | 159 |
| Actes infirmiers | 163 |
| Actes kinésithérapie-ostéopathe | 744 |
| Gestion administrative et post visites SMR | 108 |
| Bilans psychologiques hors SMR -> aide à la perf et accompagnement | 292 |
| Consultations extérieures (radio, echo, IRM, labo, spécialistes...) | 162 |
| TOTAL | 1604 |

- **Prévention : profilage des nouveaux entrants :**

15 athlètes ont été profilés avant leur entrée en structure.

- **Réathlétisation et préparation physique :**

6 athlètes du site et 1 athlète externe sur une demande de la fédération d'athlétisme ont été pris en charge.

4 sportifs para-natation sont suivis par les 2 préparateurs du site dans le cadre de leur préparation physique (3 séances par semaine).

Le centre régional de tir bénéficie d'une séance collective par semaine de préparation physique encadrée par un préparateur physique du site + 1 créneau à la carte.

Le centre de formation de basket, les 2 structures de voile utilisent l'équipement avec leur propre préparateur physique.

De nouveaux outils intégrés :

- Mise en fonction du Logiciel Performind (Oculus) pour des SHN-HP Identifiés + Tireurs
- Mise en fonction des Plateformes de force Vald-Performance.

Aménagement de la salle de musculation avec le nouveau matériel :

- Jambes : Presse Jambe – Hack quat – Machine à Ischio – Curl leg extension
- Dos : Butterfly – Rowing – Tirage clavicule
- Multifonctions : Stand triceps- dos- abdominaux et Machine Kinesis
- Haltérophilie : Rack poids-haltères

Accompagnement entraîneurs :

- Accompagnements ponctuels d'entraîneurs du site ou extérieurs au site

BOULOURIS

Malgré des mouvements de personnel qui ont impacté le fonctionnement du service médical, l'année 2021-2022 révèle un bilan très positif.

| TYPE D'ACTES | Nombre |
|---|---------------|
| Consultations médicales (SMR et hors SMR) | 859 |
| Consultations infirmière | 913 |
| Actes kinésithérapie | 2763 |
| Bilans psychologiques (SMR et hors SMR -> aide à la perf et accompagnement) | 414 |
| Consultations extérieures (radio, echo, IRM, labo, spécialistes...) | 216 |

Sur le plan RH, il est à noter le départ de la secrétaire en mai 2022 qui a été remplacée en août 2022. La kinésithérapeute a été absente durant plusieurs mois pour raison de congé maternité.

Une autre kinésithérapeute a été recrutée pour palier à la période d'absence pour coordonner l'activité kiné sur le site. Elle a pu intégrer un support contractuel à 50% en septembre 2022.

Sur le plan des soins, la qualité du suivi ne cesse de progresser avec une collaboration médecin/kinés/préparateurs physiques de plus en plus efficace.

Le travail autour de la récupération et de la prévention des blessures sont également des secteurs qui progressent beaucoup. Dans ces domaines, les travaux menés conjointement et/ou en complémentarité avec les préparateurs physiques est précieux.

Le suivi des protocoles et tests COVID a encore été assez chronophage durant ce cycle même s'il faut bien noter un assouplissement de cette gestion, ce qui est un soulagement pour l'équipe du service médical.

Il est enfin important de relever que le secteur médical fait toujours l'objet de demandes de prises en charge régulière au bénéfice de sportifs extérieurs. Cette part de l'activité, déjà identifiée l'an dernier, fait toujours l'objet de discussion pour pouvoir être appréhendée de la meilleure des manières.

Sur le plan matériel, le service médical s'est doté d'un appareil à ondes de choc en 2022 qui vient s'inscrire dans une politique de modernisation et de développement des prestations de soins proposés.

SPORT SANTÉ

En tant qu'opérateur au service des politiques publiques, le CREPS Provence-Alpes Côte d'Azur est impliqué depuis plusieurs années (2010) dans le domaine du sport santé. Il mobilise à cet effet une équipe d'intervenants répartis sur ses trois sites, dont un chargé de mission dédié et un deuxième chargé du Projet d'établissement, en soutien, intégrés à l'équipe de direction.

Cette thématique est inscrite dans le projet d'établissement, déjà mis en œuvre. Il cible dans ses actions le développement du sport santé « bien-être », mais également l'essor des Activités Physiques Adaptées à visée thérapeutique prévues par la loi de décembre 2016.

3 aspects sont concernés : la formation, l'animation du territoire et le centre de santé du CREPS (site d'Aix-en-Provence)

Le CREPS a constitué une offre de formations diversifiée pour répondre aux besoins des acteurs sportifs du territoire régional :

Formations disciplinaires : Un module de sensibilisation de 3 heures sur les BP dispensés par le CREPS (APT et Métiers de la Forme), ainsi que le DES Directeur de Structures.

CC AMAP Sport sur Ordonnance : Formation certifiante de 120h dont 50h dispensées par des médecins hospitaliers du CHR du Pays d'Aix. A ce jour, 88 certifiés en cinq formations. L'habilitation de ce Certificat a été renouvelée pour cinq ans en 2021, et un travail est toujours mené pour proposer sur ce dispositif de faire reconnaître cette formation par le RNCP pour la rendre éligible au CPF et la faire apparaître sur la carte professionnelle.

Ce dispositif dont le ministère chargé des Sports ne s'est toujours pas emparé, reste unique en France et souffre de la période Covid dans la mesure où les partenaires commerciaux qui sollicitaient des places pour la formation de leurs éducateurs, ne sont plus en mesure de nous solliciter en raison de la difficile reprise des salles de sports. Ceci nous laisse des promotions de 12 à 15 stagiaires qui suffisent tout juste à assurer l'équilibre économique de la formation, contrainte sur des coûts conséquents en raison de l'intervention de huit professionnels de santé dont sept médecins hospitaliers.

Animation du territoire : afin de favoriser la prise en compte des Activités physiques Adaptées dans le développement des pratiques sportives, notamment au sein des clubs fédéraux, le CREPS s'est associé au Comité Régional Olympique et Sportif de Provence-Alpes Côte d'Azur. Ensemble, les deux acteurs organisent depuis deux ans une formation à destination des bénévoles des structures associatives.

Cette formation mise en place en octobre 2021, propose aux acteurs du mouvement sportif (clubs, associations, comités départementaux et ligues...) de se former aux compétences très générales sur l'encadrement du sport sur ordonnance, avec des professionnels de la santé et donne une habilitation à intervenir sur les adhérents de ces structures à titre bénévole.

LA FORMATION

L'évolution du contexte de la formation professionnelle en France et en Europe

L'activité du département a fortement été cadencée par la loi « Avenir professionnel » de 2018 qui a fait évoluer et qui continue de faire évoluer le paysage de la formation professionnelle. L'année 2022 a vu se poursuivre ces évolutions institutionnelles et réglementaire comme en témoigne la dernière loi de l'année (21 déc. 2022) qui instaure un accès universel à la VAE et une réforme à venir.

Aujourd'hui, et encore plus avec la pandémie de Covid, de nombreux paramètres continuent à influencer sur cet « écosystème » en perpétuel mouvement et où de nombreuses dynamiques sont à l'œuvre. En effet, la réforme du Répertoire National de Certification Professionnelle (RNCP), du Répertoire spécifique (RS), l'arrivée des blocs de compétences, l'hybridité des financements, la qualité de l'offre ou les modalités d'accès qui ont été modifiées (test de sélection, ...) bousculent les pratiques tant d'un point de vue de l'ingénierie pédagogique que de l'ingénierie administrative et financière. L'apparition de nombreux acteurs (France compétence, France travail, caisses de des dépôts et consignations, OPCO ...) ou la disparition de certains (CNEFOP, OPCA, ...) ou encore l'évolution des compétences (sur l'orientation, Région, ...) nécessitent une grande agilité et un renforcement des liens avec l'ensemble des acteurs.

Dans ce contexte externe mouvant, le département « Métier Emploi Formation » a poursuivi son travail dans des logiques, parfois opposées, de structuration, de développement et d'innovation. C'est un travail de fond qui a été entamé pour permettre au département MEF de se structurer en « service unique » et ainsi renforcer notre positionnement en « un seul organisme de formation en multi-sites ». Ces évolutions visent à donner une plus grande fluidité dans notre fonctionnement interne et une harmonisation des pratiques sur l'ensemble des trois sites, tout en conservant les spécificités de chacun des équipes, des sites et des territoires. C'est un nouvel équilibre à trouver et qui se construit, tout en arrivant à maintenir un même niveau d'activité et en ouvrant des perspectives d'innovation. La montée en puissance de la démarche qualité a, aussi, eu un impact non négligeable, avec un reporting conséquent, et qui prend une nouvelle place dans nos pratiques professionnelles.

Vers une hybridité, coordonnée, des pratiques pédagogiques et des impacts de gestion :

D'un point de vue pédagogique, l'évolution de la définition de l'action de formation (redéfinie par la loi 2018) et la crise sanitaire, ont renforcé la possibilité d'hybridation des dispositifs et cette poursuite des « assemblages innovants ». Cette ingénierie de formation a permis de réinterroger certains dispositifs en intégrant différentes modalités de formation, en renforçant l'imbrication de différents temps de formation (synchrone et asynchrone) et des différents lieux de formation (présentiel-physique ou présentiel-visio, en immersion hors les murs ou encore en mobilité européenne, ...). L'équipe pédagogique de la filière plongée avait pris l'initiative de ces évolutions et a poursuivi, avec l'arrivée d'une nouvelle formatrice, une ingénierie de formation et pédagogique d'enseignements à distance, la création de multiples MOOC et la mise en œuvre de nouvelles modalités relationnelles aux stagiaires, comme la fonction de coachs.

Cette offre de formation « multimodale » a rencontré son public dont le bassin de recrutement s'est étendu et est devenu international. Cette augmentation permanente du nombre de stagiaires a transformé nos pratiques de gestion et créé une forte surcharge de travail sur le plan administratif. Cela a nécessité une réorganisation interne en nommant un des formateurs plongeé, référent de cette filière, en créant un comité de pilotage en présence des 3 autres formateurs et la mise en place d'un binôme administratif composé des deux assistants administratifs. L'ensemble de l'activité a été centralisé sur le site d'Antibes.

Cette expertise digitale nous a également permis de répondre à un appel à projet du Ministère du Travail « Deffi-num » avec le CREPS de Bourgognes-Franche-Comté et de poursuivre sereinement ce travail engagé depuis 2 ans. Sur cet appel à projet, deux axes ont été retenus :

1. La production et la réactualisation de MOOC
2. L'essaimage de compétences numériques auprès de l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle.

L'arrivée d'un PTP sur le site de Boulouris va de ce sens et permettra de renforcer cette expertise sur l'ensemble des sites mais aussi auprès d'autres acteurs.

Cette hybridité et cette multimodalité prennent différentes formes : deux illustrations

Le développement de la mobilité européenne

Dans le cadre des dispositifs Erasmus et Erasmus +, le développement de la mobilité européenne est aussi une autre manière de voir l'apprentissage dans sa dimension non-formelle et informelle. Ainsi, le développement de ces relations internationales s'est décliné en 2022 suivant plusieurs axes :



3. La poursuite des actions de mobilité européenne, en Italie et au Portugal, pour les formateurs et les apprenants BP JEPS (APT et AAN - Automne 2022)
4. La construction d'un module du DES à Hambourg (projet avec l'OFAJ)
5. La coordination d'un partenariat stratégique Erasmus + « Hike ! » avec 6 pays européens et visant à développer les échanges de bonnes pratiques entre les opérateurs de formation des accompagnateurs en montagne sur l'arc alpin (Bilan à Aix le 27 avril 2023)
6. Avec l'approche de la coupe du monde rugby en France (sept 2023), un projet de mobilité en Ecosse est en cours de programmation pour les stagiaires DE Rugby
7. La mise en place d'action de coopération décentralisée en Algérie copilotée par la Région, autour des pratiques aquatiques et de la natation, a davantage été orientée sur un travail de diagnostic

L'ouverture sur l'interculturalité et la compétence de mobilité sont deux axes majeurs pour d'une part, réinterroger nos pratiques de formation et, d'autre part, favoriser l'acquisition de compétences euro-méditerranéennes et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des éducateurs, animateurs, entraîneurs ou directeurs de structure.

La formation au concours du Professorat de Sport

Cette formation a également trouver un rythme de travail avec cette alliance « présentiel et distanciel ». Ce pilotage, orchestré par deux cadres formatrices, permet d'accueillir des stagiaires de différents territoires et souvent sportifs de haut niveau en activité ou en reconversion et de faciliter l'accès à ces formations. Le bon usage de ces deux modalités permet à chaque stagiaire de s'y retrouver dans l'équilibre des vies « professionnelle et personnelle ».

Dans ce contexte en mouvement, des formations historiques et structurantes :

Dans cet élan de réforme, il était important de rappeler l'offre de formation historique et structurante de l'établissement et destinée, prioritairement, au développement l'emploi et des compétences au sein du mouvement olympique et sportif et d'éducation populaire. À ce titre, un travail important de lisibilité a été réalisé sur le site Internet du CREPS et le service communication pour rendre notre offre la plus attractive possible :

<https://www.creps-paca.fr/formation.presentation>

Avec la réforme du RNCP et du Répertoire spécifique (RS), certains de ces dispositifs vont passer en blocs de compétence et d'autres pourraient disparaître. Nous aurons une attention toute particulière au DE DPTR, au DES Directeur de structure et au BP APT (qui devrait devenir BP Multisports ou Multi-activité) et au CS AMAP. Par ailleurs, le déploiement des baccalauréats professionnels avec mention sport, le renforcement des CQP et des TFP ainsi que la structuration des UFR Staps sur notre territoire doivent nous inviter à des ajustements sur la lisibilité et la structuration de l'ensemble des métiers du sport et de l'animation.

Les « **BP JEPS APT** » qui s'organisent sur les 3 sites avec des colorations particulières :

- Sur Aix : un BP APT avec une orientation « inclusion des personnes en situation de handicap »
- Sur Boulouris et Antibes : un BP APT avec une orientation « métier du littoral »

Le **DE JEPS Développement de projet, Territoires et Réseaux (DPTR)**, coordonné par un formateur CEPJ qui a connu l'ouverture de la 15^{ème} promotion depuis sa première mise en œuvre en 2007.

Le **DES JEPS Directeur de structure sportive**, coordonné par une formatrice CPEJ et en partenariat avec le CROS a ouvert sa 7^{ème} promotion avec un dispositif qui se structure sur 18 mois et permet d'accueillir des stagiaires de l'ensemble du territoire national

Le **CS AMAP** qui a pour vocation à venir renforcer et compléter la compétence des professionnels souhaitant encadrer des publics en difficultés de santé et/ou en perte d'autonomie.

Par ailleurs, la filière aquatique et sauvetage, suivie par 4 formateurs répartis sur les 3 sites va aussi être fortement sollicitée avec les « Etats Généraux de l'encadrement et de la surveillance » (reportés début janvier 2023) et qui envisage quelques évolutions et notamment sur le BNSSA.

- Les **BP JEPS AAN** sur Antibes et Boulouris
- Les formations **CAEP MNS** mis en œuvre sur les 3 sites et qui, chaque année, viennent, en complément des **BP AAN**.
- Le **BNSSA** et le recyclage comme porte d'entrée dans cette filière

Enfin, la **filière des métiers de la Forme**, (suivie par 2 formatrices sur 2 sites), et avec l'arrivée du nouveau CQP Instructeur fitness en 2022, voit son secteur s'étoffer d'un nouveau diplôme. Ce nouveau positionnement nous invite à reclarifier la filière et la bonne articulation de l'ensemble de ces diplômes. Il y a aussi un enjeu de lisibilité pour les futurs stagiaires et les employeurs.

Dans ce contexte, le département MEF apporte également un appui important dans l'accompagnement au double projet et plus particulièrement dans le suivi des études universitaire en STAPS. A Aix, c'est un formateur qui coordonne ce projet qui existe depuis maintenant 9 ans et qui doit faire l'objet d'une harmonisation sur chacun des sites.

Des modules spécifiques « Aisance Aquatique » et « Savoir rouler à vélo » :

Deux axes forts de la politique ministérielle ont été mis en œuvre avec le soutien de l'ANS et de la direction des sports.

- 4 sessions de formation « **Aisance Aquatique** » ont été organisées : 2 à Antibes, 1 à Fréjus et une à Marseille sous la responsabilité d'une coordinatrice basée à Antibes avec un autre référent sur Boulouris) et un autre sur Aix/Marseille. Ces sessions se déploieront en 2022 avec une ouverture d'une session sur Nice.
- Un module de formation « **Rouler à vélo** » a été coordonné par formateur avec la production d'un livret pédagogique remis au stagiaire.

Les dispositifs en environnement spécifique et une autre compétence historique :

Après le dépôt au ministère (MSJOP) d'une demande de renouvellement sur la liste ministérielle, la commission de sélection des Etablissements Publics de Formation (EPF) du 23 septembre 2021, a autorisé l'établissement à poursuivre ces formations en environnement spécifique à proposer dans les activités suivantes :

- **Plongée subaquatique** (pilotée depuis le site d'Antibes) qui peut s'appuyer sur 4 formateurs
- **Escalade et Canyonisme** (pilotée depuis le site d'Aix) : un formateur coordonnateur avec l'appui d'un autre formateur
- **Parachutisme** (pilotée depuis le site d'Aix et organisé à Tallard) en partenariat avec la FFP (DTN adjoint, CTS FF Parachute)
- **Canoë-kayak Eaux-Vives** (pilotée depuis le site de Boulouris et organisé à l'Argentière-la-Bessée) en partenariat avec la FFCK, (une cadre CTS FFCK) et un cadre technique régional (CRFCK)

Pour ces deux dernières formations, le CREPS a renforcé les partenariats avec les fédérations délégataires, en identifiant l'implication des cadres d'Etat dans le suivi pédagogique de ces dispositifs de formation hors sites.

Dans ces formations en environnement, nous avons aussi renouvelée l'accréditation pour les UF2, UF4 et UF5 du **DE AMM**. Et la formation générale commune (FGC) aux métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne. L'ensemble est coordonné par Pierre Jezequel.

Un renforcement de la dimension citoyenne des métiers du sport et de l'animation :

- La formation « Valeurs de la république et principe de laïcité - VRL », 2 jours, qui a débuté sur l'établissement en 2017, a connu un déploiement important en 2022 avec 6 sessions organisés dans nos formations BP, DE, DES. C'est aussi une formation en direction des agents qui a été organisée fin juin et ouverte à d'autres agents publics
- C'est aussi à travers le « plan sobriété », une journée de sensibilisation à destination de tous les personnels qui a permis à chacun de s'approprier les enjeux actuels.

La convention partenariat public/public (PPP) avec la Région Sud

Cette convention structure l'ensemble de cette offre et ce partenariat public-public (PPP) permet de définir des axes stratégiques avec la Région, de décliner cette stratégie en dispositifs de formation, et ainsi d'accompagner des « publics cibles » par le financement de leurs formations (voir des frais annexes : hébergement) après étude conjointe des dossiers entre le CREPS et les services du Conseil Régional (DEFIM-SAT).



A la rentrée 2022, la consolidation des CAF (Commissions d'admission formation) a été poursuivie et l'élargissement de l'offre de formation ouverte aux « places région ». Le travail de proximité avec les acteurs locaux et les différents prescripteurs, dans ces moments de réformes, doit être renforcé et ainsi améliorer la lisibilité des métiers, des diplômes et de notre offre de formation.

Une attention particulière a été portée sur la construction de modules préparatoires (et notamment au TEP) pour limiter le nombre d'échec à ses épreuves et sont prioritairement organisés sur Boulouris (pour les BP).

Grâce à une relation très régulière entre les services, le CREPS a également pu faire preuve d'égalité et intégrer des propositions palliatives sur des formations en forte demande. Une attention sera aussi portée sur l'offre de formation traditionnelle et le champ concurrentiel et ainsi bien positionner l'offre de formation de l'établissement.

ParcourSup, 3 sites, 3 formations, 7 parcours de formation



| Dispositif 2022 | Nombre stagiaire | Sur les sites | Coordonnateur-trice |
|--|------------------|------------------|---------------------|
| BP JEPS APT Activités pour tous | 36 | 15 sur Antibes | 1 |
| | | 13 sur Aix | 1 |
| | | 8 sur Boulouris | 1 |
| BPJEPS AAN Activités aquatiques et de la natation | 26 | 14 sur Antibes | 1 |
| | | 12 sur Boulouris | 1 |
| BP JEPS AF Activités de la Forme | 14 | 3 sur Aix | 1 |
| | | 11 sur Boulouris | 1 |

Ce dispositif, désormais piloté par un formateur-coordonnateur et une référente administrative et qui s'appuie sur 7 coordonnateurs de formation différents (voir tableau ci-dessus), a continué à évoluer depuis son introduction dans le paysage de l'établissement :

- 45 stagiaires en 2018
- 68 en 2010
- 75 en 2020
- 82 en 2021
- 76 à la rentrée 2022

Ce dispositif arrive à sa cinquième année et avec l'accueil d'un public, beaucoup plus jeune et en difficulté de repères personnelles et/ou professionnelles. Cette transition modifie la façon de penser la formation et le rôle attendu des coordonnateurs de formation. La situation devient de plus en plus difficile à la fois pour les stagiaires, pour les tuteurs et pour les formateurs. Un travail de réflexion va être engagé pour imaginer un processus, en amont et/ou spécialiser cette offre de formation.

Par ailleurs, le calendrier s'est largement densifié pour organiser les tests préalables à l'entrée en formation et clarifié les modalités de traitement des vœux selon des critères renforcées.

En outre, l'établissement poursuit sa stratégie d'accueil des **apprentis**, qui reste une priorité nationale. Un travail de sensibilisation est régulièrement mené et un certain nombre de stagiaires voit leur statut se transformer en cours d'année pour accéder à un contrat en apprentissage.

Aussi, nous allons poursuivre le travail avec le CFA et nous attacher pour la suite à être dans une meilleure démarche d'accompagnement des publics et des structures et la bonne compréhension de cette modalité de formation et de financement.

Concernant les autres modalités de financement, il convient de noter la montée en puissance des demandes de financement CPF (co-financement) et la fin du marché ARD, qui est géré par le CREPS Pays de Loire (mais qui va s'arrêter en 2023).

Obtention de la certification Qualiopi : vers l'audit de surveillance



Le CREPS a obtenu, à la suite de de l'audit de mai 2021, la certification Qualiopi et a pu mettre en œuvre l'ensemble des démarches visant l'amélioration permanente de la qualité. Pour rappel, la certification au Référentiel National Qualité (RNQ), aussi appelée Qualiopi (par le nom de la marque qui y est rattachée) est une certification obligatoire pour les organismes de formation souhaitant bénéficier d'un financement public depuis le 1er janvier 2022. Issue de la loi « Pour la Liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018, la certification Qualiopi devient un incontournable de notre vie d'OF et avec un rythme d'audit tous les 18 mois. Notre démarche s'inscrit dans cette logique d'évaluation permanente, pilotée par la RDD adjointe et structurée autour de deux outils : l'arborescence et X4. Ce premier cycle d'audit doit aussi nous permettre un second niveau d'analyse et d'envisager un temps de réflexion sur ces 2 premières années de démarche qualité.

L'évolution progressive de la plateforme de gestion des formations « X4 »

Il a été décidé en 2019 de changer de logiciel de gestion des formations « sur la partie administrative » et d'utiliser le logiciel « X4 ». Si la saison 2021-2022 a permis d'installer ce nouvel outil de gestion de la formation, la fin de l'année 2022 a permis de voir les premières grandes évolutions qui doivent faciliter, à moyen terme, la gestion de notre offre en automatisant une partie de nos procédures. Piloté par le CREPS de Montpellier, ce logiciel reste encore dans une phase en développement. C'est aussi, un travail conséquent d'interfaçage avec d'autres plateformes (PSQS, Forômes, ...).

Mouvements de personnel

Le département MEF est composé de :

- 19 agents pédagogiques (avec des postes à pourvoir)
- 11 agents administratifs
- 3 agents au pilotage

Les agents administratifs qui ont vu leur environnement de travail se modifier considérablement avec notamment l'arrivée de l'hybridité des financements et des nouvelles de plateformes de ces mêmes financeurs. Sur chacun des sites, les formations sont aujourd'hui gérées en binôme avec un formateur et un agent administratif.

En cours d'année 2022, les départs et mobilités internes ont légèrement bougé avec plusieurs mouvements de personnels dont le départ du RDD du service MEF, Lionel VIALON remplacé par Arnaud ECHILLEY et celui de Nicolas FLIRDEN, nommé responsable Numérique au CREPS Bourgogne Franche Comté remplacé par un poste sur le site de Boulouris dans le domaine de la FOAD.

L'ACCUEIL

Une relance de l'activité en 2021 confortée en 2022

La crise sanitaire et les mesures prises pour y faire face avaient affecté significativement l'activité « Accueil » des 3 sites ces 2 dernières années, malgré une légère reprise au cours du deuxième semestre 2021 par rapport à 2020.

En 2022, les efforts déployés par l'ensemble des agents des départements « Accueil », mais également des autres départements (haut niveau, formation), ont permis d'accueillir un nombre de stages supérieur aux années passées et de dépasser les objectifs prévisionnels de recettes. Ces dernières ont pu également être confortées par les travaux d'amélioration du bâti et la création d'une catégorie de chambres supérieures.

Une belle embellie des résultats financiers : + 65% par rapport à 2021

Si sur le plan de l'accueil, l'année 2019 avait été une bonne année, on note avec satisfaction que les recettes « accueil » de 2022 sont encore meilleures.

| "Mission Accueil" | Recettes 2019 | Recettes 2020 | Recettes 2021 | Recettes 2022 |
|-------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Total | 2 454 807 € | 1 410 628 € | 1 789 105 € | 2 729 588 € |

Quelques indicateurs de cette reprise d'activité :

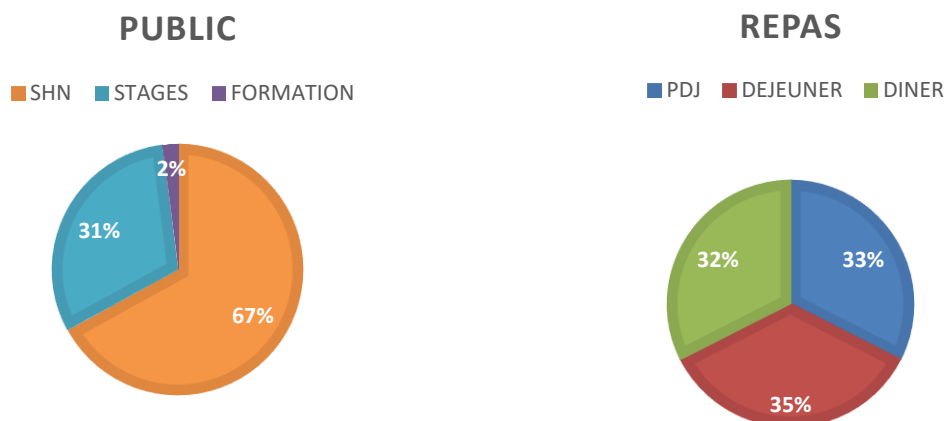
Elle a connu un démarrage lent début 2022 et s'est accélérée par la suite, notamment sur les périodes de vacances scolaires. On note ainsi par rapport à 2021, plus **23 761** journées stagiaires, plus **1 005** nuitées, plus **21 908** repas et bien plus de locations de salles ou d'installations.

Cette reprise devra être confortée dans les années à venir, avec notamment un travail de captation de nouveaux publics sur les périodes de moindre affluence. Elles peuvent d'ailleurs varier d'un site à l'autre.

| | |
|---|--|
| <p>Capacité d'hébergement</p> <p>508 lits et 80 546 nuitées réalisées</p> <p>(58 114 en 2020, 79 541 en 2021)</p> | <p>Capacité de restauration</p> <p>730 couverts et 204 326 repas servis</p> <p>(143 954 repas servis en 2020, 182 418 en 2021)</p> |
|---|--|

Dans les catégories de publics accueillis, on note globalement une augmentation des SHN, même si Antibes enregistre une diminution du nombre de ses internes, une légère baisse de la proportion de stages et un maintien de la faible proportion de stagiaires en formation professionnelle depuis le développement de la FOAD dans les formations « plongée ».

À noter en 2022, le renouvellement du marché de restauration qui s'est traduit par la reconduction d'API avec des engagements pour améliorer la prestation sur Boulouris- St Raphaël qui n'était pas au niveau des 2 autres sites.



Pour répondre aux ambitions affichées, notamment dans la perspective de 2024, l'effort important d'investissement amorcé en 2019 (année de l'accueil), a été maintenu. La convention signée en 2019 entre le CREPS et la Région sur « CREPS campus olympique sud 2024 » répond à la préoccupation d'offrir des équipements de meilleure qualité sur les sites. Ainsi les travaux de rénovation, notamment des chambres, à Aix et Boulouris portés financièrement tant par la Région que par le CREPS, concourent à l'objectif d'amélioration des conditions d'accueil sur les sites. Ils ont permis de développer une réflexion sur une catégorisation du standing des chambres et des services y afférant débouchant sur la création d'un standard supérieur et d'une adaptation des tarifs. En revanche le retard pris dans la réalisation ou la réhabilitation d'installations sportives ne permettra pas d'offrir un terrain de stages pour la préparation des jeux de 2024 à certaines disciplines pourtant en attente.

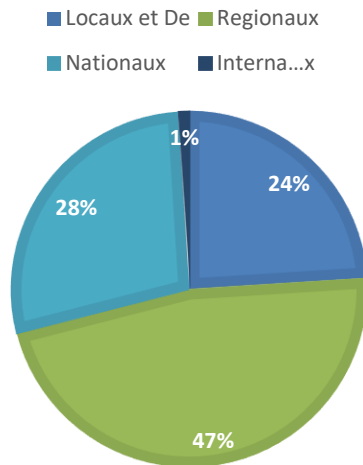
Dans le cadre du projet d'établissement, le chantier numéro 2 concerne l'accueil. Ce dernier a pour vocation de mieux intégrer l'accueil dans les fonctions principales du CREPS. L'objectif est que la mission accueil ne soit pas considérée de façon isolée mais qu'elle soit intimement liée aux deux autres missions que sont le sport de haut niveau et la formation.

Le travail amorcé sur ce point depuis 2019 « année de l'accueil » qui avait permis de reconnaître d'une part le département accueil comme un département à part entière dans l'établissement, et d'autre part, de faire en sorte de mieux travailler ensemble pour échanger sur les bonnes pratiques, s'est poursuivi. Toutefois, la relance d'activité, n'a pas permis d'avoir d'aussi fréquentes réunions des départements des 3 sites d'une part et de rencontres avec les autres départements.

Les échanges pour ces dernières se sont essentiellement limités aux CODIR élargis. Ils mériteraient d'être relancés en 2023. Les difficultés d'organisation rencontrées avec l'arrivée/ départ d'agents en 2021 sur Antibes et Boulouris, se sont régulées par la prise de marque des personnes nouvellement nommées. De plus, le recrutement d'un agent supplémentaire à Boulouris et la stagiairisation d'un agent essentiel au fonctionnement du département à Antibes ont permis de conforter l'organisation des services.

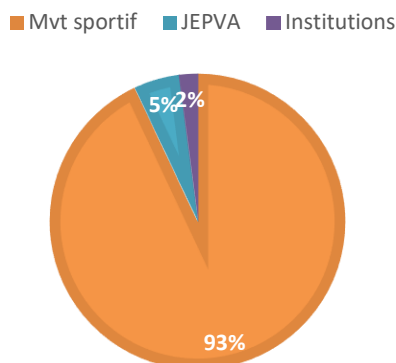
Il conviendra de poursuivre les objectifs inscrits au projet d'établissement pour conforter le bel élan de 2022 et progresser encore dans le taux d'occupation des chambres des 3 sites : une politique soutenue d'investissement, la stagiairisation ou titularisation des agents donnant satisfaction, la formation continue des personnels, le développement de conventions de partenariat, une adaptation continue et un élargissement du champ de prestations offertes. Enfin une réflexion devra être menée pour attirer des stages et des événements sur les périodes creuses de fréquentation.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



Sur l'ensemble des trois sites la tendance à l'accueil de personnes originaires de la région, du département ou des communes voisines, reste cette année encore majoritaire malgré une légère progression des stages nationaux. L'accueil à l'international est également en très léger progrès, mais reste à développer. Le fait que peu d'équipes de France aient choisi le CREPS comme centre de préparation des jeux, laisse une marge de manœuvre aux équipes étrangères qui pourraient permettre de relever ce pourcentage d'ici 2024. Des contacts ont été pris avec certains pays. La poursuite du travail en partenariat avec certaines fédérations françaises, la réalisation de nouveaux équipements sportifs (salle d'armes à Aix, piste de VTT à Boulouris-Saint Raphaël devraient également faciliter l'accueil de délégations étrangères.

CATÉGORIE D'USAGERS (STAGES)



Les stagiaires jusque-là essentiellement issus du mouvement sportif, le sont restés cette année encore. On peut noter toutefois une très légère progression des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire et toujours une faible part d'institutionnels, principalement accueillis sur les sites d'Aix et Boulouris.

Le taux d'hébergement

Le taux d'hébergement relevé en 2022 (nombre de lits occupés par rapport au nombre de lits disponibles), qui est un indicateur figurant dans le contrat d'objectif et de performance de l'établissement (COP), est légèrement inférieur aux prévisions qui étaient sans doute ambitieuses, avec 59%, mais reste supérieur à celui de l'année 2021 : 57% au lieu de 51%.

Conditions de développement de l'activité

- Assurer la pérennisation des équipes en place
- Veiller à l'amélioration de la qualité des prestations : marché de restauration et poursuite des investissements.
- Avoir du temps et des ressources humaines pour construire de nouveaux partenariats et trouver de nouveaux publics

Accueil de prestige :

Une activité non négligeable d'accueil de stages de haut niveau a pu être relevée sur les 3 sites :

Aix-en-Provence

- Equipe de France juniors natation artistique
- Fédération canadienne de para triathlon
- Fédération Française de Taekwondo : regroupement national des équipes de France jeunes
- Fédération Française Handisport (Goal Ball)
- Fédération Française de tag rugby : préparation coupe du monde

Des nouveaux accueils de fédérations ayant prévu de revenir ultérieurement

- Fédération Française Football américain
- Fédération Française Twirling Bâton

Compte tenu de la qualité des conditions d'accueil et des installations, certaines fédérations ont été fidélisées et positionnement leurs actions sur le site d'Aix :

- Fédération Française de Kick boxing : organisation depuis plusieurs années d'actions de formation fédérale, organisations de stages nationaux (15-18 ans) en prévision
- Fédération Française de Rugby : sur recommandation du CREPS par la Ligue, accueil de stages de détection et de sélection de l'équipe de France féminine à XV et accueil à venir de la Nouvelle-Calédonie en 2023.

Le CREPS dispose également de conventions avec des fédérations, ligues ou autres partenaires relatives à l'accueil de stages sportifs et/ou de formations :

- Fédération Française de Taekwondo
- Comité Régional d'Escrime Provence-Alpes-Côte d'Azur d'Escrime
- Ligue Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur d'Haltérophilie Musculation
- Ligue Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur de Montagne Escalade
- Ligue Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur du Sport Adapté
- Aix Marseille Université (SUAPS)

Antibes :

- Equipe de France GYM GAC
- Equipes de France jeunes de Trampoline
- Equipe de France senior de Trampoline
- Equipe de France Voile
- Equipe de France de gymnastique GAM JUNIORS
- Equipe de France de gymnastique GAM senior
- Equipe de France féminine de Hockey sur gazon
- Equipe de France masculine de basket 3X3
- Equipe de France de voile ILCA
- David Smetanine Natation Handi
- Equipe Suisse de voile
- Equipe Luxembourgeoise de voile

Boulouris :

- Equipes de France de Cyclisme VTT (Elite et Jeunes) et BMX
- Equipes de France Junior Féminine + U 17 VB
- Equipe de France espoir Tir à l'arc
- Equipe de France Course d'Orientation
- Equipes de France de Taekwondo.
- Equipe de France lutte gréco-romaine
- Equipe de France de Boxe Féminine
- Equipes de France d'athlétisme : groupe sprint/lancers /haies/épreuves combinées/saut en hauteur
- Des athlètes de l'équipe de France d'athlétisme : Mélina Robert Michon, Cyrena Samba Mayela, Wihlem Belocian, Roughy Diallo, Augustin Bey
- Des athlètes de l'équipe de France de triathlon Elite et Paralympiques
- Fédération italienne de cyclisme
- Fédération autrichienne d'athlétisme
- Club Suisse d'athlétisme (avec des élites)
- Club belge d'athlétisme (avec élites)
- Ligue belge francophone (avec élites)

LA COMMUNICATION

Le CREPS communique auprès de publics divers :

- Hôtes, stagiaires de courte durée et visiteurs à la journée
- Personnels et potentiels futurs employés
- Entraîneurs et formateurs
- Sportifs de haut-niveau et de très haut-niveau (haute-performance)
- Stagiaires en formation : futurs et inscrits
- Partenaires : fédérations, ligues, comités régionaux, CROS, facultés des sciences du sport, milieu associatif...
- Partenaires institutionnels : INSEP, région, collectivités, ministère, agence nationale du sport, Grand INSEP, COJOP - Paris 2024, acteurs locaux...
- Grand public

Ci-dessous quelques éléments notables de l'année 2022.

COMMUNICATION INTERNE

Bulletin interne

Le bulletin interne trimestriel « Entre-Nous » est distribué à tous les personnels du CREPS. Au sommaire : présentation des services, mouvements des personnels, nouveautés...



« DANSE L'EUROPE »



« DANSE L'EUROPE », un évènement qui a mobilisé les personnels sur l'ensemble des 3 sites.

Dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne pendant le premier semestre 2022, la France a fait don d'une œuvre artistique à l'Europe et a décidé de faire appel au chorégraphe Angelin PRELJOCAJ. Les agents du CREPS, ainsi que les sportifs et entraîneurs ont participé à l'aventure sur les trois sites. Cette danse a fait l'objet d'une vidéo, reprise pour partie, dans la vidéo générale de l'évènement.

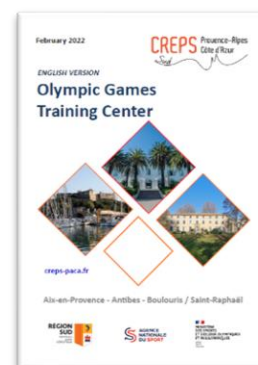
Goodies

Comme chaque année, lors de la journée du personnel, un cadeau floqué CREPS a été remis au personnel (parapluie).

COMMUNICATION EXTERNE

Documents d'informations

Des plaquettes spécifiques « franco-anglaises » ont été conçues en direction de fédérations ciblées, susceptibles de séjourner sur les sites du CREPS, dans le cadre de leur préparation olympique. Un flyer compilant les principaux « tarifs » proposés par le CREPS a été édité, à destination des différents publics accueillis sur les sites.



Vidéos

Un clip-vidéo promotionnel a été réalisé pour présenter les trois sites du CREPS avec la participation des ambassadeurs de renom ; Muriel HURTIS (athlétisme), Frédéric BELAUBRE (triathlon), Alain BERNARD (natation). Le clip est visible sur la page d'accueil du site et sur la chaîne YouTube du CREPS.

Newsletter/Bulletin de veille

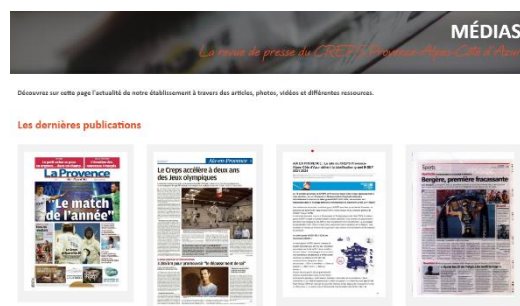
La newsletter mensuelle a fêté son cinquantième numéro en 2022. Elle est envoyée à 6500 destinataires (fédérations, ligues, comités, partenaires...). Le bulletin de veille mensuel recense et qualifie des actualités essentielles du milieu sportif : appels à projets et événements d'une part, informations scientifiques, professionnelles et grand public d'autre part.

COMMUNICATION DIGITALE

Site internet

Le site a fait l'objet d'améliorations régulières. À noter de nouveaux onglets :

- CPJ (centre de préparation aux Jeux)
- Médias
- Relations internationales
- MRP (Maison Régionale de la Performance)



Organisation des réseaux sociaux du CREPS

Une nouvelle organisation de la gestion des réseaux sociaux a été mise en place. Désormais, chaque équipe de site s'appuie sur un « Facebook » et un « Instagram » dédiés. Un comité éditorial a été mis en place sur chaque site. Par ailleurs, la plateforme « LinkedIn » est gérée directement par le service Communication.

COMMUNICATION ÉVÈNEMENTIELLE

Nommage d'installations sur le site d'Aix-en-Provence

Dans le cadre de la nouvelle signalétique, trois installations sportives ont été officiellement baptisées, le 31 mai dernier, du nom d'illustres sportifs et dirigeants. « Jean COTTARD » pour la salle d'armes, « Jean-Paul COCHE » pour l'espace sportif (arts martiaux, haltérophilie) et « Myriam BAVEREL » pour le dojang. De nombreuses personnalités locales étaient présentes à cet évènement.



Trophées CREPS



À l'occasion de la labellisation « Grand INSEP » du CREPS, le 18 octobre dernier (voir rapport du site de Boulouris), des trophées CREPS ont été remis aux champions qui ont obtenu des médailles dans les championnats d'Europe et du Monde « sénior ». Parmi les lauréats, Pauline FERRAND-PREVOT, VTT, triple Championne du MONDE 2022 (XCO, XCC, marathon), Emma LOMBARDI, triathlon, championne d'Europe de relais mixte 2022, médaillée de Bronze individuelle, Léo BERGERE, triathlon, double champion d'Europe 2022 (individuel et relais mixte), Ryan ZEZE, athlétisme, médaillé de Bronze européen 2022 au relais 4 x 100 mètres, Sébastien BONMALAIS, squash, médaillé de Bronze européen 2022.



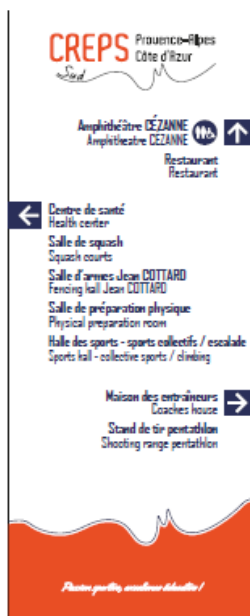
SIGNALÉTIQUE

La campagne de nouvelle signalétique des sites continue. Après Antibes, c'était au tour de site d'Aix-en-Provence d'être équipé de totems, panneaux et plaques murales.

La signalétique du site de Boulouris est en cours et sera achevée dans le courant de l'année 2023. La nouvelle signalétique s'est accompagnée de la création de trois « stands parapluie » reprenant les principales disciplines présentes sur chaque site.

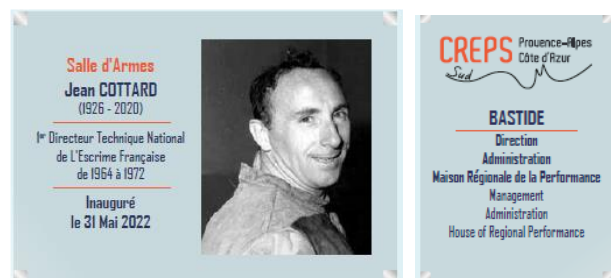


Les travaux de signalétique pour le site d'Aix-en-Provence ont été finalisés sur le 2^{ème} semestre par :



Panneaux directionnels

- La pose de panneaux directionnels
- La pose de panneau sur chaque bâtiment et installations sportives (inauguration le 31 mai 2022 de plaques sur les installations sportives : salle d'Armes Jean COTTARD, Dojang Myriam BAVEREL, espace sportif Jean-Paul COCHE)



Plaques sur les installations sportives d'Aix-en-Provence

- La pose d'une nouvelle frise sur l'espace vitré de la cafétéria et les décorations sur les portes du sas du hall d'accueil



Frise décorative installée fin janvier 2023 sur l'espace vitré de la cafétéria du site d'Aix.

Les travaux pour le site de Boulouris sont programmés en 2023. L'occasion également de requestionner le « nommage » de certaines structures.

Durant l'année 2022, le site de Boulouris a engagé un travail d'évolution de l'appellation de certaines installations (désuètes et/ou obsolètes) :

1. Le Bâtiment Nord devient le Bâtiment Estérel car le bâtiment est tourné vers l'Estérel
2. Le Bâtiment Sud devient le Bâtiment Méditerranée car le bâtiment est tourné vers la mer
3. Le gymnase portera le nom de Complexe Le Dramont (tourné vers le Cap Dramont)
Avec 4 espaces :
 - Gymnase (nous conservons son appellation)
 - Espace Musculation
 - Espace Balnéothérapie
 - Espace Récupération
4. Les COSEC deviennent le Complexe ANTHEOR (tourné vers le quartier Anthéor)
Avec le COSEC 1 (volley) qui devient la Salle Or
Le COSEC 3 (TT) devient la Salle Argent
Le COSEC 2 (Danse) devient la Salle Bronze

La référence aux couleurs des médailles sportives a été identifiée en appui de cette zone disposant de trois endroits spécifiques.



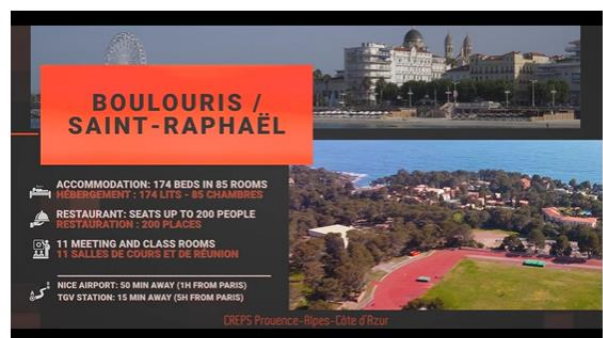
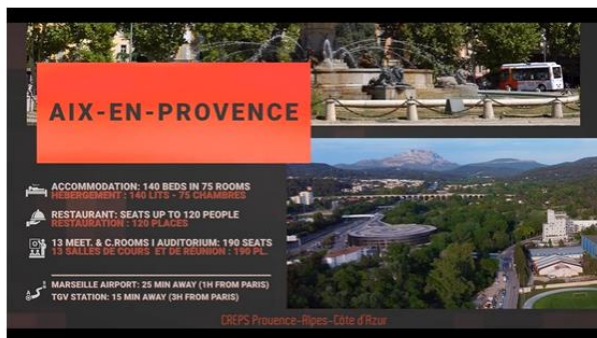
ACCUEIL

Afin d'améliorer l'accueil des usagers, deux actions ont été menées :

- Un cadeau de bienvenue pour chaque hôte/stagiaire (gobelet réutilisable)
- Création d'un visuel (stand-parapluie) sur chaque site, avec des images sportives spécifiques.

PROJET

Une vidéo pour présenter les trois sites, et l'accueil possible des délégations sportives, dans le cadre de la préparation aux prochains jeux de Paris 2024. Un livret numérique à destination des hôtes-stagiaires, contenant toutes les informations nécessaires à leur séjour.



PARTENARIATS

Plusieurs actions de communication ont été menées avec les partenaires institutionnels. Exemple, la réalisation d'une vidéo de présentation du dispositif « sport-santé » dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec le CROS (Comité Régional Olympique et Sportif)

TRAVAUX – PATRIMOINE

Travaux pilotés par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Travaux réalisés en 2022 sur les opérations spécifiques votées les années précédentes ou commandés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur le budget GEPP 2022 qui seront réalisés en 2023.

AIX-EN-PROVENCE

- Levées de réserves rapports périodiques
- Mise à jour carnet de santé
- Amélioration des cheneaux du dojang
- Diagnostic des réseaux parking, médical, restauration
- Dépistage radon et travaux
- Travaux divers : plomberie, électricité, menuiserie, étanchéité, CVC
- Remplacement Mur rideau foyer
- Remplacement panneau Région
- Mise en place d'un système d'arrosage à l'accueil
- Remplacement du bac à graisse Bâtiment D (restauration)
- Etudes pour le réaménagement, Remplacement des huisseries, Réfection de la toiture du Bâtiment M (maison des entraîneurs)
- Rénovation des vestiaires, Etude de rénovation de la salle préparation physique du Bâtiment I (salle préparation physique musculation)
- Rénovation des vestiaires à l'entrée, Création de nouveaux vestiaires du Bâtiment P (gymnase POUILLON)
- Remplacement des portes issues de secours, remplacement de certains volets roulants, remplacement de la porte d'entrée sud, rénovation des sanitaires Homme/Femme du Bâtiment B (La Guiramande)
- Isolation du mur côté nord + changement des portes coulissantes Bâtiment S (espace Jean Paul COCHE)
- Rénovation du tableau électrique du Bâtiment E (Bastide)
- Cheminement PMR et circulation entre les bâtiments A (Accueil) et B (la Guiramande)
- Aménagement du cheminement entre le bâtiment H (centre de santé) et le bâtiment K (salle d'armes)
- Mise en conformité du poste HT/BT (Région)

ANTIBES

Levées de réserves rapports périodiques

- Travaux carnet de santé : révision toiture, sécurisation paroi rocheuse, échelle sur compteur eau portillon local technique extérieure remplacement grille barreaudée
- Travaux radon bat Ponant
- Remplacement sol salle du conseil

- Réparation réseau AEP logements
- Rénovation des sols des chambres bat Libeccio
- Rénovation des sols des chambres bat Tramontana
- Remplacement des 2 ballons ECS bat Vandavales et Tramontana
- Réfection signalétique routière au sol
- Remplacement des menuiseries extérieures : réalisation de la 1ere phase menuiseries et peinture
- Raccordement au réseau EP

BOULOURIS

- Création d'une tranchée pour passage réseau alimentation gaz logement
- Levée de réserves : complément flocage sous-sol bat Sud
- Amélioration gymnase : remplacement moquettes par peinture
- Amélioration étanchéité par réparation d'un conduit de fumée
- Mise en sécurité du mur de soutènement du stade
- Remplacement des portes du self
- Amélioration sous-station self remplacement pompe
- Amélioration étanchéité chéneaux
- Débroussaillage
- 15 portes et serrures salto sur l'internat
- Assainissement logement de fonction
- Etanchéité de l'infirmierie
- Rénovation du CROPS
- Chauffage des 2 bâtiments d'hébergement à la suite d'une panne
- Phase 3 de la sureté
- Début de la rénovation du gymnase : couloir, vestiaire, sanitaire et sol sportif

Travaux mis en place par le CREPS Provence Alpes Côte d'Azur

Total investi par le CREPS sur ses ressources propres : 735 729 € dont 520 000 € dépensés sur des équipements ou travaux concernant le patrimoine

AIX-EN-PROVENCE

Bâtiment Restauration (D) dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la Région - convention relative au programme régional d'investissement pour le CREPS :

- Rénovation du hall de l'amphithéâtre et des sanitaires
- Travaux de sol de la laverie
- Peinture des murs de la pièce de stockage des denrées alimentaires
- Remplacement du bac à graisse (Région)

Maison des entraineurs (Bâtiment M)

- Etudes pour le réaménagement
- Remplacement des huisseries (Région)
- Réfection de la toiture (Région)

Salle préparation physique musculation (Bâtiment I)

- Rénovation des vestiaires (Région)
- Etude de rénovation de la salle préparation physique

Gymnase POUILLON (Bâtiment P)

- Rénovation des vestiaires à l'entrée (Région)
- Création de nouveaux vestiaires

Bâtiment La Guiramande (B)

- Remplacement des portes issues de secours (Région)
- Remplacement de certains volets roulants (Région)
- Remplacement de la porte d'entrée sud (Région)
- Rénovation des sanitaires Homme/Femme (Région)
- Automatisation de la régulation des chaufferies
- Pompe à chaleur

Bâtiment Montaignet (C)

- Automatisation de la régulation des chaufferies
- Remplacement des rideaux et des stores des salles de cours
- Changement des plaques de faux plafond couloir au 1er étage
- Mise en peinture de 10 chambres
- Remplacement du matériel multimédia (vidéoprojecteurs et écrans) dans les salles de cours

Stand de tir (Bâtiment Q)

- Réalisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre
- Conception du bâtiment (projet abouti jusqu'au cahier des charges des travaux, projet suspendu en raison du coût)

Espace Jean Paul COCHE (Bâtiment S)

- Isolation du mur côté nord + changement des portes coulissantes (Région)

Bastide (Bâtiment E)

- Rénovation du tableau électrique (Région)

Dojang Myriam BAVEREL (Bâtiment O)

- Mise en peinture des vestiaires Dojang

Salle d'Armes Jean COTTARD (Bâtiment K)

- Mise en peinture du hall d'entrée

Autres travaux

- Cheminement PMR et circulation entre les bâtiments A (Accueil) et B (la Guiramande)
- Aménagement du cheminement entre le bâtiment H (centre de santé) et le bâtiment K (salle d'armes) y compris espaces verts
- Mise en conformité du poste HT/BT (Région)
- Mise en place réseau d'arrosage bâtiment accueil

Acquisition d'équipements

- Matériels sportifs pour les sportifs HN en STAPS, : panneaux muraux de présentation des champions
- Matériels médicaux, préparation physique et récupération : divers matériels de musculation pour la haute performance, échographe musculo squelettique
- Achat de divers matériels et outillages techniques : ballons d'eau chaude, changement de la carte mère du SSI

- Véhicule hayon.

ANTIBES

Acquisition d'équipements

- Bancs pour le vestiaire plongée,
- Matériels médicaux, préparation physique et récupération : divers matériels de musculation pour la haute performance, sauna ;
- Finalisation de la signalétique
- Achat de divers matériels et outillages techniques : autolaveuse, poste à souder.

BOULOURIS

- Poursuite de l'aménagement de la piste de VTT sur Boulouris et réalisation du pump track dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la Région - convention relative au programme régional d'investissement pour le CREPS .
- Gros travaux de mises aux normes électriques
- Pose de détecteurs de mouvement pour l'éclairage
- Peinture du hall d'entrée du bâtiment Méditerranée
- Rénovation de la salle de cours "les Embiez"
- Nombreuses plantations et réaménagement des massifs et espaces verts
- Rénovation partielle de l'espace *BIENVENU*
- Fabrication et pose de barrières de l'entrée est du stade d'athlétisme
- Rafranchissement des WC du restaurant
- Rénovation de quelques bureaux administratifs
- Début des travaux de rénovation de l'atelier de l'équipe de la maintenance.

Acquisition d'équipements

- Matériels sportifs : miroir gymnase, buts de basket, tapis taekwondo, discobole de Miron
- L'achat de matériels médicaux, préparation physique et récupération : divers matériels de musculation pour la haute performance
- Pour l'accueil et la restauration : vitres, volets, porte, serrures, bar self, carte pour l'ascenseur, lits et matelas, armoire froide, divers matériels de cuisine.

Investissements mutualisés sur les trois sites

- Installation de bornes et de prises électriques pour la recharge des véhicules sur les trois sites ;
- Divers équipements informatiques : micro-ordinateurs portables avec stations d'accueil, équipements multimédias des salles sur les sites.
- Plateformes de force pour la maison régionale de la performance.
- Installation d'un système de contrôle d'accès à la restauration avec distributeur de plateaux

SANTÉ- SECURITÉ AU TRAVAIL

PREVENTION-SANTE-SECURITE AU TRAVAIL

L'année 2022 a permis d'avancer sur les préconisations issues du rapport de l'inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche dans sa composante santé et sécurité au travail de juin 2021. Parmi les actions mises en œuvre, il est à souligner la mise à jour des documents techniques amiante, l'élaboration et la mise en place des plans de prévention pour l'intervention des entreprises extérieures, la mise à jour des habilitations techniques pour les agents concernés, ... La formation des agents régionaux a également été renforcée puisque différents ateliers ont été proposés sous l'impulsion du Conseil régional. Un atelier sur la gestion du risque et des produits chimiques organisé sur les sites a permis des avancées sur ce thème.

Suite à cette visite d'inspection, la mezzanine de l'atelier maintenance du site d'Aix a été neutralisée tandis que celle du site de Saint-Raphaël est soumise à contrôle périodique. Un travail a également été entrepris afin de recenser les équipements sous-pression et les soumettre à contrôle périodique. Le site d'Antibes a fait l'objet d'une visite de la médecine du travail compétente qui a confirmé la bonne prise en compte des enjeux de prévention sur le site.

En outre, l'établissement a travaillé sur les différents plans de prévention/chargement/déchargement ou encore le permis de feu afin d'améliorer les procédures en place vis-à-vis des entreprises extérieures. De plus, les documents techniques amiante ont été mis à jour pour chacun des sites de l'établissement.

De manière analogue aux années précédentes, des ressources ont été régulièrement mises à disposition des agents au travers de l'Intranet et également par l'intermédiaire des chefs de service et des gestionnaires. Ces ressources ont concerné entre-autres : les risques chimiques, les accidents d'exposition au sang, les gestes et postures... Un travail important a également été mené en commun avec le conseil régional afin de s'assurer que les agents disposent bien des habilitations nécessaires au bon exercice de leurs missions.

Le DUERP a été retravaillé à plusieurs niveaux et notamment la cotation des différents risques ainsi que les indicateurs d'évaluation des mesures de prévention. Ce travail a été mené en commun avec l'assistant de prévention de chaque site et présenté lors du CHSCT. De même, la démarche DUPA (document unique et plan d'actions) de la Région a été initiée sur les sites de Saint-Raphaël et Antibes au travers de l'enquête spécifique mise en place par le Conseil Régional.

Une réflexion a été lancée à propos du réaménagement de la « bulle accueil » sur le site d'Aix-en-Provence. Cette réflexion devra s'étendre à l'ensemble de l'espace dans lequel cette bulle est intégrée. En outre un travail a été entrepris à propos de la sécurité incendie pour la Bastide qui a consisté à repérer les issues permettant d'évacuer et de s'assurer qu'elles sont bien utilisables. Ce travail se poursuivra en lien avec le SDIS 13 et l'UDSP13.

Enfin, dans le cadre du travail entrepris sur la mise en place de signalétique sur les sites, les vitesses réglementaires et les interdictions de fumer et de vapoter sont désormais rappelées sur des panneaux dédiés.

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Le livret d'accueil a été stabilisé, notamment dans son volet « santé-sécurité au travail », il propose également des informations portant sur les associations des personnels, sur les instances de l'établissement, la formation continue des agents ou bien encore le centre documentaire. Cet outil est mis à jour régulièrement.



Des moments de rassemblements des personnels ont été relancés, notamment lors de l'inauguration d'installations comme la piste VTT sur le site de Saint-Raphaël ou encore à l'occasion du nommage des installations sur le site d'Aix. Les agents ont été conviés à participer à ces moments au travers d'activités de cohésion. Une journée des personnels a également eu lieu le 4 octobre 2022, signant le retour de ce type d'évènements, en stand-by depuis l'apparition de la COVID 19.

Lors de cette journée, diverses informations ont été communiquées, notamment à propos des nouveaux personnels, du rôle de la maison régionale de la performance (MRP), de la sobriété énergétique et des échéances pour les mois à venir. L'objectif de ces différents évènements est d'impliquer l'ensemble des agents dans la stratégie de l'établissement.

Le CREPS a également avancé dans ses engagements liés au développement durable. Par exemple, le marché de restauration a été revu et intègre désormais une proportion plus importante de produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique dans le respect de la loi Egalim. De même de nouvelles structures de tri ont été mises en place sur le site d'Aix-en-Provence afin d'améliorer la gestion des déchets. Une session d'information à destination des sportifs et des personnels a été organisée ainsi qu'une sensibilisation à l'espace restauration.

Les associations des personnels ont pu reprendre un mode de fonctionnement plus classique et ainsi organiser les manifestations prévues sur les différents sites de l'établissement.

Le travail en commun avec les managers intermédiaires a été poursuivi notamment par la tenue de deux CODIR élargis, traitant notamment de la communication, des procédures d'intégration d'un nouvel agent ou encore de la sobriété énergétique. Le nombre de formations proposées aux managers est également en augmentation par rapport aux années précédentes dans une veine identique à celle du plan de formation dans son ensemble donnant ainsi à chacun l'occasion de monter en compétence.

Par ailleurs, les agents du CREPS peuvent désormais accéder au dispositif « PREAU » proposé par le Ministère de l'Éducation Nationale et qui offre un grand nombre de services liés notamment à la culture ou aux loisirs. Cet accès étant désormais gratuit, l'inscription à ce dispositif permet à chacun d'accéder à un catalogue de formations en ligne riche et complet.



RGPD

Le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur a poursuivi sa mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données.

L'établissement a ainsi été représenté sur deux rassemblements des délégués à la protection des données, l'un en distanciel, le second en présentiel à l'INSEP qui ont permis d'aborder différents sujets tels que la sensibilisation des agents, le déploiement d'« Athlètes 360 » ou bien encore le partage de données de santé. Ces rassemblements ont également été l'occasion d'échanger directement avec la section « accompagnement » de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) qui travaille actuellement sur un guide de bonnes pratiques et de règles à respecter dans les domaines d'intervention des établissements du Ministère des sports, des jeux Olympiques et Paralympiques. Ce travail transverse au monde du sport est désormais perpétué par des réunions mensuelles du réseau des délégués du MSJOP.

Un travail conséquent a été réalisé en lien avec le service informatique ainsi que le service « Budget-Achats-Patrimoine-Exploitation Immobilière » sur les différents contrats de prestation et marchés qui contiennent des données personnelles. Cela a notamment été le cas pour la suite Office 365, la solution Alise (contrôle d'accès à la restauration) et le marché de téléphonie. Le service Informatique et Réseaux a également travaillé sur un recensement des différents logiciels et applicatifs qui ont cours au sein de l'établissement, et sur la conformité RGPD de ces systèmes.

L'établissement a été partie prenante de réflexions sur les solutions d'archivage numérique. Ainsi, la solution utilisée par le ministère de la Culture, VITAM, a été présentée aux établissements volontaires. C'est une des potentielles modalités de traitement de cette thématique qui devrait être abordée lors d'un prochain regroupement du Conseil Permanent des Directeurs d'Etablissement. Une fiche de poste pour des missions d'archiviste a également été réalisée.

Par ailleurs, les agents de l'établissement ont pu continuer à se former à la protection des données par différents canaux :

- Le MOOC spécifique de la CNIL, désormais à nouveau accessible, « l'Atelier CNIL » ;
- Le MOOC interne aux établissements et écoles disponible sur la plateforme Claroline ;
- Les formations en interne, en lien avec la démarche Qualiopi : les secrétaires du département Métiers-Emplois-Formations ont bénéficié d'une sensibilisation aux bases du RGPD et des enjeux et implications dans leurs missions quotidiennes avec, par exemple, un rappel sur les mentions d'informations, la gestion des archives, les droits des personnes, la poursuite de l'Etude d'Impact sur la Vie Privée....

Certains stagiaires de l'établissement ont pu bénéficier d'une sensibilisation à la protection des données au cours de leur parcours de formation. Cela a été le cas pour les stagiaires du DESJEPS. Au-delà de partager des bases réglementaires, l'objectif était de partir de la situation des stagiaires (souvent issus du milieu associatif) pour une prise de conscience en lien avec leurs activités professionnelles. De ce fait, plusieurs cas pratiques ont pu être réalisés ainsi qu'une ébauche de plan d'action à destination des participants.

Enfin, un travail de réflexion a été engagé à propos des services médicaux et des différents acteurs qui interviennent dans ce secteur de l'établissement. Ce travail se poursuit sur l'année 2023

SERVICES SUPPORTS

Les services supports, placés sous la responsabilité de la secrétaire générale, ont pour fonction essentielle d'accompagner la direction et les services métiers dans l'exercice de leurs missions. Pour répondre à cet objectif, l'organisation mise en place repose sur un maillage qui croise les thématiques (RH, financier, gestion, informatique et numérisation, documentation...) et les sites. Les services supports sont composés de 27 personnes dont certaines sont amenées à encadrer et piloter les équipes d'agents régionaux chargés de l'entretien et de la maintenance des sites.

Les services sont impliqués dans l'axe « plan de modernisation » du projet d'établissement, les travaux conduits au cours de l'année se sont inscrits dans les 8 chantiers prioritaires définis dans le projet.

ANNEE 2022, LA FIN DE LA PERIODE DE CRISE SANITAIRE

L'année 2022 a été, à nouveau, impactée par la crise sanitaire. Le CREPS a dû mettre en place des mesures restrictives pour l'accès aux sites, en particulier pour le contrôle des passes vaccinaux et même, s'engager dans la définition d'une procédure de suspension des agents qui ne respectaient pas les protocoles imposés par le gouvernement. Il est à se féliciter que cette procédure de suspension n'ait pas eu à être activée, ni pour les agents salariés du CREPS, ni pour les agents régionaux. Durant cette période, seuls des aménagements de séquences de télétravail ont été consentis.

LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES A PEU A PEU RETROUVE LE PRESENTIEL

Les agents des services supports sont les premiers acteurs de **la préparation des instances** (CA, CTE, CHSCT) dont ils élaborent les dossiers et les délibérations soumises aux administrateurs ou représentants des personnels dans le cadre d'un dialogue social constructif.

Comme indiqué dans le rapport d'activité de 2021, diverses difficultés liées à la procédure de renouvellement des membres du **conseil d'administration** n'ont pas permis la publication de l'arrêté dans des délais compatibles avec l'installation de ce nouveau conseil d'administration avant la fin de l'année 2021. Ce retard a eu comme principale conséquence l'impossibilité de présenter, pour approbation, le budget initial 2022 et une procédure de contournement a été mise en place pour que le CREPS puisse continuer à fonctionner au début de l'année 2022.

Le conseil d'administration qui s'est réuni le 6 avril 2022 a eu à approuver, de façon inédite dans la même séance, le rapport d'activité et le compte financier 2021 ainsi que le budget 2022. Muriel HURTIS, présidente du conseil d'administration du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, a soumis au vote des administrateurs pas moins de 18 délibérations, allant du règlement intérieur du conseil d'administration lui-même, aux délibérations touchant au domaine financier (CFI 2021, transfert comptable du patrimoine du CREPS vers la Région, BI 2022, admissions en non valeurs, sorties d'inventaires, modifications et ajouts de tarifs, extension des possibilités de remise, taux de vacances, acceptation d'un don), en passant par l'actualisation du plan d'actions de la charte des 15 engagements éco-responsables, le nombre de places offertes dans le dispositif Parcoursup, la validation du règlement intérieur du CREPS et de ses annexes (charte informatique, RGPD), l'actualisation des concessions de logement pour finir par la création du comité social d'administration d'établissement (CSAE), nouvelle instance qui remplace, à compter du 1er janvier 2023, le CTE et le CHSCT.

Le vote du budget 2022 au mois d'avril 2022 a provoqué quelques difficultés de gestion, en particulier l'impossibilité d'engager des dépenses d'investissement. A contrario, la présentation tardive du budget a permis d'intégrer les éléments qui sont habituellement présentés dans le cadre d'un budget rectificatif en cours d'année. De ce fait, le conseil d'administration ne s'est pas réuni au mois de juin 2022.

La séance du conseil d'administration du 29 novembre 2022 a permis d'approuver le plan d'actions éthique intégrité pour le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, le budget rectificatif pour 2022 et le budget initial 2023, de nouveaux tarifs applicables au 1er septembre 2023, la modification de la délégation du directeur pour la signature des marchés, conventions et contrats, la mise en place du contrôle interne budgétaire et comptable, divers éléments financiers (admission en non valeurs, sortie d'inventaire, vente de matériel), de modifier le règlement intérieur du CREPS, de modifier la liste de concessions de logement et d'augmenter la valeur des chèques cadeaux remis aux agents en fin d'année sous certaines conditions.

En 2022, le **Comité technique d'établissements (CTE)** s'est réuni deux fois, le 1er juin et le 22 novembre. Ont été approuvés aux cours de ces instances, la création du CSAE ainsi que la représentation des personnels et l'organisation retenue pour les élections professionnelles, le bilan social 2021, le plan de formation pour les agents salariés du CREPS. Des informations ont été communiquées sur les relèvements successifs du minimum de traitement, la revalorisation des indemnités de la filière administrative, le nouveau cadre d'emploi des AED, le bilan de la campagne d'adhésion au télétravail, le bilan du paiement du CI et du CIA pour les agents, l'évolution de la carte des emplois, les statistiques nationales de l'enquête effectifs / activités. Une communication particulière a été faite sur l'adhésion du CREPS au dispositif PREAU, service mis à disposition des agents du MENJ fonctionnant comme un véritable « comité d'entreprise » et permettant de demander des aides, d'avoir des réductions sur de nombreuses activités culturelles ou de loisirs, ainsi qu'un accès à un catalogue de formations en ligne très riche. La Région a communiqué sur les informations RH et en particulier sur le nouveau règlement du temps de travail des agents régionaux ainsi que sur le plan de formation 2022.

L'année 2022 a vu la réunion de deux **Comités Hygiène Sécurité et Santé au Travail (CHSCT)**, les 12 mai et 11 novembre ainsi que celle d'un CHSCT extraordinaire, initialement prévu le 1er février mais reporté au 3 février faute de quorum.

Les CHSCT ordinaires se sont tenus suivant le format réglementaire et ont permis de traiter de la démarche de prévention : informations sur l'actualisation du plan d'actions suite à l'étude QVT-RPS, la démarche de prévention de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'élaboration du DUPA, la présentation des rapports de médecine de prévention, des registres SST, l'actualisation du DUERP, le bilan des exercices d'évacuation. La mission d'inspection santé et sécurité au travail qui s'est tenue au CREPS au 1er semestre 2021 a été présentée par Madame Delphine Demoncheaux-Raggiri lors du CSSCT du 12 mai.

Le CHSCT extraordinaire portait sur la présentation d'une nouvelle version du plan de continuité d'activité élaboré dans le cadre de la crise sanitaire. Cette version qui précisait les conditions de suspension des agents qui n'étaient pas en capacité de présenter un pass vaccinal à l'entrée de l'établissement n'a pas été approuvée (5 votes contre) par les représentants des personnels.

À noter que les membres du CHSCT ont été également sollicités par messagerie sur des versions intermédiaires des plans proposés sans réunion de l'instance. Ce travail a permis d'élaborer puis de diffuser via l'intranet les différentes versions des plans précisant les modalités de fonctionnement du CREPS :

- Dans le message des vœux 2022, le directeur général du CREPS a précisé les mesures sanitaires liées au COVID qui s'appliquaient à l'établissement à compter du 3 janvier ;
- 3 février 2022 : Plan de continuité d'activité ;
- 15 février 2022 : Note de la DGS de la Région ;
- 28 février : Plan de continuité d'activité ;
- 10 mars 2022 : Note de la DGS de la Région ;
- 14 mars 2022 : Plan de Lutte et de Prévention Anti-Covid (P.L.P.A.C.) ;
- 21 mars 2022 : Plan de Lutte et de Prévention Anti-Covid (P.L.P.A.C.) ;
- 28 juin 2022 : message de recommandations de la Première ministre ;
- 5 juillet 2022 : Note DGS de la Région ;

La fin des mesures liées à la crise sanitaire n'interviendra qu'au début de l'année 2023.

À noter **le soutien de la Région** et de ses représentants qui ont été présents durant toutes ces étapes et qui ont apporté leurs compétences et leurs guides et protocoles bien utiles pour assurer la protection des agents et accompagner la lutte contre le Covid dans les différentes situations.

UNE PARENTHÈSE DE COHESION QUI A PERMIS DE CADRER LES DOSSIERS DE LA RENTRÉE 2022

Pour renforcer la cohésion des services supports avec l'agence comptable et le chargé de mission auprès du directeur, conseiller de prévention, répartis sur les trois sites du CREPS, l'idée d'une journée de regroupement hors des sites, avait été instituée en 2019. La crise sanitaire n'ayant pas permis l'organisation de cet événement en 2020, les agents des services supports s'étaient retrouvés pour un séminaire sur l'île de Porquerolles en septembre 2021. Cette expérience a été renouvelée en novembre 2022. A nouveau une belle journée de cohésion et d'échanges, en présence du directeur général, qui a permis, dans un cadre sympathique de présenter le plan de travail de la rentrée 2022 :

- L'organisation des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;
- La présentation du catalogue des formations, relooké ;
- Les mesures à prendre pour assurer la clôture de l'année budgétaire 2022 et la préparation du budget 2023 ;
- La prise en compte des modifications de marché en raison de circonstances imprévisibles liées à la flambée des prix ;
- L'impact de l'ordonnance du 22 mars 2022 sur la réglementation budgétaire et comptable ;
- Le nouvel infocentre interministériel : INFINOE ;
- Évolutions techniques : paiement en ligne pour la restauration, migration office, nouveaux accès GFI-PEP.

L'ACTIVITE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES POUR LES AGENTS SALARIES DU CREPS ...

Dans le domaine des ressources humaines, le service est garant du respect des calendriers de gestion pour les actes courants de carrières (promotion, entretien professionnel, mobilités, versement des indemnités, CET...) et ce, en tenant compte de la diversité des statuts des agents présents au CREPS. Le service assure la gestion de proximité de tous les agents et la rémunération des agents Etat (titulaires, contractuels, vacataires, apprentis, services civiques). Le service participe activement à répondre aux enquêtes de la direction des sports (enquête effectif/activité, indemnité...), à la production des indicateurs de gestion et produit le bilan social annuel.

2022 a vu de nombreux départs et arrivées, au fil de l'année, sur de statuts différents pour lesquels il y a nécessité d'adapter la procédure en fonction du corps et des modalités d'accueil des personnels au CREPS, y compris la procédure de recrutement des apprentis et celle de l'organisation de la phase d'admission des concours ITRF.

- Les accueils de personnels : mobilités entrantes : 8, détachements entrants : 6, nouveaux contractuels : 12, contrats AED : 12, apprentis : 3
- Les départs : en retraite : 5, en mobilités ou détachements sortants : 4, fin de contrat : 7, fin de contrats AED : 12

De nouvelles primes ou indemnités qui ont été décrétées en 2021 ont vu leur mise en paiement sur les premiers mois de 2022 et ont été versées aux agents du CREPS qui remplissaient les conditions d'attribution : forfait mobilité durable pour les agents qui viennent travailler en vélo ou en co-voiturage, prime gouvernementale exceptionnelle, prime pour les télétravailleurs (y compris aux travailleurs à distance dans les périodes de télétravail obligatoire), participation au remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale. L'année 2022 a vu la revalorisation des IFSE des agents de la filière administrative (de 400 € pour les catégories C à plus de 2000 € annuel pour les attachés du groupe 1), soit un coût de plus de 22 000 € annuel pour le CREPS.

Le télétravail reste une modalité de travail en vigueur au CREPS, une campagne d'adhésion a été lancée en février 2022 puis à nouveau en septembre 2022 dans les conditions approuvées dans la charte en vigueur au CREPS. Ce sont 29 agents qui exercent une partie de leur mission en télétravail à la rentrée 2022.

Le dossier qui a mobilisé de façon importante le SRH en 2022 a été la préparation des élections professionnelles du 8 décembre 2022. Elections qui ont permis de désigner les représentants des personnels dans la nouvelle instance créée dans le décret CREPS du 2022-1467 du 24 novembre 2022, le comité social d'administration de l'établissement (CSAE). Au CTE du mois de mars, la répartition femmes / hommes a été présentée de façon à préciser la façon dont les organisations syndicales devaient organiser la représentation sur les listes de candidats. Deux listes ont présenté des candidats et 5 représentants (5 titulaires et 5 suppléants) ont été élus à l'issue d'un scrutin qui a mobilisé l'ensemble des agents du CREPS (69% de participation). A noter que cette élection a vu la mise en place du vote électronique pour la première fois pour les personnels du ministère des sports et pour les agents régionaux.

2022 a vu la fin de l'opération de transfert des personnels affectés au CREPS de la DRH des ministères sociaux vers la DGRH du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, pour certains, gérés directement par la DGRH et d'autres par le rectorat d'Aix-Marseille que les agents soient affectés

sur le site d'Aix-en-Provence ou sur les sites de Boulouris et Antibes. Les opérations de transfert de dossiers du rectorat de Nice ont été réalisées et l'ensemble des arrêtes d'affectation ont pu être produits, avec indication du site d'affectation. Cette opération a mobilisé les équipes de façon importante et la secrétaire générale a participé, du fait de son rôle de référent RH au sein du CPDE, à plusieurs réunions organisées à la DGRH du MENJ sur les situations particulières.

Le transfert de la gestion des personnels au MENJ s'est accompagné d'un changement de version de l'outil de GRH, RenoiRH, désormais hébergé dans les services du MENJ et répondant aux règles de gestion du MENJ. Le CREPS a participé à ce changement de version dans le cadre de la fiabilisation des données (procédure nécessaire également pour la fiabilisation des listes électorales). Cette nouvelle version permet au SRH d'avoir, sur un même outil, de la visibilité sur l'ensemble des dossiers des agents affectés au CREPS, même si les règles qui s'appliquent en fonction des populations gérées ne sont pas les mêmes.

- Les PTP sont gérés par la DGRH pour ce qui concerne leur carrière mais de nombreux actes ont été déconcentrés et sont de la responsabilité du directeur du CREPS. Les arrêtes sont générés par le SRH ;
- Les administratifs et les ITRF sont gérés par le rectorat, le SRH a de la visibilité sur les dossiers mais ne peut pas intervenir directement. Seuls les gestionnaires du rectorat peuvent générer des arrêtes ;
- Les contractuels sont entièrement gérés par le SRH, les dossiers doivent être saisis dans RenoiRH et la production des arrêtes est réalisée par le SRH.

Le CREPS a participé à la réunion des responsables RH organisée par le CPDE à Wattignies en septembre 2022 dans le cadre d'échanges de bonnes pratiques entre les SRH des CREPS et des établissements du sport.

... QUI ASSURE LE SUIVI DE LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS ...

Le plan de formation continue des personnels de l'établissement préparé avec les représentants des personnels dans le cadre de la commission formation et approuvé par le CTE a été mis en œuvre en 2022 conformément au catalogue des formations proposées qui intègre les besoins correspondant aux missions qui incombent à l'établissement. Au total ce sont 134 actions de formation qui se sont déroulées en 2022 au bénéfice de 71 agents soit 51% des personnels « Etat » de l'établissement qui correspond à une baisse de participation qui fait suite aux deux années de progression (38% en 2019, 58,6% en 2020 et 63,8% en 2021). On compte 129 jours de formation soit une moyenne de 1 jour par agent "Etat" (130 agents). Les principaux domaines de formation en 2022 restent identiques à ceux des années précédentes : informatique et bureautique, bonnes pratiques professionnelles, développement des compétences métiers, anglais, hygiène, sécurité, santé au travail. Des formations ont été organisées en interne : anglais (accueil de populations étrangères), valeurs de la République et principe de laïcité, PSC1.

Le CREPS poursuit sa collaboration dans le cadre de la mutualisation des formations du dispositif SAFIRE piloté par la plate-forme RH de la préfecture et peut bénéficier de différents réseaux professionnels qui proposent des formations de qualité sans coût pour le CREPS.

... ET LE SUIVI DES DOSSIERS DES AGENTS REGIONAUX EN RELATION AVEC LA DRH DE LA REGION

Le service RH du CREPS est en relation quasi quotidienne avec la direction des ressources humaines de la Région pour assurer le suivi des situations individuelles des agents régionaux et transmettre les documents correspondant aux différentes situations : arrêts de maladie, déclaration accident du travail, changement de situation individuelle, demande de remplacement, affectation des suppléants, transmission des rapports sur la manière de servir, Le CREPS intervient également dans les campagnes de promotion, d'entretien professionnel, d'attribution de primes, de suivi des demandes de formation, de mobilité, ... au titre de responsable fonctionnel des agents régionaux.

Pour assurer la suppléance des agents absents ou pour les renforts d'équipe pendant les périodes de congés la Région attribue au CREPS une enveloppe de jours qui permettent de recruter des contractuels sur des durées courtes ou moyennes.

Plusieurs dossiers ont été travaillés par la Région en 2022 en associant le CREPS pour prendre en compte les spécificités de l'organisation du travail qui diffère de celle des lycées de par la nature des sites pour la maintenance et l'entretien des espaces verts, et de par la qualité des usagers accueillis dans les hébergements sur 360 jours par an. Le règlement du temps de travail approuvé par le conseil régional a été appliqué aux agents régionaux du CREPS qui ont pu choisir leur formule d'organisation hebdomadaire du travail. Le dossier de production des arrêtés de concession de logement a été engagé en fin d'année 2022 et a abouti tout début 2023. D'autres chantiers, engagés en 2022, doivent être poursuivis en 2023 : paiement des astreintes techniques réalisées par les agents régionaux non logés, fiches de poste des chefs d'équipe adaptées au modèle CREPS, remboursement par la Région de la part employeur des repas des commensaux.

Les représentants de la Région se déplacent régulièrement sur les sites du CREPS, et en particulier :

- Le directeur jeunesse, sport et citoyenneté et la directrice de projet CREPS, en mars pour échanger avec les personnels sur leurs conditions de travail ;
- La DRH en juin pour rencontrer les personnels et échanger avec eux sur leurs situations individuelles et leurs projets d'évolution de carrière.

Concernant la formation des agents régionaux, la Région a déployé un nouvel outil pour le recensement et l'organisation des formations ainsi que pour prendre en compte la motivation de l'agent pour suivre la formation ainsi que l'avis de sa hiérarchie. En 2022, 40 agents régionaux sur les 52 affectés au CREPS ont suivi 92 formations en 2022. La moyenne par agent est de 1,77 jours de formation. Les formations suivies ont porté sur la prévention des risques professionnels et les habilitations (conduite, travail en hauteur, électricité), les compétences métiers et culture commune, l'entretien des locaux, ainsi que les formations obligatoires pour les agents stagiaires. La Région a organisé, sur les sites, à destination des agents, les formations « gestes de 1er secours », « risque incendie » et « gestes et postures ».

DANS LE DOMAINE FINANCIER

L'application de gestion financière et comptable GFI PEP est, en 2022, maîtrisée par les services gestionnaires des trois sites et l'agence comptable. Les procédures sont stabilisées et documentées dans des guides internes, le paramétrage des rubriques a été complété pour plus de fluidité dans l'exécution de la chaîne des dépenses et de celle des recettes. Les opérations de fin d'année sont mieux anticipées. Une réflexion est engagée dans le cadre de la préparation budgétaire 2023 pour répondre aux difficultés de suivi des dépenses et recettes de l'activité formation dont la répartition sur les trois

sites ne permet pas la fongibilité des enveloppes de prévisions budgétaires par formation en fonction des évolutions des sessions organisées en cours d'année. La création de deux nouveaux « services » est intégrée dans l'élaboration du budget initial 2023 pour la formation et la maison régionale de la performance. Les dépenses et recettes sont exécutées par site dans le cadre d'une enveloppe globale permettant le transfert facilité de lignes budgétaires d'une formation à une autre.

Le renouvellement du marché de restauration a fortement mobilisé les services gestionnaires des trois sites et le BAPEI, pilote de la procédure de marché. Quatre sociétés ont candidaté et, à l'issue d'une procédure adaptée qui a intégré des phases de négociations directes, la société titulaire a été reconduite pour une nouvelle période avec des engagements forts sur l'amélioration de la prestation délivrée sur le site de Boulouris. Associé au renouvellement du marché, la décision a été prise d'installer des distributeurs de plateaux sur chacun des sites de façon à mieux contrôler les accès à la restauration, et de changer le logiciel de gestion en choisissant la solution Alise. L'accès peut être matérialisé par une carte ou par un badge virtuel plus aisé à utiliser pour les usagers de passage. Passé la phase de migration du logiciel et d'initialisation des comptes, une solution de paiement en ligne permettant d'alimenter le compte des commensaux a été mise à disposition, basée sur l'outil Payzen.

La démarche d'investissement lancée par le CREPS pour préparer au mieux les sites à l'accueil de sportifs dans le cadre de la préparation de jeux olympiques et paralympiques en 2024 s'est poursuivie et les travaux prévus dans la convention de délégation de MOA passée avec la région conduits en 2022 ont porté sur :

- La construction d'un pas de tir à Aix-en-Provence : l'étude a été lancée avec un cabinet d'architecte dans le cadre du budget négocié avec l'Agence Nationale du Sport (ANS). Le coût des matériaux de construction ayant fortement augmenté au cours de l'année, il a été décidé de renoncer à cet investissement quand le coût au stade de l'avant-projet définitif s'est élevé au double du prévisionnel (1 M€ pour 500 K€ de prévisionnel) ;
- La rénovation du hall de l'amphithéâtre sur Aix-en-Provence : la première phase de ce projet a été menée à son terme en 2022 ;
- La construction d'une piste de VTT et d'une piste de Pump-Track sur Boulouris : les travaux ont été réalisés et la piste a été utilisée en 2022. Des compléments sont à prévoir en 2023 pour ajouter des ateliers et entretenir la piste.

Les marchés de fournitures et de travaux courants ont été renouvelés en cours d'année : gardiennage, prestations informatiques, transport scolaire, électricité, gaz, collecte des déchets sur Aix, ...

Pour assurer la passation des marchés dans l'objectif d'alléger les charges, le CREPS a adhéré à plusieurs centrales d'achats, au-delà de l'UGAP, fournisseur historique pour les établissements publics : cellule logicielle du MESRI, MATinfo, CAIH pour la téléphonie, ...

Le CREPS a eu à subir, comme l'ensemble des particuliers et entreprises françaises, en 2022, une hausse importante du coût des fluides : eau, gaz, électricité, fuel, ... et en particulier, une hausse de 265 % du raccordement au réseau de chaleur urbain sur le site d'Aix-en-Provence. Cette situation a conduit à présenter un budget rectificatif au conseil d'administration de novembre 2022 en déséquilibre de 307 000 €, lié au surcoût global évalué sur l'année. Le compte financier montre que cette évaluation s'est avérée à 1,4% compensée, pour moitié par la direction des sports dans le cadre de la délégation d'une subvention exceptionnelle. Pour accompagner le CREPS dans la maîtrise de ses consommations, la Région a proposé d'inscrire les comptes de l'établissement dans l'outil de suivi mis

en place et connecté sur les systèmes des différents fournisseurs. Cet outil vient compléter ceux qui étaient déjà utilisés par les gestionnaires directement auprès du fournisseur d'électricité.

Concernant le suivi, par les gestionnaires des sites, des travaux financés par la Région pour l'entretien, la maintenance et les investissements sur opérations spécifiques, l'année 2022 a vu la poursuite des chantiers engagés les années précédentes. Il est à noter que la réorganisation interne de la Région (intégration de l'AREA), n'a pas permis d'engager de nouveaux travaux, la plupart des commandes ayant été passées sur le dernier mois de l'année. Ces travaux financés sur le budget 2022 devraient être lancés au cours de l'année 2023.

La Région a lancé en décembre 2022 un audit énergétique sur chacun des sites du CREPS, les résultats devraient être communiqués début 2023. Il s'agira de définir la priorisation des préconisations suite à cet audit de façon à assurer la programmation des opérations d'investissements pour les années à venir.

Par ailleurs, le CREPS a poursuivi les travaux sur l'analyse financière des coûts complets avec un cabinet extérieur par l'étude des coûts des formations et, plus spécifiquement, ceux liés aux formations touchant à la plongée sur Antibes et Aix. Cette analyse doit être poursuivie pour généraliser la méthode définie et la déployer pour les formations sur les autres thèmes.

La mise en place d'un centre de santé sur le site d'Aix-en-Provence permet de facturer une partie des actes réalisés par le médecin et les kinésithérapeutes. Une régie a été ouverte pour assurer le suivi financier et l'encaissement des paiements. L'outil Maidis mis en œuvre doit permettre de gérer les échanges avec la CPAM pour la prise en compte du tiers payant. Après 2 années d'utilisation, la procédure n'est pas encore totalement stabilisée et le circuit de financement via le tiers payant reste à consolider et l'agent comptable suppléé pour traiter les encaissements.

Le CREPS a engagé une procédure devant le tribunal administratif par l'intermédiaire d'un avocat dans le cadre de la demande de remboursement de la taxe sur les salaires payée à tort sur les années 2017 et 2018 suite à la réponse négative de la DGFIP alors que le remboursement des mêmes taxes sur les années 2015 et 2016 a été acquis sans difficultés particulières. Le jugement n'a pas été rendu en 2022.

Le CREPS suit les travaux engagés par la direction des sports sur la mise en place du groupement comptable mais n'a pas souhaité adhérer au dispositif, l'organisation en place étant conforme au décret qui installe la séparation entre l'agence comptable et les services de l'ordonnateur. La secrétaire générale et la responsable du BAPEI participent, pour leur part, au réseau des responsables des services financiers permettant les échanges sur les dossiers d'actualité.

Tout au long de l'année 2022, l'agent comptable a accompagné l'équipe de direction et les services gestionnaires dans la préparation de l'application de l'ordonnance du 23 mars 2022 qui est rentrée en vigueur au 1er janvier 2023. Jusqu'en 2022, l'agent comptable supporte seul la responsabilité des opérations financières du CREPS. Il est soumis à un régime de condamnation par débet ou au pénal en cas de malversation mais il a la possibilité de couvrir le risque par une assurance. A compter du 1er janvier 2023 un régime de responsabilité des gestionnaires publics s'appliquera. Les sanctions seront basées sur des amendes qui pourront aller jusqu'à 6 mois de salaire en cas de fautes graves, avantage indu accordé à un tiers, non-respect des marchés publics et des avenants, absence de visa, faux certificat de service fait. Cette procédure étant nouvelle, il faut attendre la jurisprudence pour savoir comment le juge évaluera le préjudice. Il n'y a pas d'assurance possible. La responsabilité de chacun des acteurs de la chaîne des dépenses et des recettes est renforcée. Les étapes de décision sont

matérialisées dans la phase de validation intégrée dans l'application GFI conformément aux délégations de signatures attribuées par le directeur. Ces responsabilités sont également indiquées sur la fiche de poste des acteurs impliqués. Il est important de prendre conscience que toutes les personnes qui interviennent dans la chaîne des dépenses et des recettes peuvent être condamnées s'il y a faute grave ayant causé un préjudice financier significatif. L'effort de pédagogie et d'information de l'ensemble des agents du CREPS sur les conséquences de l'ordonnance du 23 mars 2022, engagé en 2022 doit se poursuivre en 2023.

Une autre conséquence de l'application de l'ordonnance du 23 mars 2022 est l'obligation de mettre en place un contrôle interne budgétaire et comptable. Ce dossier, déjà en vigueur au CREPS, a été repris par l'agent comptable et son adjointe de façon à compléter les contrôles et les rendre plus opérationnels dans le respect de l'ordonnance.

L'agent comptable a également étudié les conséquences de la mise en place du nouvel infocentre financier de l'Etat, INFIOE. Le CREPS devrait être connecté à cet infocentre au dernier trimestre 2023 et, pour préparer cette échéance au mieux, l'agent comptable a fait savoir qu'il souhaitait être site pilote sur le dispositif. A ce jour la réponse est toujours en attente.

LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les services supports, et plus particulièrement les services gestionnaires sont très impliqués dans la mise en place concrètes des actions du plan des 15 engagements éco-responsables. Une apprentie a été recrutée de façon à assurer le suivi du dossier et l'accompagnement des personnels et des usagers, dans le cadre d'actions de sensibilisation.

La dimension développement durable est totalement intégrée dans le cadre des achats responsables réalisés par les gestionnaires. Ce point a été particulièrement important lors du renouvellement du marché de restauration. De même, les services gestionnaires sont très impliqués dans les actions de tri des déchets.

Un point d'avancement du dossier sur les différentes actions prévues dans le plan a été présenté lors du conseil d'administration du mois de novembre 2022.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Le centre de documentation est au service de l'ensemble des personnels, stagiaires et sportifs du CREPS. Les dispositifs proposés concernent l'accompagnement dans la recherche documentaire, la consultation du catalogue en ligne via le portail documentaire (<https://doc.creps-paca.fr>), la possibilité de consultation de documents numériques en ligne, le prêt de documents physiques avec envoi sur les sites quand nécessaire, la lecture du journal « l'Equipe » en ligne, la mise à disposition d'articles issus de nombreux titres de presse, la mutualisation des achats de documentation professionnelle. Les abonnements aux périodiques numériques ou physiques sont ainsi gérés, comme l'ensemble de la documentation, au plus près des besoins.

La documentaliste poursuit le travail de veille sur les différentes sources disponibles et poursuit la publication mensuelle du bulletin de veille du CREPS Provence-Alpes Côte d'Azur à destination des 1729 abonnés. La veille réalisée permet notamment de répondre aux indicateurs afférents du cahier des charges du label Qualiopi (Critère 6, indicateurs 23,24 et 25 : veille légale et réglementaire, veille de l'environnement professionnel, veille sur les innovations pédagogique). Dans ce cadre la documentaliste prend en charge l'archivage des preuves concernées.

La documentaliste est également la référente pour l'assistance des utilisateurs sur la plateforme de formation à distance utilisée par le CREPS en partenariat avec le CREPS de Dijon (Claironline). En 2022, elle a inscrit 242 utilisateurs du réseau Jeunesse et sport composé de 21 établissements publics, le Campus de Bretagne, les délégations régionales académiques de la jeunesse, de l'engagement et aux sports (DRAJES) et les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), des fédérations et d'autres partenaires. La documentaliste a conçu un module pour valoriser l'offre documentaire du CREPS et apprendre à évaluer l'information, à adapter ses stratégies de lecture, à respecter le droit d'auteur, à élaborer des bibliographies, et à perfectionner l'utilisation des moteurs de recherche. En 2022 ce module de formation a été utilisé par des BP JEPS et des DE JEPS de l'établissement.

En 2022, la documentaliste a initié, avec des volontaires agents du CREPS, des « causeries » sur différents thèmes ainsi, qu'en partenariat avec l'association des personnels, des « cafés littéraires » permettant d'échanger sur les lectures professionnelles ou de loisir des participants.

EVOLUTION DES OUTILS ET DE L'ENVIRONNEMENT TECHNIQUE

L'ensemble des agents du CREPS est équipé de matériels performants permettant la mobilité et le travail à distance dans un environnement sécurisé donnant accès à la totalité des ressources (stockage, impression, ...). Le parc de matériel est régulièrement enrichi pour répondre aux nouvelles situations et faire en sorte que les personnes disposent du matériel nécessaire dès leur prise de fonction : micro-ordinateur portable, station d'accueil, téléphone portable, tablettes,

Le marché de raccordement du CREPS au réseau Internet ainsi que celui de l'hébergement des serveurs a été renouvelé en 2022. Si le marché a été reconduit avec le même prestataire, seul compétent à avoir répondu, la possibilité d'utiliser les lignes existantes a permis de réaliser une économie de près de 50% sur le coût, en ajustant la capacité des lignes aux réels besoins des usages du CREPS.

Le renouvellement des marchés de téléphonie, fixe (softphonie) et mobile a été l'occasion de faire un bilan des options retenues précédemment pour ajuster les solutions proposées aux besoins des différents usages.

Une autre rationalisation des besoins a porté sur l'utilisation des licences des logiciels métiers et spécifiques utilisés par les différents services du CREPS. Une analyse précise de « qui utilise quoi » a conduit à ne pas renouveler certaines licences et à adapter précisément les fonctionnalités proposées aux besoins. Tous les logiciels sont désormais référencés par le service informatique et réseau qui en assure le suivi, le renouvellement et la prévision budgétaire.

Dans les projets portés par le service informatique et réseau en 2022, il faut noter, entre autres :

- La migration des postes de travail de Microsoft office 2010 vers Office 2021 ;
- L'analyse des besoins sur l'outil de visioconférence pour préparer la migration vers la solution intégrée à Office 2021 (Teams) en remplacement de la solution propriétaire utilisée actuellement. A noter que les besoins identifiés à l'issue de la période de confinement qui avaient conduit à s'équiper d'un outil complet et performant ne sont plus justifiés dans le cadre d'une utilisation courante de la visioconférence ;
- La finalisation de l'équipement des salles sur les trois sites en matériel de vidéo-projection ;
- L'étude de l'utilisation des copieurs multifonctions de façon à rationaliser leur nombre et leurs emplacements ;

- L'acquisition de matériels et logiciels spécifiques (reconnaissance vocale) pour des besoins de stagiaires en formation en situation de handicap ;
- La mise à disposition de l'outil France transfert pour les échanges de « gros » fichiers avec les partenaires ;
- La mise en place d'un outil de suivi des tickets de demande d'assistance. Les agents doivent signaler leur demande en utilisant l'adresse mail « help ». Le contenu du message ainsi généré est intégré à l'outil et l'agent à l'initiative de la demande reçoit des messages sur la prise en compte de sa demande et son suivi tout au long du processus de résolution ;
- La finalisation de la mise à disposition du livret d'accueil. Des précisions ont été apportées sur les actions à réaliser lors du départ d'un agent du CREPS.

Le rattachement du ministère des sports au secrétariat général du ministère de l'éducation nationale, a également des conséquences sur l'environnement technique, en particulier le raccordement au réseau sécurisé de l'Etat. Jusqu'en 2022, le CREPS était, comme les autres établissements du sport, raccordé au RIE (réseau interministériel de l'Etat). Ce raccordement doit désormais être réalisé via le réseau RACINE, réseau sécurisé du MEN. Dans un premier temps, ce raccordement est opérationnel à partir de postes de travail définis, en particulier pour travailler sur l'outil de gestion des ressources humaines RenoIRH. Le projet de raccordement via un serveur spécifique devrait prochainement être disponible.

Le service accompagne les agents dans la prise en main et l'utilisation des outils métiers mis à leur disposition. Au cours de l'année 2022, le service a été sollicité :

- Par le centre de santé sur l'utilisation de MAIDIS avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs, l'installation de nouvelles versions, le paramétrage des postes de travail, ... ;
- Par le besoin d'un outil de réservation des véhicules de service, finalement c'est la solution intégrée à l'outil de réservation utilisé par les services accueil qui a été retenue ;
- Par le département métiers, emplois formation pour la suite de la mise en place de l'outil X4 ;
- Par le service RH pour le raccordement au réseau RACINE permettant l'accès à RenoIRH, outil de gestion des dossiers des agents ;
- Par le service RH pour la mise en place de l'accès à la nouvelle plateforme d'échanges de fichiers avec la DRFIP ;
- Pour la migration de GFI PEP dans un nouvel environnement d'accès sécurisé. Cette opération a été fortement mobilisatrice, d'une part pour trouver la solution la plus facile à utiliser pour les agents concernés mais également, d'autre part, par le déploiement de la solution sur tous les postes de travail concernés.

Le service informatique a poursuivi l'organisation de sessions de formation à destination des agents pour les accompagner vers plus d'autonomie sur leur poste de travail. Un programme particulier est mis en place lors de l'arrivée des nouveaux collaborateurs pour leur présenter l'environnement de travail mis à leur disposition.

Plusieurs fiches de « bonnes pratiques » ont été élaborées en relation avec le délégué à la protection des données et diffusées sur l'intranet du CREPS.

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR SUR LE COMPTE FINANCIER 2022

Le compte financier est présenté pour approbation au Conseil d'administration du 23 mars 2023 et fait l'objet d'une note distribuée aux membres du CA.

PRÉAMBULE

Le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, établissement public local de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, est composé de trois sites, Aix, Antibes et Saint-Raphaël Boulouris.

Le CREPS est soumis, en ce qui concerne son régime financier et comptable aux dispositions du titre I du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (art R 114-16 à R 114-41 du Code du sport) et à l'instruction codificatrice M9-9 pour la réglementation comptable applicable.

Les dépenses inscrites au budget en charges sont présentées sous la forme d'enveloppes qui indiquent les crédits limitatifs et spécialisés par enveloppe :

- Pour le fonctionnement : les dépenses de personnel et de fonctionnement courant,
- Les investissements.

Les ressources du centre comprennent :

- Les subventions de l'Etat au titre des dépenses dont il a la charge ;
- Les subventions de la Région au titre des dépenses dont elle a la charge ;
- Les ressources issues de l'activité ;
- Toute autre contribution d'une collectivité publique ;
- Toute recette autorisée par les lois et règlements.

Pour mémoire, cette note et les tableaux qui constituent le dossier réglementaire de présentation du compte financier du CREPS ne prennent en compte que les recettes et charges figurant au budget du CREPS considéré au sens strict, et relevant de l'ordonnateur (directeur du CREPS) et de l'agent comptable de l'établissement. Depuis la décentralisation intervenue au 01/01/2016, la Région a la charge du patrimoine de l'établissement et de son entretien. De ce fait, une part des dépenses liées à l'entretien des bâtiments (personnel et fonctionnement) n'apparaît pas dans le budget de l'établissement et par voie de conséquence, dans le compte financier, résultat de l'exécution de ce budget.

CONTEXTE DE PREPARATION DU BUDGET 2022

Le budget initial pour l'année 2022 a été construit en prenant en compte d'une part, une estimation prudente de l'exécution du budget 2021, budget qui avait été présenté dans le contexte particulier de crise sanitaire et d'autre part, en intégrant de nouvelles hypothèses sur l'évolution des activités du CREPS :

- Poursuite de l'ambition de se définir comme une « base d'accueil » d'équipes ou de délégations nationales, communautaires ou étrangères dans le cadre de la préparation

olympique et paralympique ce qui se traduit par l'accueil de stages de sportifs de haut niveau sur les sites. Pour accompagner cette démarche des rendez-vous ont été organisés avec les présidents des fédérations ou les DTN de façon à présenter les atouts du CREPS pour la préparation 2024 ;

- Propositions de package spécifiques aux attentes de sportifs : accueil en pension complète et prise en compte de prestations ciblées (ludiques, touristiques, culturelles, ...) ou de besoins particuliers (transport, accès à des installations hors CREPS...);
- Mise en place d'une stratégie visant à augmenter l'occupation des installations pendant les périodes creuses (hors vacances scolaires).

Le budget initial 2022 a été présenté sur la base d'options sincères et réalistes qui intégraient une part de risque quant à l'évolution de la crise sanitaire. Le CREPS a maintenu la démarche engagée depuis plusieurs années de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et d'engagement dans les investissements. L'enveloppe « investissement » présentée pour 2022 a participé au financement de la rénovation des équipements tels que prévus dans le cadre de la convention de cofinancement et de délégation de maîtrise d'ouvrage signée avec la Région propriétaire du patrimoine.

Dans la poursuite de la politique engagée les années précédentes, le budget initial 2022 s'est inscrit dans le cadre du projet d'établissement voté par le conseil d'administration lors de sa séance du 29 novembre 2017 et dans la volonté affichée par le CREPS d'inscrire son action dans le contexte des jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Désigné « Centre de Préparation aux Jeux » pour ses trois sites, de façon spécifique pour Aix-en-Provence et Boulouris et en partenariat avec la ville pour Antibes, le CREPS a formalisé un plan « Campus Olympique et Paralympique » et définit les axes de développement :

- La mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement des athlètes régionaux, et de leurs entraîneurs, dans leur parcours d'accès à la performance sportive ;
- L'implication de l'établissement et des pôles sportifs qu'il accueille, dans des protocoles de recherche dans le secteur de la performance sportive ;
- L'organisation ou l'accueil de manifestations inscrites dans le calendrier événementiel des JOP 2024, et la conduite d'actions spécifiques, en lien avec le label Génération 2024 et dans une perspective d'Héritage post-JOP 2024.

Pour compléter le contexte de préparation du budget initial 2022, il est nécessaire de prendre en compte les évolutions induites par la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE). Les compétences « sport de haut niveau » jusqu'alors exercées par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), ont été transférées aux CREPS à compter du 1er juillet 2021. Le CREPS au travers de la maison de la haute performance, assure le pilotage du sport de haut niveau afin d'améliorer la performance sportive dans la perspective notamment des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

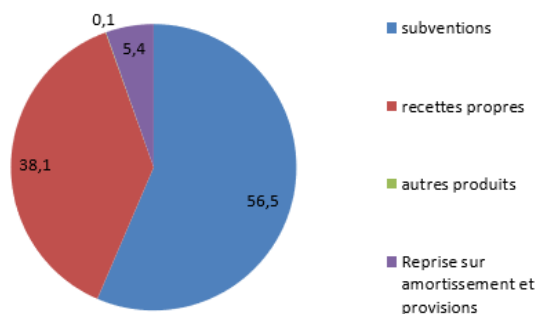
RAPPEL DES PREVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Le budget du CREPS Provence - Alpes - Côte d'Azur pour l'année 2022 s'est établi, à l'issue du budget rectificatif N° 1 approuvé par le conseil d'administration du 29 novembre 2022, à :

Recettes budgétaires prévisionnelles : 15 435 822 €

Décomposées de la façon suivante :

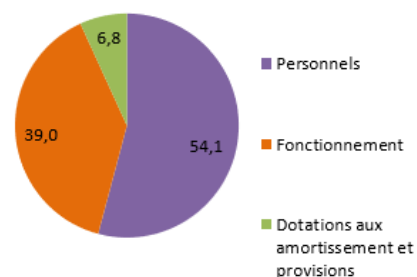
| | |
|--------------------------------|-------------|
| - Les subventions : | 8 715 303 € |
| - Les recettes propres : | 5 875 904 € |
| - Autres produits de gestion : | 8 700 € |
| - Reprise sur amortissement : | 835 915 € |



Plafond des dépenses budgétaires prévisionnelles : 15 742 822 €

Plafond pour chacune des enveloppes :

| | |
|--|-------------|
| - Personnel : | 8 523 998 € |
| <i>Plafond d'emploi de 138 ETP</i> | |
| - Fonctionnement : | 6 143 811 € |
| - Dotations aux amortissements et provisions : | 1 075 013 € |



Le budget a été présenté avec un déséquilibre de 307 000 € en dépenses pour couvrir le surcout lié à l'augmentation du coût des fluides sur les trois sites du CREPS.

Section d'investissement prévisionnelle : 1 149 779 €

S'agissant de la comptabilité budgétaire, les agrégats suivants avaient été prévus :

- Résultat net de l'exercice : - 307 000 €
- Capacité d'autofinancement (insuffisance) : - 67 902 €
- Variation du fonds de roulement (prélèvement) : - 1 067 902 €
- Fonds de roulement à l'issue de l'exercice : 1 517 538 €
- Variation de la trésorerie (prélèvement) : - 1 752 961 €

L'EXÉCUTION BUDGETAIRE : RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice budgétaire 2022 fait apparaître un solde bénéficiaire de + 1 003 484 € ce qui permet de confirmer le retour à l'équilibre engagé en 2021 après une année déficitaire liée à la crise sanitaire.

Ce résultat net, comptable, peut être affiné en prenant en considération uniquement la partie budgétaire, soit la différence « de gestion » entre les recettes et les dépenses au sens recettes encaissables et dépenses décaissables, ce qui revient à ne pas compter, dans ce résultat, les reprises sur amortissement et provisions dans les recettes et les dotations aux amortissements et provisions dans les dépenses. Bien évidemment, ce résultat « de gestion » n'est que partiel et la comptabilité de l'établissement doit supporter l'ensemble des recettes et dépenses ayant un impact sur sa trésorerie mais il permet cependant de préciser le solde de l'année budgétaire quant aux recettes réellement encaissées et aux dépenses réellement engagées.

Ce solde « de gestion » est présenté avec un bénéfice de + 1 635 498 € qui montre la bonne santé financière de l'établissement et qui va permettre de poursuivre l'effort d'investissement engagé depuis plusieurs années.

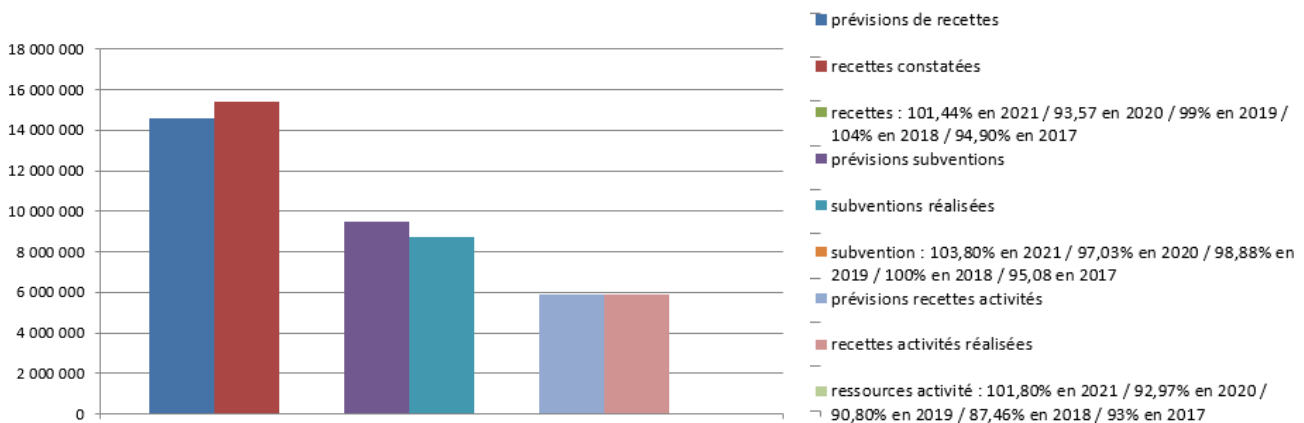
L'ÉVOLUTION DES RECETTES

Les recettes sont constatées, en fin d'exercice, à 15 430 172 € pour un taux d'exécution de 105,69%. Pour mémoire, ce taux était de 101,44% en 2021, 93,57% en 2020, de 99% en 2019, de 104 % en 2018 et de 94,90 % en 2017.

Pour préciser :

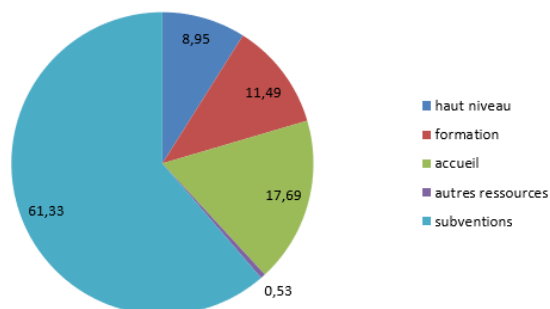
- Le taux d'exécution des recettes de subventions est 108,59% (9 463 761 € pour une prévision de 8 715 303 €) alors qu'il était de 103,80% en 2021, 97,03% en 2020, 98,88% en 2019, 100% en 2018 et 95,08% en 2017 ;
- Le taux d'exécution des recettes propres est de 100,62% (5 912 584 € pour une prévision de 5 875 904 €) alors qu'il était de 101,80% en 2021, 92,97% en 2020, de 90,80% en 2019, de 87,46% en 2018 et de 93 % en 2017.

Les autres recettes sont constituées de produits de gestion courante pour 53 827 € correspondant en partie à la vente de divers biens, au remboursement d'assurance et aux loyers des logements en COP.

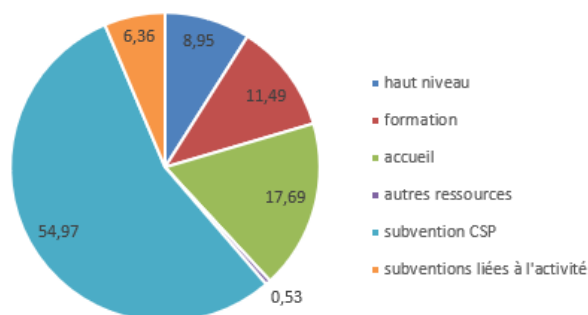


Précisions sur la répartition des recettes :

38,3 % de ressources propres



44,68 % de ressources liées à l'activité*



* Les ressources liées à l'activité intègrent les ressources propres (recettes issues de la facturation directe des services fournis aux usagers) et les subventions qui sont versées en fonction de l'activité (Parcoursup, projets DRAJES, ...).

1- LES SUBVENTIONS

➔ **Subvention de l'État** (direction des sports) d'un montant de 8 137 045 € (8 200 321€ en 2021, 7 465 476 € en 2020, 7 614 957 € en 2019), dont :

- 7 367 393 € de masse salariale (6 894 713 € en 2021, 6 405 328 € en 2020, 6 311 946 € en 2019);
- 628 496 € au titre de PARCOURSUP, (516 432 € en 2021, 390 496 € en 2020, 391 208 € en 2019) ;
- 603 652 € de fonctionnement, (inchangé depuis 2020, 911 803 € en 2019) pour le haut niveau; 146 000 € d'aide exceptionnelle pour la compensation de la hausse des coûts de fonctionnement (énergie) ;
- 11 000 € pour soutenir un projet de relations internationales ;
- 20 000 € pour un projet « mobilité vélo ».

Sur la masse salariale, une augmentation de la subvention de 6,4 % (472 680 €) correspond à la prise en charge, par l'État :

- De la compensation de la hausse du point d'indice dans la Fonction Publique ;
- D'un complément de financement des salaires des agents affectés à la maison de la haute performance par rapport à la valeur théorique des postes ;
- Du versement d'un complément pour la politique indemnitaire et sociale : protection sociale complémentaire, revalorisation de la filière administrative, forfait télétravail, prime d'aide à l'inflation.

La subvention PARCOURSUP en hausse de plus de 112 064 € après une hausse de 125 936 € en 2021 est le résultat d'une augmentation du nombre de stagiaires accueillis en formation sur le CREPS et d'une augmentation du montant versé par l'Etat pour le financement individuel.

La subvention de fonctionnement est constatée au même niveau que celle versée depuis 2020 pour le financement du haut niveau (603 652 €). Suite à la présentation d'un budget rectificatif n°1 pour 2022 en déséquilibre du fait de l'augmentation du coût des fluides de 307 000 €, la direction des sports a délégué au CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur une subvention de 146 000 € permettant de couvrir une partie de l'augmentation des dépenses.

→ **Subvention de la DRAJES :**

- 4 500 € au titre de la certification ;
- 27 000 € pour financer la participation du CREPS au projet stratégique de la DRAJES.

→ **Agence Nationale du sport :**

- 299 000 € pour le fonctionnement de la maison régionale de la performance ;
- 42 000 € pour accompagner le CREPS dans le projet de formation à l'aisance aquatique.

→ **Contribution de la Région versée dans le budget du CREPS :**

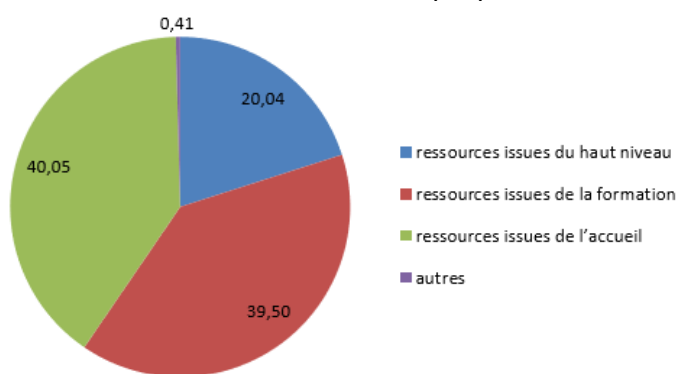
- 392 911 € (427 860 € en 2021, 438 930 € en 2020, 448 401€ en 2019) en baisse du fait que la Région ne verse plus au CREPS de subventions pour réaliser des travaux ou acquérir des équipements qui sont de sa responsabilité.
- En détail :
 - 300 289 € dans le cadre d'une convention de partenariat public / public (PPP formation) (comptabilisés dans les ressources liées à l'activité) ;
 - 34 950 € de subvention pour travaux urgents ;
 - 57 672 € pour financer l'accompagnement du CREPS dans le projet de participation aux Jeux Méditerranéens 2022 d'Oran.

Comme indiqué en préambule de cette note, la Région finance directement sur son propre budget, la majorité des dépenses qu'elle réalise au bénéfice du CREPS.

2- LES RESSOURCES ISSUES DE L'ACTIVITE

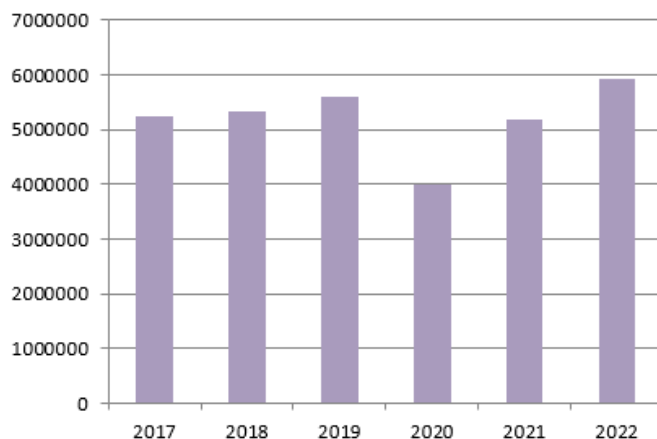
Les ressources issues de l'activité : 6 894 470 € dont 5 912 584 € de ressources propres

| | |
|-------------------------|-------------|
| - Pour le haut niveau : | 1 381 699 € |
| - Pour la formation : | 2 723 284 € |
| - Pour l'accueil : | 2 761 088 € |
| - Divers : | 28 398 € |



Les ressources issues de l'activité représentent 44,68% (42% en 2021, 30,45% en 2020, 37,75 % en 2019) des recettes.

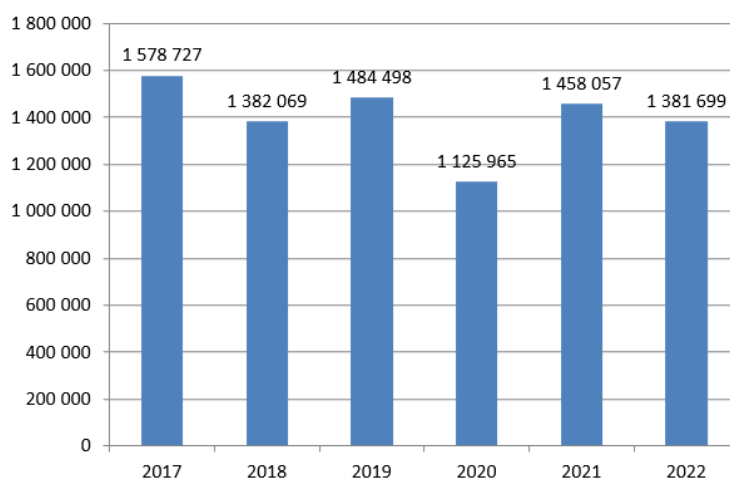
Pour 2022, le taux d'exécution des ressources propres est de 100,62% (5 912 584 € pour une prévision de 5 875 904 €). Pour les années précédentes 101,36% en 2021 (5 188 267 € pour une prévision de 5 188 267 €), 92,97% en 2020 (4 002 575 € pour une prévision de 4 305 188 €), de 100,75 % en 2019 (5 607 416 € pour une prévision de 5 565 583 €), de 87,46 % en 2018 et de 93 % en 2017.



Les principaux événements qui ont permis de réaliser les recettes au-delà des prévisions en augmentation par rapport à 2021, dépassant même le niveau de 2019 :

→ Pour le haut niveau

Sur 2022, il est constaté un niveau de recettes du haut niveau en baisse de 5% par rapport à 2021. 2021 avait permis de retrouver le niveau des recettes de 2019. 2022 retrouve le niveau de 2018. Ces recettes restent cependant supérieures à celles l'année 2020 qui avait vu une baisse de 24% liée aux périodes de confinement.



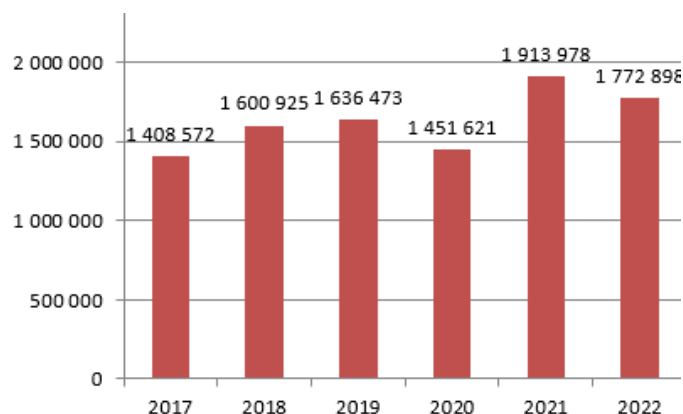
La rentrée 2021-2022 avait vu une quasi-stabilité du nombre de sportifs sur les sites d'Aix et de Boulouris et une baisse des internes, sur les sites de Boulouris et d'Antibes ayant pour conséquence directe la baisse des recettes de la mission haut niveau sur les deux premiers trimestres de l'année 2021.

La même tendance a été constatée pour la rentrée 2022-2023, le nombre global de sportifs accueillis sur le site d'Aix a été constaté à la hausse, mais il a été constaté une nouvelle baisse du nombre d'internes sur le site d'Antibes. Cette baisse est compensée par l'accueil de sportifs inscrits dans « l'académie Hidalgo » hébergée sur le site mais les recettes sont comptabilisées dans les recettes d'accueil puisque les sportifs concernés ne sont pas inscrits par les PPF.

A noter que sur le site de Boulouris, les recettes d'accueil de fédération pour des stages ont été comptabilisées en recettes du HN jusqu'en 2021 et le sont maintenant, comme pour les autres sites, en recettes d'accueil.

➔ Pour la formation

Sur 2022, il est constaté une baisse des recettes propres de la formation, ce qui est à rapprocher des ressources issues de l'activité qui elles, sont en hausse : 2 428 410 € en 2021 pour 2 723 284 € pour 2022, soit une hausse de 10,7%.



Les recettes totales de l'activité formation de 2 723 284 € sont composées, entre autres, de :

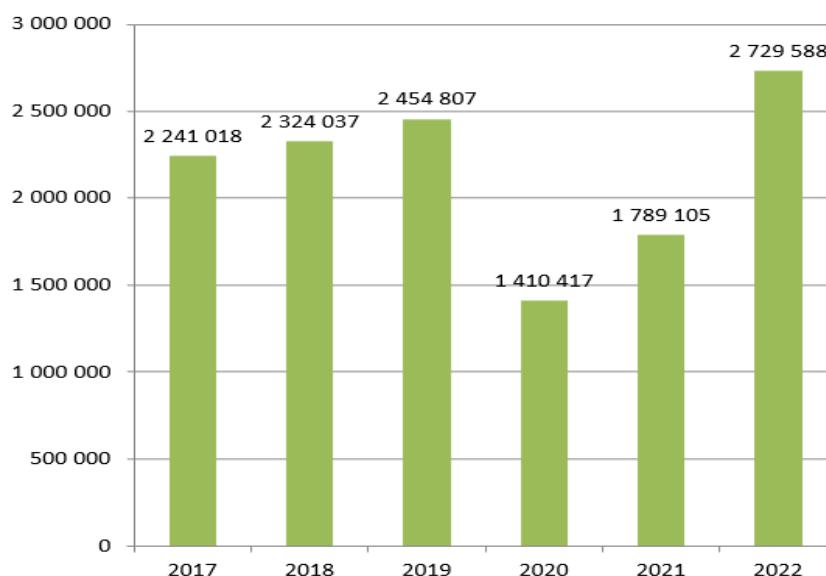
- 1 772 898 € de recettes propres résultats de la facturation directe des formations ;
- 300 289 € issus de la convention de partenariat public - public signée avec la Région a permis de financer la formation des stagiaires inclus dans le dispositif du développement de la politique Régionale de formation professionnelles dans les métiers de l'animation et du sport ;
- 628 496 € de recettes liées au dispositif PARCOURSUP (516 432 € en 2021, 390 496 € en 2020), en hausse du fait de l'accueil de plus de stagiaires et d'une subvention plus importante versée pour chacun des stagiaires ;
- 42 000 € de l'ANS pour accompagner le CREPS dans le projet de formation à l'aisance aquatique ;
- 11 000 € sur les relations internationales, 19 292 € pour sur le projet ERASMUS et 41 780 € de subvention de l'union européenne.

Cette baisse des ressources propres peut s'expliquer en partie par le non-paiement de factures émises par le CREPS par quelques partenaires car des pièces justificatives n'ont, pour certaines, pas été transmises dans les délais imposés. Mais également, un manque à gagner est constaté lors de l'absence des stagiaires aux différents cours programmés dans leur formation. Si les absences justifiées (maladie) sont en général prises en compte dans le temps de présence, il est à déplorer un nombre de plus en plus important d'absences injustifiées, les organismes financeurs n'acceptant pas de payer les factures si la justification de présence n'est pas fournie.

L'augmentation des ressources issues de l'activité malgré la baisse des ressources propres est liée en partie à la participation du département Métiers, emploi, formation, à plusieurs projets internationaux.

→ Pour l'accueil

Les recettes de l'accueil atteignent pour l'année 2022 un niveau supérieur de 10% par rapport à l'année 2019, année de référence avant la crise sanitaire.



Les ressources liées à la fonction accueil sont celles qui avaient été le plus impactées par la crise sanitaire, y compris en 2021, du fait de période de confinement partiel pour certaines catégories d'usagers, d'impossibilité de se déplacer ou d'obligation de présenter un pass sanitaire. Ces contraintes avaient éloigné du CREPS des usagers habituels. De nombreux stages avaient été annulés même s'il avait été possible d'accueillir des stages non prévus initialement qui avaient pu trouver des capacités du fait des désistements.

Les bons résultats de 2022 peuvent s'expliquer de plusieurs façons :

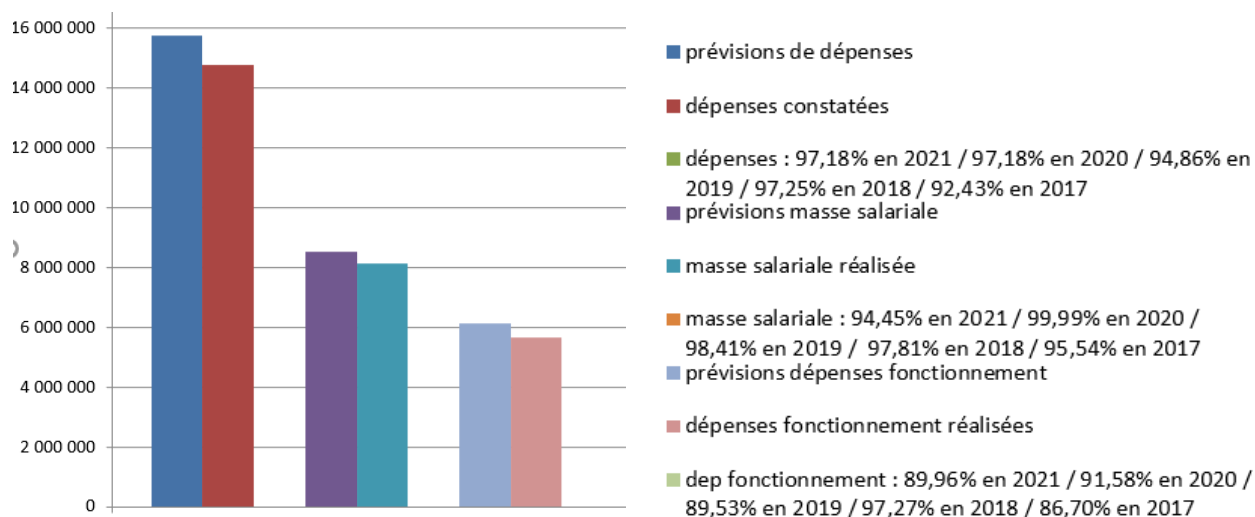
- Les restrictions ayant été levées, le CREPS a pu accueillir les usagers sur la totalité des capacités d'accueil en particulier durant les périodes de vacances scolaires ;
- Les travaux réalisés sur le bâtiment d'hébergement du site d'Aix-en-Provence ont été livrés et l'ensemble des chambres ont été disponibles pour l'accueil d'usagers. Sur toute la période ;
- Le travail réalisé dans le cadre de l'analyse financière sur les coûts qui a conduit à présenter une nouvelle politique de classification des chambres et de tarification des pensions lors du conseil d'administration du 16 juin 2021 a permis de mieux accueillir les usagers en leur proposant des prestations adaptées à leurs attentes.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constatées, en fin d'exercice à **14 764 452 €**. Compte tenu des prévisions inscrites au budget rectificatif n°1, pour 15 742 822 €, le taux d'exécution est de 93,79 %. Pour mémoire, ce taux était de 97,18% en 2021, 94,86 % en 2019, 97,25 % en 2018 et de 92,43 % en 2017. A noter que ce budget rectificatif avait été présenté en déséquilibre de 307 000 € pour faire face à l'augmentation du coût des fluides.

Le taux d'exécution des dépenses de masse salariale est de 95,38% (8 130 359 € pour une prévision de 8 523 998 €) alors qu'il était de 94,45% en 2021, 99,98% en 2020, 98,41 % en 2019, 97,81% en 2018 et de 95,54% en 2017. Le plafond d'emploi est resté à 138 ETP.

Le taux d'exécution des autres dépenses de fonctionnement est de 92,20% (5 664 315 € pour une prévision de 6 143 811 €) alors qu'il était de 89,96% en 2021, 91,58% en 2020, 89,53 % en 2019, 97,27 % en 2018 et de 86,70 % en 2017.



FOCUS SUR LE DETAIL DE CERTAINES DEPENSES :

➔ Charges de masse salariale

Le budget de masse salariale est constaté avec un taux d'exécution de 95,38 % soit une différence de 393 638 €. Par rapport aux prévisions, il est à noter que certains postes sont restés vacants sur une partie de l'année et que des agents qui ont quitté le CREPS ont été remplacés soit par des contractuels, soit par les agents en début de carrière.

Par ailleurs, le taux de couverture de la masse salariale par les subventions a été amélioré du fait de la prise en compte des subventions reçues en fin d'année de la Direction des sports.

Le budget initial 2022 a été voté par le conseil d'administration du 6 avril 2022. Le budget de masse salariale a été présenté, en dépenses, à 8 523 998 € pour le financement de la masse salariale ce qui représentait 59,5% des dépenses du budget total. Il avait été prévu que cette dépense soit couverte à 83,7 % par la subvention de l'Etat (7 133 121 €) et à 16,3 % par des ressources propres (1 390 877 €).

Les subventions complémentaires de masse salariale de la DS ont été notifiées au CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces subventions qui concernent la mise en application des nouvelles indemnités et remboursements prévus dans la réglementation ont été intégrées au budget 2022 :

- Indemnisation du télétravail : 3 600 € ;
- Remboursement partiel des cotisations de protection sociale complémentaire : 23 400 € ;
- Aide gouvernementale liée à l'inflation : 6 800 € ;
- Revalorisation de la filière administrative : 22 380 € ;
- 490 559 € et 71 046 € pour couvrir les dépenses de personnels de la MRP ;
- 75 189 € pour compenser la hausse du point d'indice dans la fonction publique ;
- 19 000 € pour couvrir les indemnités du RRHP financé par l'ANS.

La prise en compte de ces subventions dans le budget du CREPS a été présentée lors du CA du mois de novembre dans le cadre d'un budget rectificatif, sauf pour la subvention reçue fin novembre, trop tardivement pour être présentée dans le BR1-22.

Il n'a pas été proposé de modification sur le montant global de l'enveloppe de masse salariale présentée au budget initial à hauteur de 8 523 998 €. Les subventions reçues et intégrées en recettes dans le cadre du BR1-22 sont venues en compensation de dépenses prévues et pour partie réalisées sur la masse salariale.

Les compléments de subvention sur la masse salariale portent la part subventionnée de la masse salariale du CREPS à 7 367 393 € pour un budget de 8 523 998 € soit la part de la masse salariale financée par le CREPS sur ses ressources propres de 16,3 % (présenté au BI) à 13,56 %, soit la part supportée par le CREPS sur les ressources propres à 1 156 605 €.

→ Charges de fonctionnement

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est de 92,20% soit une économie sur les dépenses prévues de 479 495 €. Grâce à la vigilance de chacun, les dépenses ont pu être maîtrisées et certaines dépenses prévues n'ont pas été engagées pour anticiper l'augmentation importante du coût des fluides qui a impacté fortement le budget de fonctionnement de l'établissement.

A noter également une aide exceptionnelle de la Direction des sports pour accompagner l'établissement dans la prise en compte de ces augmentations de coûts pour 146 000 €, délégué en toute fin d'année et qui n'ont pu être présenté au budget rectificatif n°1 pour 2022.

Sur la formation, des dépenses supplémentaires ont été enregistrées en particulier sur la formation Canoé-Kayak sur le site de Boulouris mais ces excédents ont été compensés par des dépenses moins importantes que prévues sur le BP activité de la forme, le BNSSA, le PSE1 et sur les activités aquatiques et de la natation (AAN). De plus certaines formations n'ont pas été organisées en 2022, permettant de ne pas engager les dépenses prévues pour les organiser : BP AAN sur Aix, DE tennis, certaines activités de montage, préparation APT sur Boulouris.

Concernant les charges de la restauration externalisées pour ce qui concerne le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre d'un marché transverse aux trois sites, il est à signaler qu'une partie est imputable à la mission accueil, une autre partie l'est au bénéfice des sportifs de haut niveau internes ou demi-pensionnaires sur les trois sites. La prise en compte des obligations de la loi EGALIM, de même que le respect de la charte des 15 engagements éco-responsables et en particulier, celui

touchant à la qualité des produits de restauration, ont eu pour conséquence une augmentation de près de 6% sur les denrées au renouvellement du marché en mai 2022. A cela s'ajoutent les charges fixes sur les salaires, les fluides, et autres charges de fonctionnement. Le secteur étant en forte tension, les exigences des personnels concernées ont été revues à la hausse de façon significative. Le coût global pour le CREPS sur 2022 du marché de restauration est de 1 913 492 €. En 2021, il avait été payé 1 638 363 €, la différence portant à la fois sur l'augmentation des coûts du nouveau marché à compter du 1^{er} mai mais également sur un nombre de repas servis plus important du fait de l'augmentation du volume des prestations d'accueil.

Sur l'entretien général des sites, il est à noter la participation du CREPS sur ses ressources aux travaux de débroussaillage et d'entretiens des arbres **sur le site de Boulouris** (35 000 €) pour compléter l'intervention des services de la Région. Pour la première année, cette dépense n'a pas été compensée par une subvention de la Région.

Sur le site de Boulouris il est également à signaler la part importante de budget (110 000 €) correspondant à l'acquisition de matériels permettant à l'équipe technique de réaliser des travaux d'aménagements, sans faire appel à des entreprises extérieures, contribuant ainsi à une meilleure utilisation des ressources pour un résultat apprécié des agents et des usagers du site. Une part du budget (10 000 €) est destinée à financer l'acquisition de matériels ergonomiques et électriques pour l'entretien des espaces verts. Une enveloppe de 8 000 € a permis de financer l'intervention d'un ESAT, le site de Boulouris ayant accueilli des chantiers d'insertion pour des travaux sur les espaces verts et de la petite maçonnerie.

Pour ce qui est des **fournitures courantes**, et en particulier sur les produits d'entretien et ceux mis à disposition des usagers dans les chambres, la crise sanitaire a conduit à une réflexion sur leur utilisation et la charte sur les 15 engagements éco-responsables a défini un cadre pour favoriser l'achat de produits à faible impact environnemental. Ces améliorations pour les agents chargés de l'entretien, les usagers et respectueux de la planète ont cependant un impact sur les coûts. Le montant global pour les trois sites est de 50 194 €.

Sur les fluides, le CREPS a présenté en BR1-2022 une prévision de dépenses de 307 000 € supérieure à celle estimées lors du budget initial portant ainsi la prévision de dépenses à 937 000 €. Au compte financier, il est constaté un montant de 923 360 € soit un montant quasi identique à celui prévu au BR1-22 (erreur de 1,4%). Comme indiqué dans ce document, c'est grâce aux économies réalisées sur les autres types de dépenses que cette augmentation a pu être absorbée et ne pas obérer le résultat positif inscrit au compte financier 2022.

Quant aux coûts de **fonctionnement des outils numériques**, un travail important a été réalisé pour réduire les charges autant que possible. Sur la téléphonie fixe et mobile, sur le raccordement au réseau internet et pour l'hébergement des serveurs, sur le financement des licences d'utilisation des logiciels, une étude systématique basée sur l'analyse fine des besoins et sur les possibilités offertes par l'évolution de la technologie a conduit à une meilleure adéquation entre service rendu et coût dans un effort de réduction globale des coûts.

Enfin, il est à noter que les services gestionnaires des trois sites sont très attentifs à la possibilité **d'adhérer à des centrales d'achat** thématiques, ministérielles, interministérielles ou régionales. Cette modalité d'achat a un effet important sur le niveau des dépenses et sur la volonté de réduire les coûts tout en rendant le service attendu par les différents utilisateurs du CREPS.

LES INVESTISSEMENTS

1- BILAN DE L'ANNEE 2022

Les dépenses d'investissements sont constatées, en fin d'exercice à 765 065 € (1 015 630 € en 2021, 1 162 881 € en 2020, 1 106 363 € en 2019). Compte tenu des prévisions inscrites au budget rectificatif n°1, pour 1 149 779 € (1 400 000€ en 2021, 1 526 480 € en 2020, 1 813 928 € en 2019), le taux d'exécution est de 66,54% (72,55% en 2021, 76,18% en 2020, 60,99% en 2019, 83,72 % en 2018 et 35,51 % en 2017).

Même si l'ensemble des dépenses d'investissement prévus initialement n'ont pu être réalisés dans l'année, le maintien de l'effort sur la section investissement de l'établissement doit être particulièrement souligné car il montre la volonté stratégique de l'établissement de maintenir les projets engagés et de poursuivre les engagements pris dans le cadre de la convention CREPS / Région de délégation de maîtrise d'ouvrage et de cofinancement des installations.

D'autre part, il est à noter la subvention de l'agence nationale du sport (ANS) pour l'équipement des salles de préparation physique des trois sites, subvention de 149 779 € qui représente 80% du coût total des acquisitions a été enregistré cette année en recettes d'investissements (BR1-22).

L'effort d'investissement porté par le CREPS au cours de l'année 2022 a permis :

- D'acquérir de nombreux équipements :
 - L'acquisition de matériels sportifs : pour les sportifs HN en STAPS, pose de poteaux de rugby, miroir gymnase, bancs pour le vestiaire plongée, buts de basket, tapis taekwondo, tapis dojang;
 - L'achat de matériels médicaux, préparation physique et récupération : divers matériels de musculation pour la haute performance, échographe musculo squelettique, sauna ;
 - Pour les sportifs suivis par la maison régionale de la performance : divers matériels mis à disposition des sportifs sur leurs lieux d'entraînement ;
 - Pour l'accueil et la restauration : rideaux, stores, vitres, volets, porte, serrures, cylindres, vestiaires pour les agents de la restauration sur Aix, bar self, carte pour l'ascenseur, lits et matelas, armoire froide, divers matériels de cuisine, système de contrôle d'accès à la restauration, aménagement du Bienvenu sur Boulouris ;
 - Pour la signalétique et la communication : panneaux muraux de présentation des champions, discobole de Miron, finalisation de la signalétique sur le site d'Antibes, étude de celle d'Aix ;
 - Achat de divers matériels et outillages techniques : ballons d'eau chaude, pompe à chaleur, changement de la carte mère du SSI sur Aix, débroussailleur, pont de lavage, coffret dynamomètre, souffleur, tronçonneuse, armoire de rangement, barrière, autolaveuse, poste à souder, sécateur électrique ;
 - Divers équipements informatiques : micro-ordinateurs portables avec stations d'accueil, finalisation de l'équipement multimédia des salles sur les sites ;
 - ...

- D'aménager le stade, la halle couverte et le pas de tir à l'arc sur Boulouris : mobiliers, bancs, abris, coffres, panneaux, ciblerie... ;
- De réaliser des travaux : amélioration de la cuisine, chauffage et chauffe-eau du dojang, désembouage halle sportive et bâtiment sur Aix, peinture du gymnase sur Boulouris ;
- D'acquérir d'un véhicule hayon sur Aix ;
- De rénover des logements de fonction sur Aix et Boulouris ;
- Et de poursuivre la réalisation des travaux pour lesquels le CREPS a reçu une délégation de maîtrise d'ouvrage de la Région dans le cadre de la convention relative au programme régional d'investissement pour le CREPS :
 - Etude pour la construction d'un stand de tir pour le pentathlon moderne sur Aix, étude qui a conduit à ne pas engager les travaux suite à l'augmentation très significative du coût des matériaux (budget initial 516 K€ financement de l'ANS de 215 K€, devis présenté à la fin de la phase d'études 1 M€)
 - Réalisation des travaux de réaménagement du hall de l'amphithéâtre sur Aix ;
 - Poursuite de l'aménagement de la piste de VTT sur Boulouris et réalisation du pump track.

2- PERSPECTIVES SUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS

A l'issue de l'année budgétaire et comptable 2022, le compte financier présente **un fonds de roulement à hauteur de 3 642 052 €**. C'est ce fonds de roulement qui permet de financer les investissements du CREPS sur ses fonds propres.

Le fonds de roulement permet de garantir la sécurité financière de l'établissement et doit comporter des provisions pour diverses dettes enregistrées par l'établissement et garantir à minima 30 jours de fonctionnement courant. Tel que calculé à l'issue de l'année 2022, le fonds de roulement permet d'assurer 89 jours de fonctionnement.

L'ensemble de ces éléments conduit à indiquer que le fonds de roulement du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur ne doit pas être inférieur à 1 000 000 € pour garantir la sécurité financière de l'établissement.

Dans le budget initial 2023, il a été présenté une prévision d'investissement à hauteur de 500 000 €. Au vu des résultats présentés dans ce compte financier 2022, il est proposé au conseil d'administration d'augmenter de façon significative le budget investissements pour 2023 et d'ajouter 1 000 000 € dans le cadre du BR1-23.

L'effort d'investissement peut être maintenu car, au bilan de l'année 2022, le budget du CREPS poursuit la reprise annoncée en 2021 avec des résultats positifs pour alimenter la capacité d'autofinancement utilisée pour les investissements.

Cette situation favorable permet d'envisager de poursuivre l'effort sur les investissements dans une stratégie ayant pour objectif de préparer au mieux les sites pour permettre aux athlètes de s'entraîner dans des conditions optimales en vue des jeux olympiques et paralympiques de 2024 en France.

POUR CONCLURE

Après cinq années durant lesquelles le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur avait dégagé un résultat positif, l'année 2020 a vu son résultat s'inverser et le compte financier afficher un résultat négatif de - 917 966 €. L'année 2021 a permis de renouer avec un résultat positif, et **l'année 2022 voit la confirmation de la reprise avec un résultat comptable de 1 003 484 € et résultat budgétaire de + 1 635 498 €.**

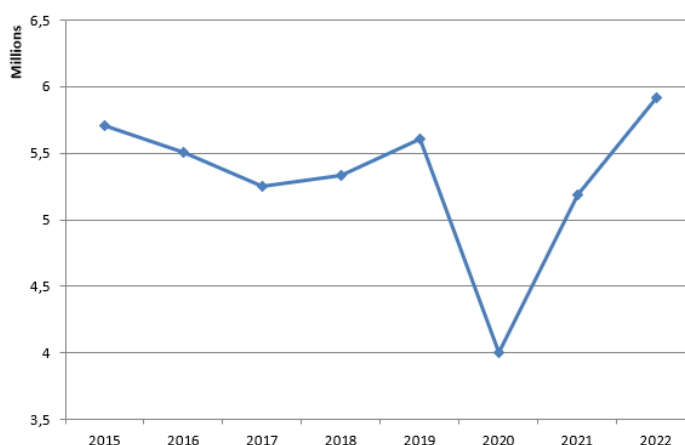
Pour mémoire, le solde en 2021 était de + 871 957 €, celui de 2020 de - 917 966 €, celui de 2019 de 243 244 €, celui de 2018 de 1 342 933 € (il intégrait le remboursement de la taxe sur les salaires de 857 000 €) contre 369 000 € pour 2017 et 733 857 € en 2016.

Le CREPS reste en attente du jugement du tribunal administratif de Marseille concernant la requête de demande de remboursement d'une somme de 600 000 € correspondant au versement indu de la taxe sur les salaires des années 2017 et 2018, dossier qui a reçu une réponse négative de la DRFIP.

Le résultat de l'année 2022 traduit à nouveau l'attention portée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'établissement (charges de personnel et dépenses de fonctionnement, y compris avec une augmentation significative du coût de fluides au cours de l'année) et la production de recettes issues de l'activité. Il est le résultat d'un travail important réalisé par tous les personnels du CREPS, conscients de la nécessité d'avoir des finances équilibrées ou bénéficiaires pour pouvoir poursuivre l'effort d'investissement.

Rappel de l'évolution des ressources propres de l'établissement :

- Exécution 2015 : 5 707 915 €
- 3,5 %
- Exécution 2016 : 5 507 515 €
- 4,5 %
- Exécution 2017 : 5 254 336 €
+ 1,57 %
- Exécution 2018 : 5 337 168 €
+ 5,06 %
- Exécution 2019 : 5 607 416 €
- 28,62 %
- Exécution 2020 : 4 002 575 €
+ 29,62 %
- Exécution 2021 : 5 188 267 €
+ 13,96 %
- Exécution 2022 : 5 912 584



Du fait de la crise sanitaire qui a impacté le CREPS en 2020 et 2021, les ressources n'avaient pas retrouvé le niveau d'avant crise, soit la référence de 2019. 2022 permet de renouer avec une année largement bénéficiaire, dépassant même le niveau d'avant crise. Ces bons résultats sont le fruit, pour une grande partie, des investissements réalisés sur les trois sites, par les services de la Région et par le CREPS sur ses ressources propres depuis 2018. La possibilité d'accueillir les sportifs et les usagers dans des installations et des équipements rénovés permet de les fidéliser et d'en attirer de nouveaux. La qualité de la prestation de restauration est également à souligner même s'il reste quelques

améliorations à poursuivre, en particulier dans l'objectif du respect de la loi Egalim et de la charte des 15 engagements éco-responsables.

Le résultat positif de ce compte financier est également celui de la maîtrise des dépenses. La rénovation des installations a aussi un effet bénéfique sur les coûts d'entretien et de réparation qui permettent d'alléger les charges. L'augmentation importante du coût des fluides en 2022 a été absorbée par les économies réalisées sur différents postes de dépenses et par des travaux qui n'ont pas été réalisés.

Le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur, CPJ sur ses trois sites, n'a pas encore tiré totalement le bénéfice de la possibilité d'accueillir des équipes en préparation olympique et paralympique même si certains contacts laissent à penser que les années 2023 et 2024 verront à nouveau un taux de remplissage des installations et des hébergements proches de la capacité d'accueil globale.

Le versement au fonds de roulement pour l'année 2022 est de 1 056 612 € à mettre en regard des investissements réalisés sur l'année (765 065 €) qui montre l'effort important réalisé par le CREPS.

A l'issue de l'exercice 2022, le fonds de roulement est constaté à hauteur de 3 642 052 € correspondant à 89 jours de fonctionnement (contre une obligation de 30 jours). Ce niveau permet au CREPS de poursuivre sa stratégie d'investissement pour l'exercice 2023 et de consolider la dynamique constatée les années avant la crise sanitaire en renouant avec un résultat budgétaire bénéficiaire.



Cercle Haute Perf.

PARIS 2024 - MILAN 2026

A jour au 1er Nov. 2022



Paris 2024



Valides

| Cercle HP | Nom | Prénom | Fédération | Club |
|-----------|----------------|---------------|-------------|---|
| CHP | AIT SAID | Samir | GYMNASTIQUE | OLYMPIQUE ANTIBES JUAN LES PINS GYMNASTIQUE |
| CHP | ANDRE | Sylvain | CYCLISME | |
| CHP | BERGERE | Léo | TRIATHLON | |
| CHP | BERNAZ | Jean Baptiste | VOILE | CLUB NAUTIQUE DE STE MAXIME STE MAXIME |
| CHP | BESSAGUET | Clément | TIR | |
| CHP | BUTRUILLE | Solène | ESCRIME | O.g.c. Nice/escrime |
| CHP | COPPONI | Clara | CYCLISME | |
| CHP | CRUVEILLIER | Caroline | BOXE | LE NOBLE ART DU PAYS D'AIX |
| CHP | DE RAMECOURT | Théo | VOILE | |
| CHP | FERRAND-PREVOT | Pauline | CYCLISME | UNION CYCL REMIREMONT REMIREMONT |
| CHP | GOYARD | Nicolas | VOILE | |
| CHP | GOYARD | Thomas | VOILE | |
| CHP | LAMOLLE | Mathilde | TIR | Gémenos Tir |
| CHP | LOISEL | Pierre | ESCRIME | OGC Nice |
| CHP | LOMBARDI | Emma | TRIATHLON | Vallons de la Tour Triathlon |
| CHP | MACHETTI | Hippolyte | VOILE | YACHT CLUB DE CANNES |
| CHP | MANAUDOU | Florent | NATATION | CN MARSEILLE MARSEILLE |
| CHP | MAZELLA | Axel | VOILE | Hyère Kite Surf A |
| CHP | NOLOT | Loriane | VOILE | Hyère Kite Surf A |
| CHP | POUPINET | Anne | ESCRIME | Gémenos escrime |
| CHP | QUIQUAMPOIX | Jean | TIR | TIR SPORTIF D'ANTIBES ANTIBES CEDEX |
| CHP | WATTEL | Marie | NATATION | CN Marseille |

Potentiels

| Cercle HP | Nom | Prénom | Fédération | Club |
|-------------|-------------|-----------|--------------|--|
| Cercle PACA | ALESANDRINI | Sacha | ATHLETISME | NCCA Nice |
| Cercle PACA | ALIEV | Mourad | BOXE | LEGION NICE |
| Cercle PACA | AMMIRATI | Anthony | ATHLETISME | Pays de Fayence Athle |
| Cercle PACA | ARNOUX | Tom | VOILE | Pointe rouge |
| Cercle PACA | AZZARO | Mathis | CYCLISME | Venelle |
| Cercle PACA | BARRUE | Marie | VOILE | CERCLE ORG YACHTING COMPETITION HYEROIS |
| Cercle PACA | BOICHIS | Adrien | CYCLISME | PASSION VTT VENELLES |
| Cercle PACA | BONNET | Charlotte | NATATION | Olympic Nice Natation |
| Cercle PACA | BOSSON | Adrien | VOILE | SIX FOURS WINDSURF ORGANISATION |
| Cercle PACA | BRICOUT | Pacôme | NATATION | |
| Cercle PACA | BRUNI | Loïc | CYCLISME | US CAGNES/MER VTT |
| Cercle PACA | CAROD | Titouan | CYCLISME | AMSL VTT LEVENS LEVENS |
| Cercle PACA | CATARZI | Constance | ESCRIME | O.g.c. Nice/escrime |
| Cercle PACA | CERVERA | Louise | VOILE | Cannes |
| Cercle PACA | CHARTIER | Julian | GYMNASTIQUE | VANNES TRAMPOLINE |
| Cercle PACA | CHEVRIER | Margot | ATHLETISME | Nice Cote d'Azur Athlétisme |
| Cercle PACA | CLAIRE | Nicolas | HANDBALL | PAUC |
| Cercle PACA | CORNET | Alize | TENNIS | NICE LAWN TENNIS |
| Cercle PACA | COUTURIER | Marion | VOILE | LA POINTE ROUGE |
| Cercle PACA | D'ORTOLLI | Julien | VOILE | LA POINTE ROUGE |
| Cercle PACA | DANTES | Sidoine | VOILE | YACHT CLUB DE CANNES |
| Cercle PACA | DE GENNES | Lucie | VOILE | Yacht Club de Cannes |
| Cercle PACA | DELPECH | Noë | VOILE | |
| Cercle PACA | DIALLO | Rouguy | ATHLETISME | NICE COTE D'AZUR ATHLETISME |
| Cercle PACA | ERMENAUT | Corentin | CYCLISME | ACV Aix |
| Cercle PACA | FANCELLI | Alexia | VOILE | Hyère Kite Surf A |
| Cercle PACA | FRASCA | Loris | GYMNASTIQUE | OLYMPIQUE ANTIBES JUAN LES PINS GYMNASTIQUE |
| Cercle PACA | GARGAUD | Denis | CANOE KAYAK | MARSEILLE MAZARGUES CANOE KAYAK |
| Cercle PACA | GASTALDELLO | Béryl | NATATION | CN Marseille |
| Cercle PACA | GEORGENTHUM | Paul | TRIATHLON | ASPTT Mulouse triathlon |
| Cercle PACA | GIARD | Louis | VOILE | CLUB NAUTIQUE LA PELLE (marseille) |
| Cercle PACA | GRANGEON | Lara | NATATION | Arrive sur Monaco |
| Cercle PACA | GRANIER | Lara | VOILE | Antibes |
| Cercle PACA | HENIQUE | Mélanie | NATATION | CN Marseille |
| Cercle PACA | HOT | Floriane | ATHLETISME | Athlé Provence Clubs |
| Cercle PACA | HOUCOU | Emmanuel | CYCLISME | |
| Cercle PACA | JURBERT | Marine | GYMNASTIQUE | LEVALLOIS SPORTING CLUB TRAMPOLINE SPORTS ACROBATIQUES |
| Cercle PACA | KONAN | Karl | HANDBALL | PAUC |
| Cercle PACA | LAGARDE | Romain | HANDBALL | PAUC |
| Cercle PACA | LAVILIENIE | Valentin | ATHLETISME | S'entraîne à Nice |
| Cercle PACA | LE LY | Salomé | SKI NAUTIQUE | WATER-GLISSE-PASSION |
| Cercle PACA | LEDUC | Cynthia | ATHLETISME | SCO saint Marguerite |
| Cercle PACA | LEZE | Prescilia | JUDO | US entraigues judo |
| Cercle PACA | LOVADINA | Mathilde | VOILE | La Pointe Rouge |

| | | | | |
|-------------|----------|-------------|----------------------|-------------------------------------|
| Cercle PACA | MAIRE | Camille | CYCLISME | |
| Cercle PACA | MARC | Elise | TRIATHLON | |
| Cercle PACA | MATHERON | Vincent | Skateboard | Board S Marseille |
| Cercle PACA | MAHIEU | Romain | CYCLISME | |
| Cercle PACA | METELLA | Mehdy | NATATION | Cercle des nageurs de Marseille |
| Cercle PACA | MION | Jérémie | VOILE | |
| Cercle PACA | NAVARRO | Nicolas | ATHLETISME | AIX ATHLE PROVENCE* AIX EN PROVENCE |
| Cercle PACA | NEWLAND | Poema | VOILE | |
| Cercle PACA | NOCHER | Maxime | VOILE | Yacht Club Monaco |
| Cercle PACA | PACAUD | Matisse | VOILE | Yacht Club Cannes |
| Cercle PACA | PEPONNET | Kevin | VOILE | |
| Cercle PACA | POPOV | Christo | BADMINTON | FOS |
| Cercle PACA | POPOV | Toma Junior | BADMINTON | FOS |
| Cercle PACA | POU | Lisa | NATATION (Eau libre) | AS MONACO Natation |
| Cercle PACA | RAYNAUD | Alexis | TIR | Antibes Tir |
| Cercle PACA | RIFKISS | Margaux | ESCRIME | Gémenos Escrime |
| Cercle PACA | RIHOU | Charles | NATATION | Olympique Nice Natation |
| Cercle PACA | RIOU | Amelie | VOILE | CLUB NAUTIQUE LA PELLE (marseille) |
| Cercle PACA | SEBESI | Lili | VOILE | SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE |
| Cercle PACA | TEMPIER | Stéphane | CYCLISME | UCP Gapençais |
| Cercle PACA | TERRAS | Anthony | TIR | BALL-TRAP CLUB SIGNES |
| Cercle PACA | WATTEL | Marie | NATATION | CN Marseille |

Paralympiques

| Cercle HP | Nom | Prénom | Fédération | Club |
|-----------|-------------|----------|----------------------|---|
| CHP | BENOIT | Nathalie | AVIRON | MARSEILLE RC MARSEILLE |
| CHP | BOUZIANI | Florian | PARA Cyclisme | Dunkerque Littoral cCyclisme (habite et s'entraîne en PACA Istres) |
| CHP | LAMIRAUT | Fabien | HANDISPORT | MARSEILLE PROVENCE TENNIS DE TABLE HANDISPORT MARSEILLE |
| CHP | MARCHAND | Guylaine | AVIRON | SAINT CASSIEN CN MONTAUX |
| CHP | MARAI | Florent | HANDISPORT | HANDISPORT ANTIBES MEDITERRANEE ANTIBES |
| CHP | SAVANT AIRA | Nicolas | PARA TENNIS DE TABLE | MARSEILLE PROVENCE TENNIS DE TABLE |
| CHP | TARANTO | Rémy | AVIRON | MARSEILLE RC MARSEILLE |

Potentiels

| Cercle HP | Nom | Prénom | Fédération | Club |
|-------------|--------------|----------|------------|--|
| Cercle PACA | PAULI | Agathe | HANDISPORT | |
| Cercle PACA | FABRE | Aurélien | HANDISPORT | A S E P GAUTHIERE (Aubagne) |
| Cercle PACA | KAMKASOMPHOU | Thu | HANDISPORT | OLYMPIQUE HYERES TOULON PROVENCE MEDITERRANEE HYERES |
| Cercle PACA | LORANDI | Elodie | HANDISPORT | Handisport ANTIBES MEDITERRANEE ANTIBES |
| Cercle PACA | PETIT | Nathan | JUDO | JUDO 83 TOULON TOULON |

Milan 2026



Valides

| Cercle HP | Nom | Prénom | Fédération | Club |
|-----------|------------------|----------|----------------|---|
| CHP | BARON | Aiizee | SKI | C.S ORCIERES MERLETTE ORCIERES MERLETTE |
| CHP | FAIVRE | Mathieu | SKI | Isola 2000 |
| CHP | GIRAUD MOINE | Valentin | SKI | EC Champsaur |
| CHP | JOUVE | Richard | SKI | SKI CLUB MONTGENEVRE VAL CLAREE MONTGENEVRE |
| CHP | PEREIRA DE SOUSA | Julia | SKI | Isola 2000 |
| CHP | SIAO HIM FA | Adam | SPORT de GLACE | Nice Baie des Anges |

Potentiels

| Cercle HP | Nom | Prénom | Fédération | Club |
|-------------|---------------|----------|---------------|--------------------------------|
| Cercle PACA | ALLEGRE | Nils | SKI | SERRE CHEVALIER |
| Cercle PACA | ALPHAND | Sam | SKI | Briançon |
| Cercle PACA | ALPHAND | Nils | SKI | Briançon |
| Cercle PACA | BAILLET | Matthieu | SKI | Nice inter club |
| Cercle PACA | CERRUTI | Camille | SKI | Risoul |
| Cercle PACA | DOLCI | Flora | SKI (de fond) | Saint Pancrasse 05 |
| Cercle PACA | LEFEVRE | Lucile | SKI | CLUB SPORTS DE RISOUL |
| Cercle PACA | LETITRE | Théo | SKI | Isola 2000 |
| Cercle PACA | NOENS | Nastasia | SKI | Nice inter club |
| Cercle PACA | QUEYREL | Alexia | SKI (de fond) | SERRE CHEVALIER SNOWBOARD CLUB |
| Cercle PACA | SARRAZIN | Cyprien | SKI | Dévoluy |
| Cercle PACA | TCHIKNAVORIAN | Terence | SKI | Barcelonnette |
| Cercle PACA | VEYRE | Maele | SKI (de fond) | SKI CLUB MONTGENEVRE |

Paralympiques

| Cercle HP | Nom | Prénom | Fédération | Club |
|-----------|-------------|---------|------------|--|
| CHP | BAUCHET | Arthur | PARA SKI | CLUB DES SPORTS D'HIVER DU BRIANCONNAIS BRIANCON |
| CHP | MONTAGGIONI | Maxime | PARA SKI | A.N.I.C.E.S. - NICE NICE |
| CHP | RICHARD | Aurélie | PARA SKI | s'entraîne à Briançon |
| CHP | VAGLICA | Laurent | PARA SKI | Ski club st antoine Marseille |



Direction générale

Cellule des RI&RGI / MGI

Affaire suivie par :

Howard VAZQUEZ

Chef de la mission grand INSEP

Howard.VAZQUEZ@insep.fr

Réf : FC/BAT/HV

Paris, le 12/09/2022

Le Directeur général

À

M. Jérôme ROUILLAUX

Monsieur le Directeur général,

Le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait acte de candidature au label grand INSEP 2021-2024 par courrier le 13 janvier 2022 pour ses trois sites (Aix-en-Provence, Antibes et Boulouris) et je vous en remercie.

Aussi, j'ai le plaisir de vous préciser que le Comité label s'est positionné positivement sur l'octroi du label grand INSEP 2021-2024 au CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur pour ses trois sites (Aix-en-Provence, Antibes et Boulouris). Les rapports d'audits qui ont été présentés en séance le 2 septembre 2022 sont associés en pièces jointes de cet envoi.

La cérémonie de labellisation officielle sera organisée le 18 octobre prochain sur le site de Boulouris. Vous y serez avec vos équipes, bien évidemment associés. Toutes les modalités vous seront précisées dans les prochains mois.

Dans cette attente, je vous remercie d'ores et déjà pour la continuité de votre engagement au sein du réseau grand INSEP.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Fabien CANU